

E N S S I B

Ecole nationale supérieure
des sciences de l'information et des bibliothèques

1497

D E A

en Sciences de l'information et de la communication

MEMOIRE sous la direction de Dominique VARRY

**SAVOIR-VIVRE ET SAVOIR PARLER
DE VAUGELAS A L'ABBE GREGOIRE**

**Essai et bibliographie sur la correction du langage
en France au XVIIIe siècle**

Jean Péchenart, 1992



AVERTISSEMENT

Ce sont là les observations que l'on a jugé à propos de faire pour l'instruction des jeunes gens. On voit bien qu'il seroit impossible de donner des préceptes de civilité, ce sont ici des observations pour toutes sortes de rencontres, & pour toutes les actions de la vie, qui peuvent servir de matière aux règles de civilité & de langage ; & on n'ignore pas non plus, que l'on a mis dans cet écrit quantité de choses que tout le monde sçait, & que d'autres peuvent avoir déjà dites, mais la chose ne pouvoit pas faire autrement ; car comme il étoit question de traiter de la bienséance des actions des hommes, & de leur façon de parler qui sont presque toujours les mêmes, y ayant eu depuis le commencement du monde, des gens qui ont parlé, bû, mangé, craché, baillé, &c. on ne pouvoit pas éviter de redire les mêmes règles, en parlant des mêmes actions, puisque la bienséance n'étant pas autre chose que ce que la raison a jugé convenable sur les principes de la nature & de l'usage; il y a eu avant nous des gens raisonnables, qui ont pû connoître & enseigner cette convenance aussi bien que nous.

Ce n'est pas qu'on se soit servi d'aucuns livres de pareil sujet ; on sçait bien que pour les préceptes de civilité, qui dépendent de l'usage, ces anciennes règles nuisent plutôt qu'elles ne servent ; & que par conséquent il vaut mieux consulter l'usage vivant, que l'usage mort. Que si toutefois nous nous étions rencontrés avec ceux qui en ont écrit ; comme il est probable qu'entre tant de personnes de mérite, qui font profession d'instruire la jeunesse, il s'en sera trouvé qui n'auront pas oublié de lui prescrire la civilité, & la Grammaire ; que si (dis-je) nous nous sommes rencontrés avec quelques-uns, nous ne voulons pas finir sans les prier d'être eux-mêmes à notre égard civils, & obligeans ; & de ne pas trouver mauvais que nous les ayons imités en quelque chose.

I - Règles de la bienséance civile & chrétienne
(C59, 1740)

E N S S I B

Ecole nationale supérieure
des sciences de l'information et des bibliothèques

D E A

en Sciences de l'information et de la communication

MEMOIRE sous la direction de Dominique VARRY

SAVOIR-VIVRE ET SAVOIR PARLER
DE VAUGELAS A L'ABBE GREGOIRE

Essai et bibliographie sur la correction du langage
en France au XVIIIe siècle

Jean Péchenart, 1992

AVERTISSEMENT

Ce sont là les observations que l'on a jugé à propos de faire pour l'instruction des jeunes gens. On voit bien qu'il seroit impossible de donner des préceptes de civilité, ce sont ici des observations pour toutes sortes de rencontres, & pour toutes les actions de la vie, qui peuvent servir de matiere aux regles de civilité & de langage ; & on n'ignore pas non plus, que l'on a mis dans cet écrit quantité de choses que tout le monde sçait, & que d'autres peuvent avoir déjà dites, mais la chose ne pouvoit pas faire autrement ; car comme il étoit question de traiter de la bienséance des actions des hommes, & de leur façon de parler qui sont presque toujours les mêmes, y ayant eu depuis le commencement du monde, des gens qui ont parlé, bû, mangé, craché, baillé, &c. on ne pouvoit pas éviter de redire les mêmes règles, en parlant des mêmes actions, puisque la bienséance n'étant pas autre chose que ce que la raison a jugé convenable sur les principes de la nature & de l'usage; il y a eu avant nous des gens raisonnables, qui ont pû connoître & enseigner cette convenance aussi bien que nous.

Ce n'est pas qu'on se soit servi d'aucuns livres de pareil sujet ; on sçait bien que pour les préceptes de civilité, qui dépendent de l'usage, ces anciennes regles nuisent plutôt qu'elles ne servent ; & que par conséquent il vaut mieux consulter l'usage vivant, que l'usage mort. Que si toutefois nous nous étions rencontrés avec ceux qui en ont écrit ; comme il est probable qu'entre tant de personnes de mérite, qui font profession d'instruire la jeunesse, il s'en sera trouvé qui n'auront pas oublié de lui prescrire la civilité, & la Grammaire ; que si (dis-je) nous nous sommes rencontrés avec quelques-uns, nous ne voulons pas finir sans les prier d'être eux-mêmes à notre égard civils, & obligeans ; & de ne pas trouver mauvais que nous les ayons imitez en quelque chose.

I - Règles de la bienséance civile & chrétienne (C59, 1740)

MOTS CLES :

Civilité ; Conversation ; Savoir-vivre ; Usage ;
Grammaire française ; Langage ; Langue française ;
Education ; Enseignement ; Manuel scolaire ; Pédagogie ;
France ; Siècle 18.

RESUME :

Recherche bibliographique : manuels de savoir-vivre et de langue française. A partir d'un corpus comportant ces deux types d'ouvrages, on a fait une série de remarques sur le bien-parler au 18e siècle. Celui-ci est fondé sur le modèle de la "conversation" entre égaux, qui détermine à la fois le discours grammatical et les usages mondains proposés en exemple à tout le corps social. Ce modèle, qu'on trouve à l'oeuvre dans les manuels et les exemples de grammaire, a des incidences dans plusieurs autres domaines, notamment sur la forme même du livre de l'Ancien régime.

A bibliographical survey : handbooks of good manners and of the French language. From a corpus consisting of these two types of books, a series of observations have been made on the correctness of speech, based on the pattern of "conversation" between peers ; such a pattern determines both the discourse of grammar and the formal usage put forward as an example to the whole society. It is actually at work in grammar handbooks and examples, and in many other fields as well particularly in the very form of the books of the Ancien Regime.

A V A N T - P R O P O S

IL ETAIT DE BON TON, JADIS, pour présenter un ouvrage, de s'excuser d'abord en un "avertissement" adressé au lecteur, comme si l'on frappait à sa porte et qu'on risquât de le déranger :

" Ce traité n'avoit pas esté fait pour estre imprimé, mais seulement pour répondre à un Gentilhomme de Province, qui avoit prié l'Auteur..." Il faut croire que ce n'était pas "bien" de faire imprimer ses écrits. Celui-ci, le Novveav traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens (C6, publié en 1671) *, n'en connaîtra pas moins un succès sans pareil en son genre aux XVIIe et XVIIIe siècle, et exercera une influence durable.

(*) L'indice alphanumérique (lettre C suivie d'un chiffre) renvoie au répertoire bibliographique -corpus- annexé à cet exposé et qui sera constamment invoqué ; les chiffres précédés de la lettre R renverront, eux, à une liste de références bibliographiques donnée ensuite, et concernant les études sur le sujet, généralement plus récentes. L'"avertissement" est donc double : on citera beaucoup.

L'auteur déclare en quelque sorte qu'il n'en est pas un, que c'est là, lecteur, le fruit du hasard. De même, le présent mémoire est dû à une "occasion inespérée", à la suite d'un concours d'entrée - et non de circonstances : la préparation d'un DEA à l'ENSSIB, conjointement avec un DCB ***, dans le cadre vaste et accueillant lui aussi des Sciences de l'information et de la communication.

(***) DCB : Diplôme de conservateur de bibliothèque. Ces sigles seront les derniers.

UN SECOND CADRE nous a été fourni à Clermont-Ferrand par M. **Alain MONTANDON**, responsable du groupe de recherches "Histoire des représentations de la communication à travers les traités de savoir-vivre en Europe du Moyen-Age à nos jours", Formation recommandée du Ministère de l'éducation nationale, Programme "Intelligence de l'Europe" du Ministère de la recherche et de la technologie. Qu'il soit ici remercié de son accueil et de ses conseils.

Il n'est nullement responsable en revanche, du choix du sujet et de la méthode, dont nous tenterons de nous expliquer dans une première partie introductive. Nous avons osé choisir ce vaste sujet, à la frange de l'histoire et de la linguistique, en vertu d'une formation antérieure en lettres classiques et en sciences de l'éducation.

L'OBJET DE LA RECHERCHE est donc constitué à la fois par les manuels de savoir-vivre et par la langue française, et les livres la concernant ; il s'agira de la "Politesse de la grammaire", pour reprendre le titre d'un article de Denis SLATKA paru récemment dans Le Monde (R1). Elle se fonde sur une recherche bibliographique a priori immense, puisqu'on y a recensé et dépouillé tous les types d'ouvrages susceptibles de documenter largement le sujet (en en éliminant cependant, comme on le verra, certaines catégories). Mais ce recensement n'a aucune prétention à l'exhaustivité, n'ayant été mené que dans quelques bibliothèques de Lyon (BM de la Part-Dieu, BIU du Quai Claude Bernard, Bibliothèque de l'Université catholique), Clermont-Ferrand (BMIU), Grenoble et Riom (BM), ainsi qu'à l'Institut national de recherche pédagogique de Paris (et au Musée pédagogique de Rouen par

personne interposée) ; dans tous ces cas l'accueil et un service efficace de la part du personnel nous ont permis de tirer le meilleur parti des documents anciens, souvent introuvables ailleurs. (Notre bibliographie a pour objet secondaire de contribuer à évaluer ^{les richesses de} ces collections, en signalant - même à propos d'ouvrages qui furent jadis largement diffusés - ceux qui sont aujourd'hui les plus rares et les plus intéressants.)

Nous adressons notamment les plus vifs remerciements à MM. **GAUTIER-GENTES**, conservateur de la Bibliothèque de l'INRP, **JOCTEUR-MONROZIER**, conservateur de la Bibliothèque municipale de Grenoble, et **François VIGNALE**, pour leur aide.

LA PERIODE CHOISIE pour cerner notre étude dans le temps, le XVIIIe siècle, est celle où se dessine apparemment un "creux" dans la production de traités de savoir-vivre, du moins telle qu'on peut l'évaluer actuellement, entre une floraison liée au développement exceptionnel de la "conversation" au Grand siècle, et une recrudescence de préoccupations comparables (bien que sous des formes très différentes) au sein de la société bourgeoise d'après la Révolution. On espère donc contribuer à discerner dans quelle mesure cette baisse correspond à une réalité, et à éventuellement l'expliquer.

L'introduction, destinée à cerner sur le plan épistémologique et pratique le cadre de la recherche ainsi que les types d'ouvrages étudiés, constituera notre première partie : son sujet, son volume relatif et la spécificité de son contenu justifient

cette importance. La seconde partie sera fondée sur la notion de conversation - au sens très général que ce mot avait alors - et de ses représentations à travers les manuels consacrés au "bien parler", pour aborder ensuite les motifs et les voies de la correction du langage. La troisième enfin, intitulée "l'un dans l'autre", mettra en évidence un certain nombre de recoupements entre manuels de langue et de savoir-vivre : les "civilités" comme manuels de lecture, la présence des grammairiens et linguistes sur le terrain de la civilité, et de celle-ci dans les textes grammaticaux (notamment dans les exemples), etc. Cela au moment où, il est vrai, les grammairiens philosophes des Lumières après ceux de Port-Royal élargissent la réflexion linguistique vers une problématique universaliste bien éloignée apparemment des critères de l'usage et de la politesse.

A ces trois parties il convient d'ajouter les annexes bibliographiques avec les index, ainsi que les illustrations - fac-similés et citations longues, hors-texte - que nous avons voulu nombreuses afin de compléter notre propos sur l'évolution et les formes du livre.

LE PLUS SIMPLE N'AURA PAS ETE d'arrêter un titre pour cette tentative de définition d'une question, où l'on a essayé de multiplier les approches et de décroiser les disciplines. Le sous-titre d'"essai" pourra paraître incongru dans le cadre d'un diplôme d'études dites approfondies ; il nous a paru le plus adapté à un travail de mise au point et de balisage d'un objet de recherche - les traités du bien-parler, entre grammaire et civilité. On aurait aimé pouvoir l'intituler, pour imiter à

nouveau les façons de l'époque, en paraphrasant à la fois COURTIN et BOUHOURS (C62 ***) , homme de lettres et linguiste (le mot naissait à peine) :

REMARQUES NOUVELLES SUR LE SAVOIR-VIVRE

OU

DE LA CIVILITE

qui se pratique en France au siècle de Voltaire
parmi les Grammairiens, Gens de cour, de Ville & de Campagne
Avec une Bibliographie.

...Mais cela ne se fait plus ainsi.

(***) Edition de 1746 ; l'ouvrage fut publié initialement en 1675

S O M M A I R E

1. PREMIERE PARTIE : LE(S) CHAMP(S) DE LA RECHERCHE	11
1.1. A la croisée des chemins : entre grammaire et civilité, de l'Ancien régime au nouveau	17
1.2. Les sources : définition et constitution du corpus bibliographique	29
2. DEUXIEME PARTIE : BIEN PARLER : DE LA CONVERSATION A L'EXPRESSION CORRIGEE	43
2.1. La conversation	49
2.2. Ecrire / parler : de la conversation orale aux lettres et aux belles-lettres	69
2.3. L'expression réprimée et châtiée	81
3. TROISIEME PARTIE : L'UN DANS L'AUTRE : QUAND LA CIVILITE PUERILE SE MELE D'ENSEIGNER LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, ET VICE-VERSA	99
3.1. Le charme gothique des caractères de civilité	105
3.2. Politesse des auteurs	119
3.3. Politesse des grammaires	141
CONCLUSION	171
SOURCES: répertoire analytique des ouvrages anciens consultés	185
ANNEXES: index, références bibliographiques, etc.	225
Table des matières détaillée	251

P R E M I E R E P A R T I E

LE(S) CHAMP(S) DE LA RECHERCHE

Si la nature avoit destiné les hommes à vivre isolés, ils n'auroient jamais senti de penchant qui les portât à communiquer entre eux. Si elle leur avoit refusé la raison comme aux animaux d'une espèce inférieure, ils n'auroient jamais pu reconnoître les matériaux propres du discours. Or, puisque la faculté de parler est le résultat de la double énergie de nos plus nobles et de nos plus excellentes qualités, , de celles qui assurent à l'homme la supériorité sur les autres espèces d'animaux, qui forment son caractère distinctif et sa principale prérogative (je veux dire la raison et la sociabilité), on ne peut refuser une sorte d'intérêt et d'estime à ces recherches, dont le but est de résoudre le discours dans ses éléments naturels, et de le recomposer en combinant ces mêmes éléments.

James HARRIS, Hermès ou Recherches philosophiques sur la grammaire universelle (traduction de François THUROT, 1796 : C97), Livre premier, chapitre I, p. 1.

Une des différences les plus radicales entre Descartes et les philosophes des Lumières, c'est cette primauté immédiate chez eux du facteur social et de la communication comme donnée constitutive de l'humanité ou mieux, comme condition même de la pensée et de la raison. Si celle-ci est toujours à l'horizon du chemin philosophique (et désormais du chemin grammatical), c'est la "conversation", le commerce d'autrui, qui institue le discours.

C'est pourquoi nous avons choisi d'emprunter cette introduction "abstraite" à un écrit philosophique, en décalage apparent avec notre sujet ; car Hermès appartient à un moment de l'histoire de la pensée où l'ordre de la raison semble prendre le pas sur l'usage et l'ordre établi. Il s'agit de forcer d'entrée de jeu une cloison qu'on franchira et ignorera, en allant chercher dans les grammaires (et non seulement dans les traités de civilité) ce qui n'est pas de la Grammaire.

On peut voir en effet dans cette citation liminaire, représentative d'une évolution sans précédent de la réflexion linguistique, une préfiguration des avancées contemporaines de cette science : dans l'attention portée aux "matériaux propres" du discours, dans la démarche qui consiste à le "résoudre...dans ses éléments naturels" et à le "recomposer en combinant ces mêmes éléments", s'annonce l'autonomisation du discours comme objet scientifique instaurée plus d'un siècle plus tard par Ferdinand de Saussure.

Le structuralisme, après avoir fortement marqué les sciences humaines, a cessé aujourd'hui de les dominer, à la suite d'une réaction contre ce qu'on a pu appeler un "coup de force" épistémologique de la linguistique saussurienne. L'expression est empruntée à Pierre BOURDIEU (Ce que parler veut dire, R57) : pour lui, la linguistique "interne" (structurale), procède à une "mise entre parenthèses du social". Or, "l'hétérogénéité sociale est inhérente à la langue", et les "actes de langage" (1) ne sauraient être abstraits du contexte de la communication. Bourdieu va même

plus loin dans la rancune qu'il voue à la linguistique "pure", pour des raisons politiques :

La langue saussurienne, ce code à la fois législatif et communicatif qui existe et subsiste en dehors de ses utilisateurs ("sujets parlants") et de ses utilisations ("parole") a en fait toutes les propriétés communément reconnues à la langue officielle. (...) Parler de la langue, sans autre précision, c'est accepter tacitement la définition officielle de la langue officielle d'une unité politique : cette langue est celle qui, dans les limites territoriales de cette unité, s'impose à tous les ressortissants comme la seule légitime..." (2).

La langue officielle, qui a depuis longtemps - dès avant même la fondation de l'Académie française - partie liée avec l'Etat, nous jette au coeur de notre sujet. Mais repartons de Hermès et des présupposés de la grammaire philosophique ; Harris ajoute la note suivante à la suite de l'extrait par lequel nous avons introduit notre propos (nous citons au deuxième, voire au troisième degré, dans la version française de Thurot, qui maintient le latin suivi de sa traduction) :

"Grammaticam etiam bipartitam ponemus, ut alia sit litteraria, alia philosophica", &c. (Bacon, De Augm. scient., VI, 1). Et il ajoute peu après : "Verumtamen hâc ipsâ re moniti, cogitatione complexi sumus grammaticam quandam, quae non analogiam verborum ad invicem, sed analogiam inter verba et res sive rationem sedule inquirat". C'est-à-dire : "Nous divisons aussi la grammaire en deux parties, l'une purement littéraire et l'autre philosophique, &c.". Et ensuite : "Ceci nous a déterminés cependant à embrasser par la pensée une grammaire, qui auroit pour objet de rechercher avec soin, non pas l'analogie des mots entre eux, mais celle des mots avec les choses ou avec la raison".

La dernière proposition, qui pourrait opposer un point de vue structuraliste (arbitraire du signe, autonomie du couple Signifiant/Signifié) à ce que Roland BARTHES a pu qualifier de "cratylisme" (3), reprend donc en fait la distinction proposée par Francis BACON, un siècle plus tôt cette fois, entre ce qu'il nomme

grammaire "littéraire" et grammaire "philosophique". Cette dernière met en jeu, après celle de Port-Royal qui fut en honneur pendant tout le XVIIIe siècle (C71, etc.), les liens qui unissent les "mots et les choses" ; cette évolution des sciences humaines sera décrite sous ce titre même par Michel FOUCAULT (R71).

C'est à cette grammaire dite "littéraire" (4) que nous souhaitons revenir, à ce souci de l'usage qui est, parmi d'autres, une notion commune au champ linguistique et au champ social. Les préoccupations universalistes des philosophes, puis de l'idéologie révolutionnaire, loin d'évacuer au profit de la *raison* l'autre grande prérogative de l'humanité - "je veux dire...la *sociabilité*" - visent à l'assurer sur des bases plus solides en la dégagant si possible de l'arbitraire et du préjugé.

Il ne s'agira pas ici d'étudier la langue et la grammaire, mais leurs usages sociaux à travers un ensemble ouvert d'écrits consacrés à la communication et au langage ; la philosophie (logique, mais surtout morale) comme la littérature ne seront évoquées que comme cadres ou prétextes, en marge d'une recherche avant tout "bibliologique" (*bibliographic*, en anglais). Celle-ci porte en effet au départ sur le patrimoine livresque, jadis important, aujourd'hui hélas très largement disparu, que constituent les "livres pratiques" (5) en rapport avec le savoir-vivre et le bien-parler, en France, au XVIIIe siècle. Ces livres pratiques seront situés au sein d'un contexte intellectuel et éditorial vaste, comportant des ouvrages plus divers. Une problématique doit donc être maintenant posée, et un corpus délimité : tels seront les deux temps de cette introduction.

N O T E S

concernant l'introduction de la Ière Partie

(1) Cf. AUSTIN, Quand dire, c'est faire (R56) : étude des actes de langage dans leur dimension "perlocutionnaire", c'est-à-dire efficaces en eux-mêmes, et non pas par référence à une action que le langage ne pourrait que décrire ou accompagner.

(2) Bourdieu, *op. cit.*, p. 26-27. On trouvera un autre type de contestation de l'"impérialisme" de la linguistique pure dans l'article de Jean-Claude CHEVALIER, "L'Analyse du discours et sa signification (Texte-cible : les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène du Père Bouhours*)" in Littérature, n° 11, "Frontières de la rhétorique", mai 1975, p.63-78.

(3) Cf. Roland BARTHES, "Proust et les mots" in To honor Roman Jakobson, La Haye, 1967. Sur le "cratylisme" de la fin du XVIIIe siècle, cf. Gérard GENETTE, "Avatars du cratylisme", in Poétique, n° 11 et 13, 1972-1973, deux études sur De Brosses et Court de Gébelin (références citées in Une Politique de la langue... (R58), p. 87).

(4) On verra que la grammaire ici qualifiée génériquement de littéraire n'érige pas la littérature (la langue écrite par les auteurs) en référence unique de ses principes ("Remarques", puis "Grammaire raisonnée"), mais englobe largement la langue parlée. Elle aura, entre autres problèmes, à résoudre cette ambiguïté pour se définir en tant que discipline organisée.

(5) Catégorie anachroniquement empruntée, à titre d'image, aux bibliothèques françaises d'aujourd'hui.



II - *Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1) : frontispice
(C5, B.M. Clermont-Ferrand)

1.1. A LA CROISEE DES CHEMINS

Entre grammaire et civilité, de l'Ancien régime au nouveau.

MARTINE

Mon Dieu ! je n'avons pas étugué comme vous,
Et je parlons tout droit comme on parle cheux nous

PHILAMINTE

Ah ! peut-on y tenir ?

BELISE

Quel solécisme horrible !

PHILAMINTE

En voilà pour tuer une oreille sensible.

BELISE

Ton esprit, je l'avoue, est bien matériel.
Je n'est qu'un singulier, avons est pluriel.
Veux-tu toute ta vie offenser la grammaire ?

MARTINE

Qui parle d'offenser grand-mère ni grand-père ?

MOLIERE, Les Femmes savantes, Acte II,
scène 6.

La sagesse des nations, incarnée dans le bon sens de Chrysale ou de Martine, a beau plaider pour un langage simple, la servante a beau protester de ce qui lui semble une évidence :

Quand on se fait entendre, on parle toujours bien ;

ils méconnaissent cependant, ou feignent de méconnaître, parce que les "savantes" du théâtre, comme nombre de leurs contemporains bien réels la poussent jusqu'à la caricature, une fonction irréductible du langage : celle de la distinction (cf. BOURDIEU, R17). La façon de parler comme le costume ou l'ensemble de l'*hexis* corporelle relève d'un *habitus* global qui permet tout simplement de savoir à qui l'on s'adresse. Généralement inconsciente et difficilement contrôlable, enracinée loin dans l'histoire personnelle de chacun, résultante diffuse mais généralement évidente de mille "petits riens" ou "je-ne-sais-quoi" (1), cette façon d'être n'est pas neutre ; elle a pour effet d'assigner à chacun une position dans l'échelle des représentations sociales et par conséquent des carrières possibles. Cette échelle a son "haut" et son "bas", ses dominants et ses dominés. Philaminte et Bélise, qui, comme Monsieur Jourdain et Tartuffe - chacun à sa manière - aspirent à la gravité, croient devoir réprimer le moindre écart contre ce qu'elles considèrent comme le bon usage.

Les deux modèles de la civilité

D'où le succès, étonnamment constant, des manuels de savoir-vivre. Ceux-ci peuvent être classés en deux catégories. Les uns visent à instituer, depuis le De Civilitate morum puerilium d'Erasmus (1528, R35) qui, ancré dans un réservoir immémorial de proverbes, fonde la tradition de la *civilité puérile et honnête*, une civilité universelle - "puérile", car l'enseignement s'adresse

aux enfants (2) - fondée en sagesse sur le respect de l'autre et originellement sur la tolérance : comment s'habiller, se comporter à l'église (civilité chrétienne), se tenir à table, s'adresser à autrui, jouer et se coucher. Ce court opuscule sans prétention, comme écrit en passant, mais promis à un avenir multiséculaire à travers des rééditions et imitations multiples, est donc organisé de la façon la plus anodine, suivant les actions ordinaires d'une journée.

Les autres au contraire guident leurs lecteurs à travers les arcanes de la distinction. On présente volontiers comme leur archétype, dans une symétrie agréable pour l'esprit mais un peu trompeuse (il parut en Italie la même année que le petit livre d'Erasmus), Il Libro del cortegiano, Le Livre du courtisan de Baldassar CASTIGLIONE (R53). Celui-là, dialogue "magnifique" et abondant (quatre livres, quatre "journées") entre princes de haut lignage à la Cour d'Urbino, célèbre la politesse aristocratique en la personne idéale d'un courtisan parfait. Les manuels de l'honnête homme, du courtisan (C1, C2, C6, C13, C16, mais aussi C58, C75, C77) peuvent se rattacher à ce second modèle ; on y prônera l'élégance et la facilité, l'allure, abandonnant généralement les préoccupations de pratique religieuse à des gens moins éthérés. Notons que cette deuxième catégorie aurait pu être présentée la première ; on l'eût alors implicitement présentée comme un modèle dont l'autre serait une imitation à l'usage d'un plus grand nombre.

Cette opposition entre divulgation et distinction, entre "civilités puériles" et manuels de cour, est établie et explicitée

par Roger CHARTIER dans un article important (3), où se conjugue l'analyse littéraire avec l'histoire de l'édition. Précisons que cette partition, loin d'induire un classement abusif de tout manuel de savoir-vivre dans l'une ou l'autre catégorie, est plutôt une "modélisation" visant à permettre d'identifier, dans chaque livre, ce qui peut le relier à l'une ou l'autre de ces traditions. L'auteur invite d'ailleurs à repérer les glissements, les échanges permanents entre ce que l'on a un peu vite qualifié de culture "savante" et de culture "populaire" ; nous y reviendrons (4).

Un chiffre donnera une idée de l'importance de la *civilité puérile et honnête* dans la production éditoriale du XVIII^e siècle: selon l'enquête de R. Chartier, en 1781, le fonds de Garnier l'Aîné à Troyes ("Bibliothèque bleue") comprend plus de 3500 exemplaires de cet ouvrage, prêts à la vente, "en feuilles et non assemblés" (5). Hélas, les ouvrages survivants se comptent sur les rayons de nos bibliothèques, à raison inverse de cette quantité impressionnante ; en sorte que la métaphore bien connue de l'iceberg, offrant aux regards une masse émergée d'importance constante, serait trompeuse ici :

L'un des matériaux les plus massivement imprimés, l'un des plus inertes dans sa forme comme dans son contenu, est en même temps l'un des moins bien conservés. (...) A des tirages qui ont atteint parfois plusieurs centaines de milliers d'exemplaires correspondent donc aujourd'hui un ou deux exemplaires connus.

Cette estimation de Dominique JULIA concernant les livres scolaires (R23) peut s'appliquer aux *civilités* les plus diffusées, d'ailleurs souvent utilisées comme nous le verrons pour l'apprentissage de la lecture. Ce qui nous amène au deuxième type

d'ouvrages ici considérés, qui concernent spécifiquement l'usage de la langue française.

**Grammaire française : la raison de l'usage
avant l'usage de la raison**

Si Martine, servante moliéresque, avait accédé au désir de sa maîtresse et tenté de rattraper ce que celle-ci considérait comme un retard inadmissible, il est probable qu'elle aurait utilisé un de ces petits livres mal imprimés où les enfants apprenaient les règles de la civilité en même temps que la lecture et l'écriture. Ces livres, il est probable aussi que sa maîtresse les connaissait, sans s'en vanter auprès de Vadius ou de Trissotin. Mais la référence commune alléguée par ces beaux esprits, leur bible affichée et révéree, c'est Vaugelas, l'autorité suprême (même en faisant la part de la charge satirique) en matière de beau langage. On peut noter cependant que s'il est question de la Grammaire, comme on dirait d'un système organisé et cohérent, tel n'est absolument pas le cas des Remarques sur la langue française (C9, C57) : celles-ci se succèdent selon un ordre que leur auteur ne cherche pas à justifier, considérant au contraire qu'un classement ne conviendrait pas à son projet (6).

Le critère du bon usage est celui du français que l'on parle à la Cour et qu'on trouve sous la plume des meilleurs auteurs. Tel est le modèle qui prévaudra longtemps encore, sous les auspices de

l'Académie française. Mais ce n'est pas de l'académie, on le sait, que viendront les idées nouvelles en matière linguistique. Si les académiciens, individuellement, participèrent largement au débat, la vénérable institution ne sut jamais l'impulser. Sans doute ne put-elle pas suivre les mutations socio-politiques, et déceler l'émergence d'un nouvel "espace public" (7) à l'écart de la Cour, déterminant de nouveaux modes de pensée. Il paraît évident que l'Opinion publique d'une part, le "néologisme" encyclopédique d'autre part, ne se satisferont plus des restrictions anciennes en matière de langage et de terminologie.

Ce divorce ne doit pas cependant nous amener, là encore, à une excessive schématisation selon laquelle la grammaire académique se limiterait à la préservation puriste d'une langue morte, pendant que les pionniers de la grammaire générale quitteraient les rivages de l'usage pour les lointains horizons d'une logique désincarnée. L'un est aussi faux que l'autre : l'Académie constitue une assemblée éclectique ouverte à plusieurs courants, elle accueillera notamment GIRARD, auteur des Vrais principes de la langue française (C63, 1747) et BEAUZEE, rédacteur des principaux articles de l'Encyclopédie concernant la grammaire (8) ; à l'inverse, certains des grammairiens les plus novateurs pourront se montrer, en vertu de principes rationnels, d'un purisme qui peut sembler excessif, comme c'est le cas de DU MARSAIS (9). D'autre part, pour en terminer sur la situation de la grammaire, la recherche - pas plus ici qu'ailleurs peut-être - ne doit pas être dissociée de la pédagogie, laquelle constituait déjà l'objectif premier des Messieurs de Port-Royal, Arnauld et Lancelot, dans leur Grammaire générale (10). En tout état de

cause, la grammaire n'en vient que tardivement à se définir comme description désinrêressée d'un "matériau" donné (pour reprendre le terme de Harris/Thurot) : l'objet des Synonymes français de l'Abbé GIRARD (C99), si l'on en croit le sous-titre, c'est "le choix qu'il faut en faire pour parler avec justesse". La grammaire à l'imitation de la rhétorique persiste à se définir comme "l'art de parler". (11)

Il est possible au-delà de ces quelques observations, d'établir une typologie de la production grammaticale, comme on l'a fait des livres de civilité. N'ayant pas axé notre travail sur cet aspect des choses, nous nous référons aux recherches de Pierre SWIGGERS, dans un article tiré des actes du Colloque du groupe d'étude en histoire de la langue française, Limoges, 1982 (12). Le classement ("provisoire") proposé concerne la période 1660-1750, et comporte trois grandes catégories (auxquelles nous ajouterons une quatrième au passage) :

- les grammaires scolaires et manuels de français, éventuellement rédigés à l'usage des étrangers ; d'abord fréquemment rédigées en latin, ensuite en langue vernaculaire, ces grammaires reproduisent généralement sans innovation des modèles traditionnels inadaptés à notre langue (13). Le mot "méthode" ou "méthodique" est, significativement, de plus en plus fréquent dans les titres. Cette production très nombreuse (environ 200 titres relevés) peut se comparer à celle des *civilités puériles*. ;

- les "grammaires académiques et synthétisantes", inversement très peu nombreuses : LA TOUCHE (14), REGNIER-DESMARAIS (seule grammaire académique digne de ce nom, commanditée officiellement, puis reniée par l'Académie : C36, 1706). "Séparées par un abîme de

convictions politiques et religieuses, ...ces (deux) grammaires se fondent...sur les "Observations", les "Remarques" ou les "Doutes" de Ménage, Vaugelas, Thomas Corneille et Bouhours, ce qui (leur) prête... un caractère lexicologique et stylistique très prononcé" (15). (Ces "Remarques" et autres ouvrages moins systématiques que les traités de grammaire, méritent donc d'être mentionnées comme une catégorie supplémentaire) ;

- celles enfin pour lesquelles l'emporte "le rôle cognitif assigné au langage et à la grammaire" : point de vue qui remonte à Port-Royal pour déboucher sur la philosophie de Condillac ("le langage n'est pas un épiphénomène de la pensée...il en est l'analyse articulée"). C'est ici qu'il faut citer les noms des Buffier, Restaut, Girard, et les articles de l'Encyclopédie. Bien que ce dernier point de vue semble les éloigner du thème ici traité, on a pu constater que ce n'est pas toujours le cas.

On n'ira pas plus loin dans des remarques de linguistique historique qui nous éloigneraient de notre ligne. Celle-ci consiste à tenter de repérer, à une époque donnée, comment s'énonce à travers les traités et manuels pertinents, à la croisée des chemins entre manuels de grammaire et de civilité, un discours normatif sur le langage. Il semble souhaitable, dans le cadre qui est le nôtre, que la période comme le *corpus* soient assez larges pour permettre observations et confrontations. La période sera donc tout bonnement le dix-huitième siècle chronologique, de 1700 à 1800. Quant au choix des livres (avec les raisons pour lesquelles ont été relevées quelques éditions excédant apparemment cette période), il sera justifié au chapitre suivant.

N O T E S

du chapitre

1.1. A LA CROISEE DES CHEMINS

(1) Le "je ne sais quoi" (essentiellement difficile à transmettre mais propre à défier la verve des beaux esprits du Grand siècle, friands de ces subtilités) se rencontre souvent dans les textes relevés par nous : par exemple, pour citer deux des plus importants, C5 et C50 (réédition).

(2) Le traité d'Erasmus est dédié à un fils de prince, mais il s'adresse à tous. Ce qui nous met à l'abri des schématisations hâtives.

(3) "Distinction et divulgation : la civilité et ses livres" (R40)

(4) Cf. *infra*, 2.1., note 9.

(5) *Op. cit.*, p. 65, n. 21, d'après une recherche effectuée aux Archives départementales de l'Aube.

(6) L'ordre légué par les grammaires traditionnelles, encore calquées avant les pionniers du siècle des Lumières (les Buffier (C46), Girard (C63), Du Marsais (C79)), sur la grammaire latine (déclinaisons), suit "les neuf parties de l'oraison" : article, nom, pronom, verbe, participe, adverbe, préposition, conjonction et interjection. Vaugelas estime que cet ordre réclame trop d'érudition (pour un public socialement trié certes, mais constitué de non spécialistes). "Après tout, il y a une certaine confusion qui a ses charmes" (C9, Préface).

(7) Cf. Jürgen HABERMAS, L'Espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise. Paris : Payot, 1971, rééd. 1986 (Critique de la politique). Modèle

repris et commenté par R. CHARTIER dans R18 : La discussion constitutive de l'opinion publique se déplace dans les salons, dans les cafés, sphère publique (qui n'est pas le Peuple : R.C. fait remarquer qu'il s'agit toujours d'une discussion entre égaux) qui se caractérise par "l'usage de la raison". Voir aussi à ce sujet, pour une approche plus descriptive, Histoire de la langue française (R8), t.6, le XVIIIe siècle, 1ère partie, chap.7, "La vie publique", p. 35-47.

(8) Cf. Alexis FRANCOIS, La Grammaire du purisme et l'Académie française au XVIIIe siècle (R65).

(9) Du Marsais relève certaines "disconvenances" syntaxiques ("Sa réponse est dictée, & même son silence" : dictée s'accorde avec réponse, non avec silence) ou sémantiques ("Prends ta foudre, Louis, & va comme un lion" : il falloir dire "comme Jupiter"), etc., qu'il emprunte souvent aux remarques de l'Académie (Logique et principes de grammaire, 1769, C79). On s'y attardera d'autant moins qu'il s'agit ici d'exemples purement littéraires.

(10) Voir notamment à ce sujet l'introduction de André JOLY au Tableau des progrès de la science grammaticale de THUROT (Discours préliminaire à "Hermès"), R78 ; et "La Grammaire générale et la pédagogie au XVIIIe siècle", article de Jean-Claude CHEVALIER (R67).

(11) "L'art de parler et d'écrire une langue s'appelle grammaire. C'est un mot qui signifie science des lettres". Telle est la définition approximative transmise par le Citoyen BARDOUX (C96, 1796).

A l'inverse le Père BUFFIER conçoit une description scientifique de cet objet contingent : "La plupart des gens...se figurent la Grammaire comme un art ou une science qui a ses principes, sa forme & sa nature avant toutes les langues, & que c'est à ces langues de s'y ajuster. Tout au contraire c'est essentiellement à la Grammaire de s'ajuster aux langues pour lesquelles elle est faite & dont elle n'est pour ainsi dire que le témoin ou l'Analyse". Point de vue plus moderne que le précédent, et qui échappe à l'illusion "universaliste". Et d'ajouter : "L'usage a son empire indépendant de la raison, ainsi la raison n'a proprement rien à faire par rapport à une langue, sinon de l'étudier & de l'apprendre telle qu'elle est" (C46, 1ère éd. 1709).

(12) "Position idéologique et scientifique de la grammaire française aux XVIIe et XVIIIe siècles" in Trames, n° spécial, p.33 et suiv. (R74)

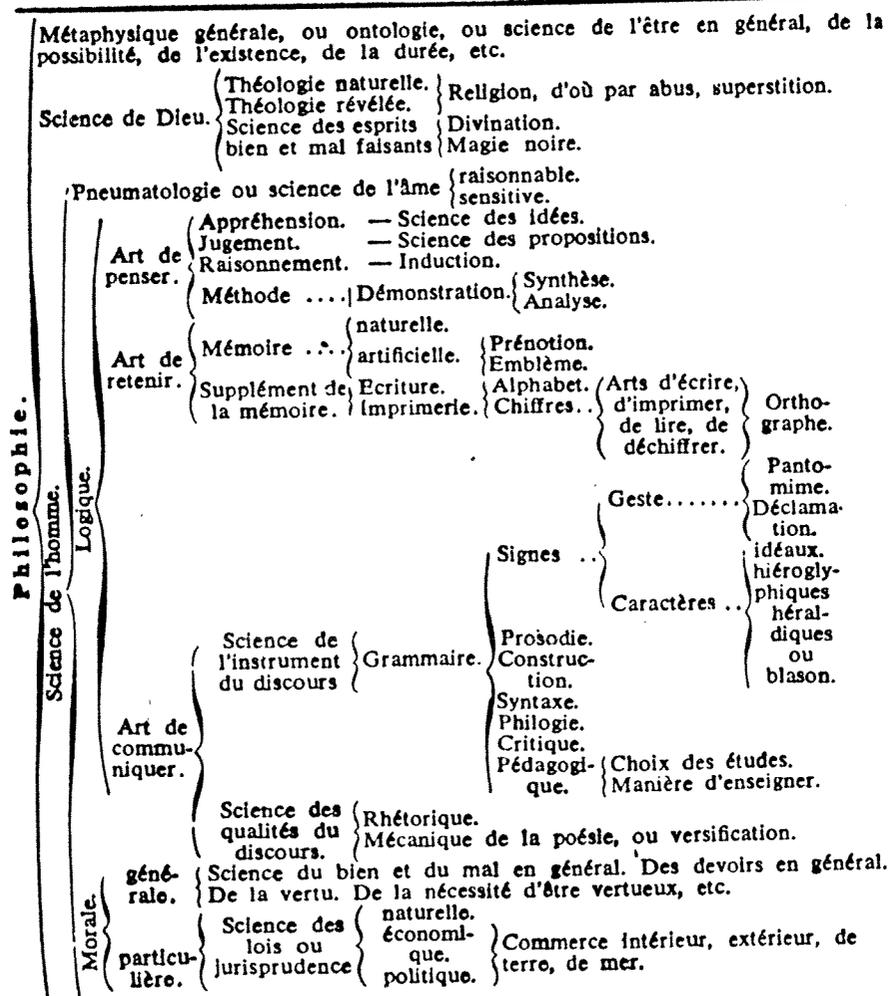
(13) L'auteur de l'article fournit une liste indicative de ces dernières, en français, anglais, allemand et italien. Nous la reproduisons afin de donner une idée de l'importance de cette production et du caractère évidemment parcellaire de notre corpus: MARIN 1620, VAIRASSE D'ALLAIS 1681, TEYSSIER 1682, de LA FAYOLLE 1685, VON FISCHBACH 1686, LERMITTE DU BUISSON 1686 et 1689, des PEPLIERS 1689, PERGER 1691, MILLERAN 1692, KRAMER 1696, JANSSEAUS 1697, CHARBONNET 1699, BESEL 1701, de FLANS 1705, de LAUDASE 1706, RAEDLEIN 1706, HERBAU 1708, STURM 1710, FERI 1712, GREIFFENHAHN 1716, ROGISSARD 1718, de GRIMAREST 1719, DU GRAIN 1720, MUNIER 1720, PROVANSAL 1720, BAUTRE 1721, BEAUMONT 1721, NEUPER 1722, LINDENS 1728, ROGER 1729, PALAIRET 1730, PELL 1735, de LA COUR 1736, BARIN 1738, LA ROCHE 1738, CURAS 1739, JACQUIER 1740, MIGNET 1743, STEINBRECHER 1744, VALLART 1744, KRAAK 1746, CHAPUSET 1750. (loc. cit., p. 36, n.8). Soit 43 références, dont un seul nom apparaît dans notre recensement. Même si l'on admet d'une part que nombre de ces auteurs publient à l'étranger et en langue étrangère (mais en quoi cela les exclurait-il ?), et d'autre part que, réciproquement, ce recensement a pu omettre des ouvrages de notre liste, il nous reste du pain sur la planche.

(14) *L'Art de bien parler françois, qui comprend tout ce qui regarde la Grammaire & les façons de parler douteuses*, Amsterdam, 1696.

(15) *Ibid.*, p. 38.

ENTENDEMENT

RAISON



III - Classification : le système encyclopédique (cf. p. 35)

(tiré de Langue et langages de Leibniz à l'Encyclopédie,
R72, p. 148)

1.2. LES SOURCES

Définition et constitution du corpus bibliographique

A la desafortada speranza sucedio, como es natural, una depression excesiva. La certidumbre de que algun anaquel en algun hexagono encerraba libros preciosos, y de que esos libros preciosos eran inaccesibles, parecio casi intolerable...

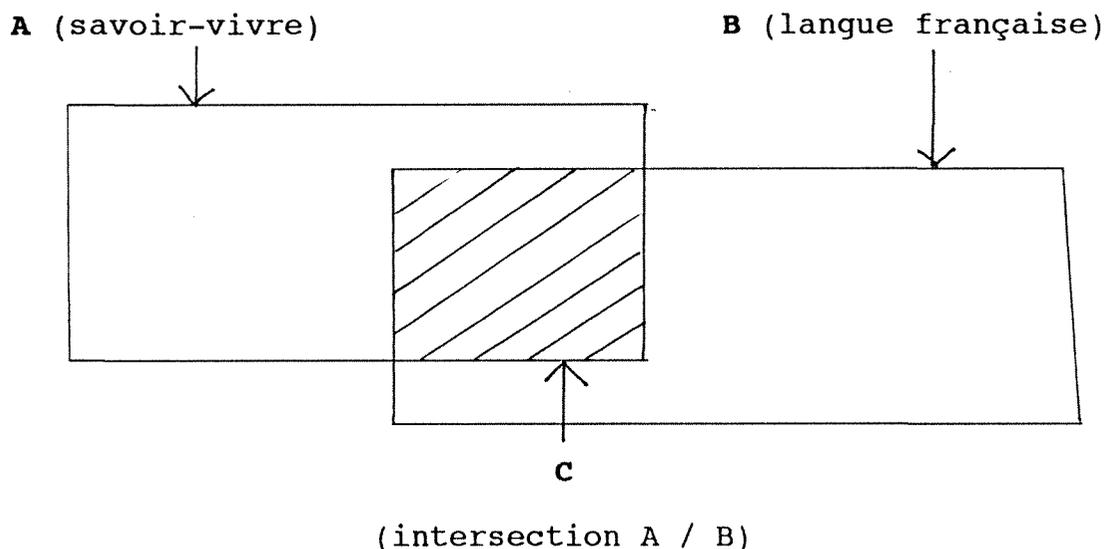
(A l'espoir éperdu succéda, comme il est naturel, une dépression excessive. La certitude que quelque étagère de quelque hexagone enfermait des livres précieux, et que ces livres précieux étaient inaccesibles, sembla presque intolérable...)

Jorge-Luis BORGES, "La Bibliothèque de Babel", in Fictions (1956).

Typologie générale ou les "sous-ensembles flous"

Dans un premier temps, la définition du domaine bibliographique semble assez simple à établir : il s'agit de relever dans les catalogues, pour les décrire, les livres traitant du savoir-vivre en ce qui concerne la parole et la langue au XVIIIe siècle. Dans l'abstrait, avant même de préciser quels ouvrages pourront être retenus à ces deux niveaux, les données

sont donc les suivantes : soient deux ensembles (champs) A et B, représentant l'un le domaine du "savoir-vivre", ou civilité, l'autre un domaine assez vague, que nous décidons de ne pas restreindre *a priori*, et que nous désignerons comme celui de la "langue française" (1).



L'ensemble de référence visé ici serait l'ensemble C constitué par l'intersection des deux ensembles A et B. Nous proposons donc de préciser quels ouvrages peuvent relever en théorie de chacun de ces ensembles A et B, puis C, avant de fixer éventuellement des limites réalistes au présent travail.

L'ensemble A, concernant la civilité et ses livres, a été décrit au chapitre précédent (1.1), suivant deux modèles assez faciles à caractériser du triple point de vue de leur propos, du public visé (pédagogues, enfants...) et de la forme choisie (format, présentation générale, qualité matérielle, nombre de pages, etc.) ; nous nous intéresserons aux nombreuses interpénétrations prévisibles de l'un à l'autre de ces deux

modèles. Par ailleurs, pourront être retenus des traités généraux de morale ou d'éducation pourvu qu'ils accordent une place suffisante au sujet.

L'ensemble B, celui des ouvrages consacrés à la langue française, est plus complexe et probablement plus étendu. Si l'on met à part les dictionnaires, qui posent des problèmes spécifiques, on peut reprendre ici les quatre catégories définies au chapitre précédent : manuels d'apprentissage, "remarques" (ouvrages non systématiques), traités académiques et ce qu'on pourrait qualifier faute de mieux (2) de "nouvelle grammaire". Les deux dernières catégories peuvent ici être confondues en une seule, soit trois rubriques pour les ouvrages grammaticaux.

Mais ce qui nous intéresse ici, c'est d'envisager au-delà de ces deux ensembles, aussi riches soient-ils, l'ensemble élargi des chapitres et des livres sur l'art de parler comme il faut. Soit cet ensemble C qu'on peut détailler enfin de la façon suivante en citant déjà quelques références de notre *corpus* (3) :

1. MANUELS (au sens large de "livres pratiques") :

1.1. Civilité :

1.1.1. "*Civil. puér. & honnête*" (C41, C72)

1.1.2. Manuel du courtisan et de l'honnête homme
(C1, C6, C13)

(1.1.3. Manuels épistolaires, modèles de lettres)

1.2. Langue française :

1.2.1. Méthode d'apprentissage (C55, C88, C96)

1.2.2. "*Remarques*", "*Observations*", etc. (C9, C62)

(1.2.3. Dictionnaires)

2. ESSAIS ET TRAITES

2.1. Morale :

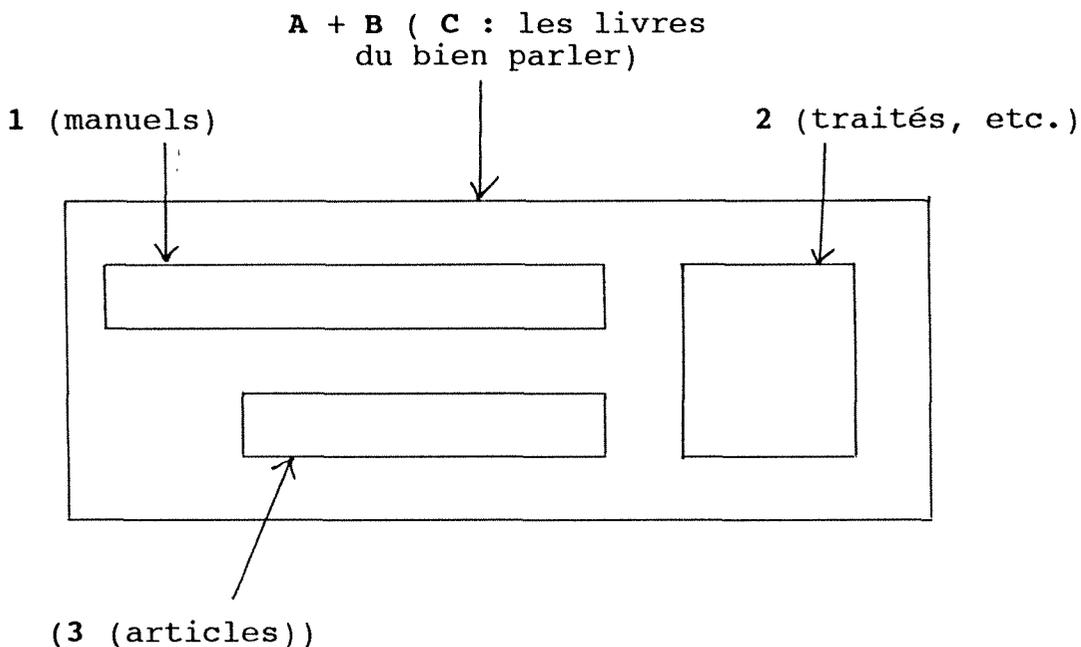
1.1. Essais généraux (C49, C70, C78, C90)

1.2. Programmes d'enseignement et d'éducation (C60, C85)

2.2. Langue française (C25, C36, C81)

(3. ARTICLES DE PERIODIQUES)

La représentation schématique de cet ensemble C "interdisciplinaire" pourrait être la suivante, sensiblement différente de la première :



Mais cette présentation théorique doit maintenant être confrontée à la diversité effective des choses et aux réalités de la recherche.

Limites

Le cadre général tracé plus haut, acceptable pour donner une vue d'ensemble des sources susceptibles d'alimenter cette recherche, appelle quelques commentaires. Précisons tout d'abord qu'il ne constitue ni le plan de l'exposé qui va suivre, ni le cadre de classement du *corpus*, qu'on a préféré présenter chronologiquement. Ensuite on aura remarqué quelques rubriques présentées entre parenthèses et ne renvoyant à aucune référence précise ; il s'agit des types d'écrits laissés volontairement de côté. Les premiers sont les manuels épistolaires, exclus pour des raisons qui seront développées dans la partie suivante ; les autres se recoupent dans la notion d'"article" commune aux périodiques et aux dictionnaires ou encyclopédies (dont *La grande encyclopédie* publiée sous la direction de Diderot et d'Alembert), notion qui implique un traitement particulier. Mais nous y avons surtout renoncé pour des raisons matérielles. De même on n'a gardé qu'un ou deux titres concernant le vaste domaine de l'éducation spécifique des jeunes filles, dont il ne sera question que très ponctuellement.

Les quelques remarques suivantes confirmeront le caractère schématique du tableau proposé :

- pas de distinction *a priori* entre morphologie, syntaxe, sémantique, etc. (pourtant cette distinction existe et se précise avec les progrès de la pensée grammaticale) ;
- les "méthodes d'apprentissage" (1.2.1) concernent la langue parlée et écrite, on y trouvera donc aussi bien des méthodes

d'orthographe. Celles-ci ont à connaître du français tel qu'il se parle, et de sa correction ;

- "*Remarques*" ou "*Réflexions*" figurent comme titres classiques dans l'un ou l'autre domaine, celui de la grammaire et celui de la civilité (4) : cf. par exemple, du seul Bellegarde, C26 (Lf) et C27 (sv) ;

- on peut s'étonner de la disymétrie entre les parties 1 (manuels) et 2 (essais et traités) où "civilité" est remplacé par "morale", beaucoup plus large. Les nombreux essais de morale où se manifeste, entre autres, l'effervescence réformatrice d'un siècle à la recherche du bonheur, ne s'occupent que rarement de politesse et d'usages sociaux. Certains en traitent à l'occasion. D'une façon plus générale, ont été cités aussi bien des ouvrages entièrement consacrés au sujet que des ouvrages comportant un ou deux chapitres intéressants pour nous. En revanche les classiques de la littérature française (Caractères, Lettres persanes, Dictionnaire philosophique, Emile, ou, encore une fois, l'Encyclopédie) ont très peu été utilisés : la "littérature" de la civilité ne hante guère les sommets.

Enfin, manque l'habituelle rubrique finale intitulée "*divers*" dans laquelle on a coutume de grouper les inclassables. On y aurait pu placer pêle-mêle traités de rhétorique (C31, C65), poèmes (La Conversation de Delille) ou modèles de conversations (C28, C75).

Pour en finir à propos des classifications, il peut être intéressant de relever comment se situent les éléments de notre sujet dans l'éventail encyclopédique des matières, et l'un par rapport à l'autre. La classification de Dewey place le savoir-

vivre à l'intérieur d'une rubrique concernant la correspondance (et non l'inverse) ; et au siècle précédent, qui nous intéresse ici, la Grande Encyclopédie rénove la tradition scientifico-pédagogique des Arts libéraux héritée de l'Antiquité via l'Université médiévale (5). La Morale y suit la Logique au sein des sciences de l'homme (qui constituent elles-mêmes la troisième partie de la Philosophie), de sorte qu'elle côtoie immédiatement dans la page l'Art de communiquer ; la Science du bien et des "Devoirs en général" se trouvant pour l'oeil en contact avec la Rhétorique et la versification.

La recherche bibliographique

Au fait, les inclassables n'existent pas : il faut bien tout classer. Une recherche comme celle-ci est d'abord tributaire des classements choisis par les bibliographes, dans les répertoires ou les catalogues de bibliothèques, que ceux-ci soient imprimés (classement "méthodique"), sur fiches ou informatisés (ce qui est rarement le cas des fonds anciens). Les caprices de l'indexation, des recherches plus ou moins aléatoires nous ont permis parfois de faire des rencontres inattendues : une parodie intéressante, reprenant au deuxième degré les formes éditoriales ainsi que les débats à la mode habituels ici, ou un ouvrage de polémique religieuse qui sera finalement le seul véritable "intrus" de ce catalogue. Tous deux (6) figuraient dans des fichiers thématiques (classement alphabétique des matières) de bibliothèques, dans la

rubrique réservée aux manuels de savoir-vivre (à la consultation de laquelle nous n'avons eu garde de nous limiter).

En amont de ces indispensables fichiers et du travail en bibliothèque, précisons la méthode suivie. Un premier "état des lieux", concernant l'identification des traités de savoir-vivre, nous a été possible à l'aide des ouvrages déjà publiés à ce sujet (cf. nos *Références bibliographiques*), et des sources citées en notes ou en annexe bibliographique ("bibliographie cachée"). Un recensement des manuels de savoir-vivre exhaustif dans son principe est d'ailleurs en cours (7), que nous avons utilisé occasionnellement. Un autre a été dressé en 1970 par Michèle CALAIS (R4), qui se limitait aux fonds de la Bibliothèque nationale et nous a incité à mener en priorité nos recherches dans d'autres bibliothèques (8).

Pour l'identification des ouvrages ainsi que pour la recherche "boule de neige", à partir d'une référence donnée, des autres ouvrages d'un auteur, on a utilisé le Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Les éditions recensées ailleurs et qui ne s'y trouvaient pas ont été signalées. Mais ce répertoire ne permet pas de retrouver les ouvrages anonymes (spécialement nombreux parmi les manuels de savoir-vivre, plus que pour les autres) par leurs titres. Le Dictionnaire des ouvrages anonymes de Antoine-Alexandre BARBIER (dernière édition ; la première étant de 1808) a été très utile, ainsi que la Bibliographie de la littérature française de Alexandre CIORANESCU pour les XVIIe (1967) et XVIIIe siècle (1969) ; cette dernière signale les "études sur..." et les articles de périodiques. Enfin

on a eu fréquemment recours, pour une documentation sur les auteurs, aux dictionnaires biographiques de MICHAUD (Biographie universelle ancienne et moderne, 1854) et HOEFER (Nouvelle biographie générale...1855, contrefaçon partielle du précédent mais fournissant quelques renseignements supplémentaires). Ces recherches sont mentionnées parfois dans le *corpus* lorsqu'elles présentent un intérêt particulier ; les noms des auteurs précédant les notices sont entre parenthèses pour ceux, nombreux, qui ne figurent pas directement sur les ouvrages.

Il s'agit plus, on l'aura compris d'après le nombre d'ouvrages cités, d'une anthologie, la plus significative possible, que d'une bibliographie exhaustive. Nous n'avons pas mentionné la totalité, mais un échantillon représentatif des ouvrages dépouillés dans les quelques bibliothèques que nous avons visitées ; cet échantillon nous paraît refléter leur richesse ainsi que la production imprimée actuellement survivante.

Pour une étude complète de la période choisie, il n'était pas question de citer exclusivement des ouvrages parus à partir de 1700 : nombreuses sont les rééditions attestées d'ouvrages publiés antérieurement, et sans doute plus nombreuses encore celles que nous ne connaissons pas. Du moins l'histoire éditoriale de certains de ces ouvrages est-elle bien connue, nous autorisant à étudier un exemplaire de 1680 quand nous savions qu'il avait été réédité dix fois jusqu'en 1750. Les notices fournissent un guide aussi complet et détaillé que possible concernant les titres répertoriés.

Analyse du corpus

On trouvera à la suite de cet exposé la présentation des sources sous la forme d'un répertoire bibliographique classé en ordre chronologique, suivi de quelques index, et constitué de 100 notices numérotées de C1 à C100 ainsi que de renvois permettant de signaler les premières éditions d'ouvrages étudiés dans une édition ultérieure. Les notices sont de première main, accompagnées ou non d'éléments d'analyse. On peut en tirer, à l'aide du tableau statistique annexé à ce corpus, les quelques statistiques et observations suivantes concernant la disponibilité actuelle des ouvrages, leur contenu et leur signalement bibliographique.

Les recherches ont été effectuées dans 8 fonds anciens de bibliothèques, dans des conditions de conservation et de communication toujours différentes ; la Bibliothèque nationale (B.N.) a été très peu mise à contribution (8 ouvrages). Parmi les ouvrages présentés, 1 sur 5 (20 %) n'est pas mentionné par le Catalogue général des livres imprimés de la B.N., en tant qu'édition d'un ouvrage y figurant par ailleurs, ou en tant que titre ; le pourcentage réel d'ouvrages absents des rayons de la B.N. peut être légèrement supérieur car une incertitude demeure dans quelques cas, notamment anonymes. La proportion d'ouvrages répertoriés dans les catalogues, mais manquant dans les rayons est très variable et n'a pas été chiffrée. (A l'inverse celle des ouvrages disponibles, mais non répertoriés et donc inaccessibles

est évidemment inconnue ; nous avons également mené des recherches en dehors des bibliothèques citées, dont il n'est pas fait mention ici.)

En ce qui concerne le contenu des ouvrages, les indices attribués se répartissent comme suit :

- manuels de civilité (sv) : 35 % ;
- ouvrages sur la langue française (Lf) : 32 % ;
- sans indice (ouvrages n'entrant pas dans ces catégories étroites) : 26 % ;
- "mixtes" (sv + Lf, pouvant figurer aussi bien au titre de l'un ou de l'autre) : 7 %.

Une analyse de la répartition chronologique montre d'une façon prévisible que les manuels de civilité se raréfient sensiblement par rapport aux autres après 1700. S'agissant de l'adresse d'édition, on peut noter que 10 % seulement des livres retenus ont été imprimés à l'étranger, ce qui constitue sans doute une proportion faible par rapport à la physionomie générale de l'édition. Par ailleurs, 55 % ont été édités à Paris et 27 % en province (12 % à Lyon).

Enfin, on n'est pas étonné de trouver une majorité de petits formats, très nombreux à cette époque et en particulier dans ce domaine : 61 % de formats in 12 ; 30 % in 8° et 16 ; 6 % in 4° et 6 ; un seul in folio (C52). Ce critère du format est plus significatif que le nombre de pages, beaucoup plus relatif : nous n'avons pas toujours compté le nombre de lignes par page et de caractères par ligne.

N O T E S

du chapitre

1.2. LES SOURCES :

définition et constitution d'un corpus bibliographique

(1) On préférera ce terme générique de "langue française", qui revient le plus souvent dans les titres (*Remarques sur...*), à celui trop limitatif de "grammaire". "Savoir-vivre" (sv) et "Langue française" (Lf) ont été retenus comme seuls indices distinctifs pertinents dans notre liste où les ouvrages seront affectés soit de l'un ou l'autre, soit d'aucun, soit (cas le plus rare) de ces deux indices à la fois ; cela permettra éventuellement une première identification immédiate.

(2) La définition de P. Swiggers (R74, cité au chapitre précédent) si elle recouvre une catégorisation parfaitement recevable, n'est pas la plus claire. "Grammaire philosophique" serait inexact avant Condillac. Nous avons intitulé cette rubrique "grammaire novatrice" pour la présentation de nos références bibliographiques. Mais ce chapitre rappelle que tout classement "discret" est abusif.

(3) Références "exemplaires" : les "mixtes" (les plus intéressants) n'ont pas place ici (...ce qui devrait réduire certaines catégories à l'état d'ensembles vides : le modèle pur, comme en musique la "forme sonate", n'existe pas ; à la limite, tout exemplaire réel chevauche plusieurs catégories).

(4) On pourra noter d'autres rapprochements d'ordre sémantique ou typologique entre grammaire et civilité : ainsi l'équivoque, objet d'un ostracisme commun, peut désigner soit une construction grammaticale fautive par manque de netteté, et risque de faux sens, soit une plaisanterie douteuse par double sens. L'équivoque grammaticale est illustrée dans l'article "EQUIVOQUE" des *Remarques nouvelles* du Père BOUHOURS (C62) par l'exemple suivant : "Quand le Fils de l'Homme viendra dans sa gloire" est une traduction équivoque du latin "Cum venerit in majestate sua" ; en effet "venir dans" peut signifier "entrer dans" (passage d'un état à un autre) alors que l'ablatif latin ne laisse aucun doute. La langue française décidément n'a pas la netteté de sa mère.

(5) Les sept Arts libéraux sont les suivants : les deux premiers, Grammaire et Rhétorique, constituent les "Belles-lettres" ; viennent ensuite la Dialectique ou Logique, et les quatre "Sciences" : Musique, Arithmétique, Géométrie, Astronomie. Ces dernières constituent au Moyen-Age le *Quadrivium* ; c'est donc au sein du *Trivium*, constitué par les trois premières disciplines, qu'il faut placer principalement l'objet de notre recherche, quelque part à l'intersection des Belles-lettres et de la Dialectique.

(6) Il s'agit premièrement des Etrennes de la Saint Jean, mélange facétieux dû à un collectif anonyme, sous forme de faux "livre bleu" (C61).
Le deuxième titre est Conduite pour se taire et pour parler, également anonyme (C23).

(7) Groupe de recherches sur les représentations de la communication à travers les traités de savoir-vivre..., Clermont-Ferrand (cf. *supra*).

(8) Voir la liste de ces bibliothèques dans l'avant-propos ou en introduction du *corpus*. Les références sont localisées.

D E U X I E M E P A R T I E

BIEN PARLER :

DE LA CONVERSATION A L'EXPRESSION CORRIGEE

Ainsi donc toutes les heures du jour étaient partagées en d'honorables et plaisants exercices, tant du corps que de l'esprit ; mais parce que monsieur le Duc, à cause de sa maladie, allait se coucher très tôt après souper, chacun, à l'ordinaire, se rendait alors là où était madame la Duchesse Elisabetta Gonzaga, et où se trouvait toujours aussi madame Emilia Pia, qui, parce qu'elle était douée d'un esprit et d'un jugement très vifs, comme vous le savez, semblait diriger tout le monde, de manière que chacun sollicitait son avis et son jugement.

Là donc on entendait de doux propos et d'honnêtes traits d'esprit, et sur le visage de chacun on voyait peinte une joyeuse gaîté, si bien que l'on pouvait certainement dire que cette maison était proprement la demeure de l'allégresse ; et je ne pense pas qu'on ait jamais ailleurs aussi bien goûté la douceur qui provient d'une chère et aimable compagnie comme on le fit pour un temps en ce lieu.

Baldassar CASTIGLIONE, Le Livre du Courtisan. (R53, p. 23)

Gros mots, "cuirs" (1), pataquès, impropriétés, charabia, cacophonies, équivoques, solécismes, régionalismes... : l'inconvenance est bien souvent d'ordre linguistique. Le français s'est longtemps voulu la plus belle, la plus pure, la plus logique des langues ; cette supériorité fut même au XVIIIe siècle le thème et l'enjeu de débats théoriques importants, comme en témoigne en 1782 le Discours sur l'universalité de la langue française de RIVAROL (2). Hélas hélas, la politesse "à la française", exaltée

jadis avec suffisance par nos textes, a fait long feu comme la domination francophone ; si elle demeure une référence commune aujourd'hui, c'est au titre de souvenir un brin nostalgique ou teinté d'ironie. Et l'on voit fleurir régulièrement, depuis plus d'un siècle, mises en garde (3) et jérémiades épouvantables sur la décadence des moeurs et du beau langage.

Pourtant, aujourd'hui comme hier "le ridicule tue". Un manuel de savoir-vivre d'hier fut intitulé "Réflexions sur le ridicule et les moyens de l'éviter" (C27) ; si le titre a changé, si les contenus, la forme ont évolué, la fonction reste aujourd'hui la même, et l'audience de ces petits manuels en dépit des mutations sociales ne laisse pas de nous étonner (4). L'impolitesse reste le privilège des princes, qu'ils soient de naissance ou de position. Pour les autres, "ceux qui veulent s'avancer dans le monde" (C77) - même si le "monde" a bien changé -, mieux vaut connaître la grammaire ; grammaire actuelle, s'entend, celle du monde où l'on vit et non pas celle de l'Académie.

Cette première partie sera d'abord consacrée à la conversation, en tant que lieu d'échange linguistique privilégié (5) à l'époque classique, et pratique sociale à part entière. Tout manuel de savoir-vivre lui consacre une place importante, et les manuels de grammaire en firent longtemps l'alpha et l'oméga de leurs réflexions, la source et le lieu d'application de leurs normes. La conversation connaît par ailleurs un regain d'intérêt de la part des linguistes, au titre des recherches en pragmatique de la communication (R59).

N O T E S

concernant l'introduction de la IIème partie

(1) Le mot "cuir" dans cette acception, comme faute de langage, apparaîtra au XIXe siècle. Cf. par exemple BESCHERELLE Aîné, L'Usage du monde ou Conseils sur l'art de plaire en société : traité complet de la conversation, Paris, Garnier Fres, Marseille, Vve Marius Olive, 1861, p. 174 : "Les cuirs sont les signes certains d'une éducation très négligée : ils font descendre le plus noble homme de France... au niveau d'un laquais ou d'un portier." Suivent quelques exemples amusants. Le terme, propre à la bourgeoisie triomphante, est significatif de nouvelles évolutions par rapport à la distinction voulue par l'Ancien régime.

(2) Cf. Claude HAGEGE, Le Français et les siècles. Paris : Odile Jacob, 1987 et Le Seuil (Points), chapitre VI ; et aussi, avant Rivarol : BOUHOURS, Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène (C5, R52) : tout le début du deuxième entretien, "La Langue française", oppose celle-ci aux autres langues moins claires, moins harmonieuses, etc. Par exemple : "N'avez-vous point aussi remarqué, poursuivit-il, que de toutes les prononciations la nôtre est la plus naturelle et la plus unie ? Les Chinois et presque tous les peuples de l'Asie chantent ; les Allemands râlent ; les Espagnols déclament ; les Italiens soupirent ; les Anglais sifflent. Il n'y a proprement que les Français qui parlent ; et cela vient en partie de ce que nous ne mettons point d'accents sur les syllabes qui précèdent la pénultième : car ce sont ces sortes d'accents qui empêchent que le discours ne soit continué d'un même ton." (R52, p. 56-57). Analyse bien française...

(3) (*Mises en garde* : ainsi s'intitulent les avis édictés par l'Académie française.) Voir par exemple, outre les articles cités dans notre bibliographie (R2, R3) : "De la distinction : allocution prononcée à la distribution des prix, Ecole de l'Assomption" par Mgr BESSON, évêque de Nîmes. Nîmes : Lafare, 1879 (cote BML 449154) : "C'est par la langue que la France a régné, même après ses défaites et ses revers". Ou encore : RONDELET, Antonin. "La Décadence de la politesse française", in Revue britannique, tome 4, 1883, p. 503-530 ;

BOULENGER, Marcel. "Le Savoir-vivre en 1925 : conférence", in Conferencia, août 1925, p. 226-241 (BML 460964) : "Le savoir-vivre! mais qui s'occupe encore de cela ? C'est comme si l'on parlait du mammoth ou de l'ichtyosaure..." Le français est "écorché" : "J'en veux pus... Assis-toi !", etc. ;
BONJEAN, Claude. "Et la politesse, alors ?" in Le Point, n° 461, 20-26 juillet 1981, p. 57-81.
Etc.

(4) Michel LACROIX (R42) montre dans son introduction le succès permanent de l'édition des manuels de savoir-vivre. Celui de Michèle CURCIO, Manuel du savoir-vivre aujourd'hui, Paris, Tchou, 1981 et France-loisirs, 1985 (vendu par correspondance) a atteint un tirage de 120 000 exemplaires.

(5) Nous utilisons cette expression en référence à Pierre BOURDIEU (Ce que parler veut dire, R57) pour qui la "violence symbolique s'exerce en tout lieu et à tout instant, comme nous y reviendrons. Ce thème est repris récemment dans Réponses, Paris, Le Seuil, 1992: "Tout échange linguistique contient la virtualité d'un acte de pouvoir et cela d'autant plus qu'il engage des agents occupant des positions asymétriques dans la distribution du capital pertinent. Cette potentialité peut être mise entre parenthèses, comme il arrive souvent dans la famille et dans les relations de *philia*, au sens d'Aristote, où la violence est suspendue dans une sorte de pacte de non-agression symbolique. Toutefois, même dans ces cas-là, le refus d'exercer la domination peut être une dimension d'une stratégie de condescendance ou une manière de porter la violence à un degré plus élevé de dénégation et de dissimulation, un moyen de renforcer l'effet de méconnaissance et par là de violence symbolique." (p. 120)

30064

LES 40731
ENTRETIENS
D'ARISTE
ET
D'EUGENE.
TROISIÈME EDITION.

par J. P.



Bouhours
y a jointe

JACQUE UNIVERSITA
OLIVIERI FERMAN

A PARIS,
Chez SEBASTIEN MARRE-CRAMOISY,
Imprimeur du Roy, rue S. Jacques,
aux Cicognes.

M. DC. LXXI.
Avec Privilege de sa Majesté.

IV - Ariste et Eugène (2)

(B.M. Clermont-Ferrand)

2.1. LA CONVERSATION

*Aucun, par un babil frivole
Sur son voisin n'usurpait la parole
Chacun parlant, se taisant à son tour
Du discours circulaire attendait le retour.
...L'entretien, tour à tour, sérieux ou badin
Sans désordre suivait sa marche vagabonde
Et faisait jaillir à propos
Le feu de la saillie et l'éclair des bons mots.*

Jacques Delille, La Conversation, Paris,
Michaud, 1812 (poème en trois chants écrit
au XVIIIe siècle.)

Quelques définitions

Etymologiquement, le terme de "conversation" (du latin *conversari* : fréquenter, être avec) est à prendre au sens large, et non seulement verbal, de "fréquentation" : visites, réunions mondaines ou amicales, relations épistolaires, etc. C'est ce sens premier, comme le faisait remarquer Mireille GERARD dans un article publié dans la Revue d'histoire littéraire de la France (R46), que retiennent les dictionnaires du début du XVIIe siècle ; c'est en ce sens qu'il faut entendre aussi "l'Art de (plaire dans) la conversation", titre classique de manuels de civilité (C4, C16), désignés par là comme des manuels complets de l'honnête homme. Cet usage du mot subsistera jusqu'à la moitié du siècle suivant ; on le retrouve, mais relégué comme une survivance à la suite de la définition première, cette fois, d'"entretien familial avec une ou plusieurs personnes", dans l'édition de 1759 du

Dictionnaire de RICHELET (1) : "Conversation, se dit aussi des compagnies, des assemblées" ; encore l'exemple choisi pour l'illustrer ("Il est de toutes les conversations, il brille dans toutes les conversations") est-il décidément bien ambigu. Le mot avait déjà son sens actuel.

L'art de la conversation, devenu art de parler en société, étend alors ses prérogatives et demande d'autres talents. Les traités sur la pureté de la langue (on méprise le parler populaire et provincial), la netteté de l'articulation, l'art de lire, de raconter les nouvelles, de conter les histoires, de s'adapter à son interlocuteur, d'agréer, de plaire, de faire rire, relèvent de son domaine. La conversation devient un art très diversifié (2).

Remarquons qu'on trouve ici tracé le champ même de notre étude et de notre corpus, où se confondent traités de savoir-vivre et de grammaire ou de langue française.

C'est à l'un de ces derniers, les Synonymes français de l'Abbé GIRARD (C99), que nous emprunterons la définition suivante, ou plutôt l'ensemble de définitions suivantes, puisque l'article choisi (article 13) couvre à peu près l'ensemble du champ sémantique de la civilité. Sa lecture offre donc un double niveau, comme nous le verrons à nouveau à propos des exemples proposés dans la plupart des ouvrages de grammaire de ce temps :

13. HONNETE. CIVIL. POLI. GRACIEUX. AFFABLE

Nous sommes honnêtes par l'observation des bienséances et des usages de la société. Nous sommes civils par les honneurs que nous rendons à ceux qui se trouvent à notre rencontre*. Nous sommes polis par les façons flatteuses que nous avons, dans la conversation et dans la conduite, pour les personnes avec qui nous vivons. Nous sommes gracieux par des airs* prévenants pour ceux qui s'adressent à nous. Nous sommes affables par un abord* doux et facile à nos inférieurs qui ont à nous parler.

Les manières honnêtes sont une marque d'attention. Les civiles sont un témoignage de respect. Les polies sont une démonstration d'estime. Les gracieuses sont une preuve d'humanité. Les affables sont une insinuation de bienveillance.*

Il faut être honnête sans cérémonie, civil sans importunité, poli sans fadeur, gracieux sans minauderie, et affable sans familiarité.

(Les astérisques renvoient à des termes traités dans d'autres articles.)

Ce beau déploiement lexical nous permet d'apprécier au passage, d'une part la finesse des notions mises en oeuvre, efficacement différenciées (le sous-titre des Synonymes français est : "leurs différentes significations, et le choix qu'il faut en faire pour parler avec justesse") et étudiées (même les excès de la civilité (cf. C7) sont évoqués), d'autre part l'évolution non seulement de la langue, mais de la mentalité jusqu'à nos jours : il n'est que de relever la connotation positive des termes "flatteuses" ou "insinuation", constamment utilisés de la sorte dans notre corpus, pour mesurer cette distance avec des moeurs qui ne sont plus les nôtres (3). Signalons enfin l'évolution du terme "poli", peut-être moins sensible ici. Son étymologie, d'origine italienne (*pulitezza*, de *pulire*, "polir") explique "politesse de la langue" ou "politesse du style" (C26).

Pour une autre définition des termes de ce même champ sémantique, mais selon la civilité enseignée aux enfants des écoles, on peut se reporter à la notice C11, Traité de la civilité nouvellement dressé d'une manière exacte & méthodique & suivant les règles de l'usage vivant. La comparaison montre que l'humilité et la modestie, totalement absentes de cet article de l'Abbé Girard, sont essentielles à la civilité chrétienne,

pourtant dominée par le même modèle mondain. Mais on va voir que c'est là le moindre des décalages.

Décalages

Le public désigné des ouvrages concernant l'art de la conversation (la "cible", dit-on aussi plus agressivement aujourd'hui en langage publicitaire) est naturellement constitué des honnêtes gens, d'âge adulte, fréquentant la Cour, les salons, etc. On est donc d'abord dérouté de trouver régulièrement des chapitres consacrés à ce sujet dans des "civilités" à usage pédagogique ou de grande diffusion. Ce fait est susceptible de deux types d'explications : d'une part certains de ces ouvrages (C3, C41, C43), parfois écrits en caractères de civilité, sont destinés aux collèges des jésuites et ont vocation à former des jeunes gens appelés à des fréquentations mondaines. Ainsi le manuel intitulé Bienséance de la conversation entre les hommes (titre significatif, pour une "civilité puérile" cependant conforme à la tradition) est précédé d'une préface "A la jeunesse françoise des colleges de la Compagnie de Iesus", contenant un éloge de la jeunesse naturellement polie et parée des attraits les plus flatteurs (on retrouvera fréquemment, de la part des éducateurs, ce genre de *captatio benevolentiae* adressée à des élèves supposés méfiants) :

...Vous faites le plus beau de Son règne, cela m'a donné l'inclination de ressusciter un livre en votre faveur... Présentement je le tire de l'obscurité & je le remets au jour, non plus comme votre instructeur, mais comme l'image

de vos moeurs, & le fidel extrait de la bien-seance qui fleurit en vos personnes... (C3)

D'autre part il faut souligner à nouveau le caractère répétitif de ces éditions bon marché ("livres bleus" vendus par les colporteurs), qui non seulement sont diffusées dans toutes les couches de la société, comme l'a montré Roger Chartier en réaction contre la notion de "culture populaire" (4), mais reproduisent souvent de façon inadéquate des modèles préexistants, parfois sur de fort longues durées. Ainsi la *civilité puérile* survit, se multiplie et se diffuse, sous sa forme traditionnelle -caractères de civilité jugés insupportablement laids et réputés illisibles- jusqu'à l'aube du XXe siècle (5). A cet égard, on verra que les civilités républicaines de l'An II - C93 à 95- se coulent, elles aussi, dans le moule de la bienséance chrétienne, en l'adaptant à leur phraséologie, dans le cadre du culte de l'Être suprême. Si elles reconnaissent, comme Toussaint peu de temps auparavant -C90- la civilité comme "un devoir que la droite raison prescrit", ni leur forme ni leur contenu ne présente d'innovation notable.

L'analyse du décalage qui peut intervenir entre une forme éditoriale à succès et ses usages a été renouvelée par Roger CHARTIER, dans la Correspondance (R43), à propos des manuels épistolaires :

Faut-il penser qu'ils ne s'adressent pas à eux (les lecteurs des classes populaires) mais visent plutôt une moyenne et petite bourgeoisie avide de capter les manières du monde ? Doit-on supposer que leur finalité est moins didactique que ne l'annoncent leurs titres et leurs préfaces... puisqu'ils rappellent à satiété que le véritable art épistolaire dépend du "naturel", qui ne s'apprend pas, et non pas de l'imitation ? (6)

Normes contraignantes...

Pour en revenir aux règles de la conversation édictées dans des recueils pédagogiques, il paraît intéressant de citer ici un long chapitre -intéressant par sa longueur et son insistance- intitulé "De la manière de parler dans la conversation" et tiré de La Civilité honneste pour l'instruction des enfans... par un Missionnaire (C41 ; le "missionnaire" serait un jésuite, d'après Franklin, qui cite cet ouvrage *in extenso* dans son anthologie, R36). On remarquera l'accumulation des prescriptions négatives, impliquant un refoulement, une "auto-contrainte" selon l'expression de Norbert Elias (R13), significative de l'évolution des *civilités puériles* depuis l'archétype somme toute bien libéral d'Erasmus (le texte est reproduit dans la forme modernisée sous laquelle l'a cité Franklin) :

Ne soyez pas du nombre de ceux qui parlent sans cesse et qui ne donnent pas aux autres le temps de dire ce qu'ils pensent. Si quelqu'un parle, laissez-lui achever ce qu'il a à dire ; écoutez-le paisiblement sans l'interrompre ni couper son discours.

Ne parlez ni trop haut ni trop bas, faites en sorte que vos discours soient doux et honnêtes, familiers et sans affectation, tant en ce que vous dites qu'en la manière de le dire. Prenez garde aux personnes avec qui vous conversez, ayez égard de savoir leur condition et étudiez leurs humeurs. Ne proposez pas des questions difficiles où les autres n'entendent rien. Ne parlez pas facilement de ce que l'on sait que vous aimez et en quoi l'on sait que vous êtes habile, si on ne vous en prie, de peur que l'on dise que vous vous recherchez et que c'est pour paroître.

Une gravité trop grande et trop ennuyeuse est insupportable, il la faut éviter aussi bien que la légèreté.

N'allez pas dans les compagnies où vous savez que l'on ne vous voit pas volontiers, et ne dites jamais votre avis sur quoi que ce soit, si on ne vous le demande.

Si deux personnes étoient en difficulté ou de sentiment contraire, n'embrassez aucun parti, mais accommodez-les le mieux que vous pourrez, particulièrement en matière indifférente.

Ne vous mêlez pas de reprendre personne, à moins que vous n'y soyez obligé ou que ce soit pour quelque chose qui soit de conséquence.

Il est de mauvaise grâce d'user tout exprès de mauvais langage, particulièrement en présence de personnes à qui l'on doit du respect. Il est aussi contre l'honnêteté de faire des gestes en parlant, comme de remuer les bras, branler la tête ou tenir une autre posture que naturelle.

Si quelqu'un, en parlant, peine à trouver ses mots, ne lui suggérez point ce qu'il faut qu'il dise ou ce que vous croyez qu'il faut dire, si ce n'étoit qu'il vous fût inférieur et que ce fût pour l'instruire.

Si vous survenez en compagnie, et que l'on soit au milieu d'un discours, gardez-vous bien de demander de qui l'on parle, à moins que vous ne soyez le maître de la compagnie. Et si c'est vous qui discourez quand une personne d'autorité arrive, il est bon que vous répétiez en peu de mots ce que vous avez commencé. Ne faites aussi jamais répéter une personne qui parle, en lui disant : "Comment dites-vous ? Je ne vous ai pas entendu", ou autres choses semblables.

Quand ceux qui vous commandent parlent à quelqu'un, il ne faut pas parler à d'autres, ou rire ou vous divertir pendant ce temps-là. Il ne faut pas écouter ce que l'on dit, et ne jamais parler en secret à personne, encore moins retirer quelqu'un de la compagnie pour lui parler en particulier.

Ne débitez pas si facilement des nouvelles que vous ne les croyiez vraies ; ne dites jamais de qui vous les avez apprises si vous croyez que celui qui les a dites n'aura pas cela pour agréable. Il ne faut jamais aussi révéler ce qui vous auroit été dit en secret, quand même on ne vous auroit pas dit de n'en point parler.

Il ne faut pas être long à raconter les choses, particulièrement quand elles sont de peu d'importance, et ne jamais faire de digressions inutiles.

Tenez vos promesses, c'est le fait d'un honnête homme. Mais ne les faites pas à la légère, que vous n'ayiez bien pensé si vous les pouvez accomplir fidèlement.

Tout y est : discrétion, effacement de soi-même, langage châtié, règles de prononciation et d'articulation, mesure ou *mediocritas* (ni trop ni trop peu), sens de la hiérarchie et des préséances. On songe au redressement des corps et des âmes étudié par Michel Foucault dans Surveiller et punir (R14). Les préceptes suivent l'esprit, voire la lettre des Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne (C35) de Jean-Baptiste de LA SALLE, qui

s'inspira lui-même très largement de COURTIN (Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnêtes gens, C6), du moins dans sa seconde partie (la première, intitulée "De la modestie", est entièrement consacrée au corps en ses différentes parties visibles ou intimes, en des termes qui ont apporté une eau abondante au moulin de Michel Foucault) ; cette seconde partie, intitulée "De la bienséance dans les actions communes et ordinaires", traite largement de la conversation au sens large, et au sens étroit dans un des chapitres. Même précision dans la définition des rapports hiérarchiques, même définition de la "propreté" (7), mêmes enchaînements jusque dans certains détails ("De la manière... de se comporter quand on rencontre quelqu'un et quand on se chauffe" (sic), c'est-à-dire autour du poêle ou de la cheminée, l'un des lieux spécifiques de la conversation, à côté de la rue, de l'église ou de la diligence) que chez Courtin.

Ce rapprochement n'est pas sans importance : Antoine de Courtin, qui fut un diplomate en vue avant de consacrer une pieuse retraite à la lecture de l'Écriture et à la rédaction de ses œuvres, écrit pour les honnêtes gens (voir sa préface) désireux d'apprendre la "civilité qui se pratique en France", c'est-à-dire à la Cour. Auteur, comme avant lui l'académicien Faret (C1), d'un des plus importants succès dans ce genre, Courtin apparaît comme le Vaugelas de la civilité générale, comme Puget de La Serre celui de la communication épistolaire : sa doctrine, qui prône avant tout la "modestie" chrétienne, place au plus haut, comme critère ultime de la mode et de la vérité, le modèle observable à la Cour. Pour lui, l'autorité absolue, solaire, du monarque de droit divin transcende toute contradiction :

Cette mode a les deux mêmes défauts d'excès que ceux dont nous venons de parler, l'excès de singularité & l'excès de profusion ; l'un & l'autre font passer la personne pour ridicule.

Et de fait si une personne, quelque modeste & retirée qu'elle soit, veut s'opiniâtrer & résister à cette mode qui est un torrent, paraissant par exemple devant le monde avec un chapeau pointu, à présent qu'ils se portent bas de forme, elle se mettra au hazard d'estre couruë comme un spectacle de la foire Saint Germain.

... Pour éviter cette bizarrerie, il faut remonter jusqu'à la source de la mode qui est la Cour (C6, p. 95).

La Cour, où tout est sous l'oeil du Roi, est à la fois un guide et un tyran ; la civilité peut aller jusqu'à revêtir un caractère d'impératif catégorique, pour ne pas dire vital :

Si l'on doit être civil à l'égard des personnes de qualité, on doit l'être encore plus à l'égard des Princes : & l'estre encore bien plus exactement envers les testes Couronnées, ou des personnes qui les touchent de près : puisqu'alors la civilité devient un devoir... (ibid. p. 163)

Ainsi conçues, les règles de la civilité sortent du cadre souple, facultatif, de la norme non écrite, mode ou coutume, pour ressortir presque du droit pénal, comme l'indique Norbert ELIAS :

On emploie encore aujourd'hui l'expression "un homme comme il faut" : nous découvrons ici son origine dans la société de cour. Pour tenir son rang dans la course pour la réputation et le prestige, pour ne pas s'exposer aux railleries, au mépris, à la perte de prestige, il faut adapter son apparence et ses gestes aux normes changeantes de la société de cour, qui visent à souligner de plus en plus la singularité, la distinction, l'appartenance à une élite de l'homme de cour. Il faut porter certains tissus, certains souliers. Il faut faire les gestes que le cérémonial de la cour prescrit à ceux qui en font partie. Même le sourire est soumis aux règles de la coutume. (R13, p. 261)

Orest RANUM (8) va encore plus loin dans l'analyse politique des règles de la civilité, traduite ailleurs par la fausse étymologie "politesse" < "politique". Selon lui les manuels comme celui de Courtin sont le reflet et le relais de ce pouvoir contraignant :

All of these books indirectly enhanced the royal power to establish the codes of civility and assure respect for the social hierarchy... But...the authors of all these courtesy books were not so much inventing as systematizing and diffusing what was happening in the state's relations with society. (9)

Ces manuels présentent la civilité comme une science indispensable dont l'apprentissage constituera le point central de l'éducation d'un gentilhomme pendant tout le début des temps modernes (10). MORVAN DE BELLEGARDE la qualifie de "la première de toutes les sciences" (11), qu'un courtisan avisé ne saurait négliger : tels sont les impératifs de la "culture des apparences". (12)

On peut donc remarquer, à l'occasion de ces ressemblances et de ce passage des manuels du courtisan ou de l'honnête homme aux règles de la civilité chrétienne, une similitude dans le renforcement et l'omniprésence du contrôle. Ce contrôle a pu être qualifié de "panoptique" par Michel FOUCAULT, d'après le système de Jeremy BENTHAM (13). Ainsi peut-on faire état d'un durcissement sensible, chez Jean-Baptiste de La Salle, de la notion de soumission et d'humilité chrétienne, d'une généralisation du refoulement et de la "civilisation" par rapport à Courtin. On trouve en effet encore chez celui-ci des remarques, très

"honnêtes" au fond, qui rappellent la modération érasmiennne et l'art de vivre teinté d'épicurisme du siècle précédent. (Par exemple il faut, certes, éviter de manifester sa douleur si l'on vient à se brûler ; mais il y a des limites :

La civilité veut qu'on ait de la politesse ; mais elle ne prétend pas que l'on soit homicide de soi-même (C6, p.117)

L'abnégation n'est pas absolue.)

Cette filiation, cette étroite proximité de la civilité lasallienne et, partant, de toute la tradition de la *civilité puérile* avec le modèle de la cour, reste en tout état de cause primordiale : de même que l'oeil des pairs ou des officiers royaux contraint le courtisan du siècle de Louis XIV à une surveillance constante de soi, celui du pédagogue, de ses pairs encore (14), et de Dieu de toutes façons (C35), pèse à tout instant sur l'écolier.

...ou espace de liberté

A tout instant vraiment, et en toutes circonstances ? Ne serait-ce pas la mort de la notion même de conversation ? Qu'on l'envisage du point de vue de la sociolinguistique actuelle ("interaction conversationnelle" in R59) ou de celui des gens de lettres de l'Ancien régime (15), on voit mal comment une censure sociale absolue lui permettrait encore de s'épanouir. La

politesse, loin de contraindre, se définit par des caractères de liberté et de souplesse qui font de la conversation le sel de la vie. (16)

LA CHETARDIE (17) en 1683, se montre tout-à-fait précis à ce sujet en écrivant (C13) :

La conversation n'est pas de la nature des Harangues. Chacun doit écouter & parler à son tour. Elle ne doit être ni éloquente ni étudiée ; il faut que ce soit le hasard qui la conduise, que chacun s'y peigne en parlant ; en un mot qu'elle soit naturelle.

Elle doit même, autant qu'il se peut, rouler sur des matières indifférentes, surtout entre les personnes de la Cour qui sont d'ordinaire les Espions les uns des autres. J'avoue qu'il est fâcheux de se contraindre avec tant de rigueur, & qu'on se prive par là d'une des plus grandes douceurs de la vie.

Il y a ici une double contradiction. La première, inhérente à ce type de manuels, a déjà été relevée (cf. *supra*, M. Gérard) et consiste dans la prescription du naturel (peut-on prescrire le naturel ?) à partir de la deuxième phrase ("il faut que ce soit le hasard...") ; la prescription du respect d'autrui, dans la première phrase, est beaucoup plus simple. La seconde contradiction, d'ordre politique, nous ramène (dans le deuxième paragraphe) à l'épineuse réalité, que l'auteur assume sans dissimuler son embarras, mais sans expliciter les dénouements possibles entre soumission et transgression. Sans doute la réponse était-elle dans un habile moyen terme, permettant aux courtisans les plus fins de tirer leur épingle du jeu sans renier ni le naturel (et donc un minimum de sincérité) ni leur plaisir.

La revendication de la liberté est une constante dans le domaine des lettres, qu'il s'agisse de la conversation ou de l'écrit. Ainsi un La Mothe le Vayer (18) feint de s'insurger contre l'autoritarisme grammatical de Vaugelas (19):

Mais dispensez-moi, je vous supplie, de vous entretenir sur un sujet pour lequel je commence à ressentir je ne sais quelle aversion. Mon ame se fait accroire qu'il est tems de s'occuper plus sérieusement, & qu'il y a de la honte à s'amuser encore à des questions de grammaire...

"Si verborum, dit Platon dans son Politique, curiositatem vitaveris, evades in Senectute admodum sapientior". Et dans son Theaetetus, qui est le Dialogue de la Science, il déclare qu'une certaine négligence au chois des paroles a souvent bonne grace, tant s'en faut qu'elle soit indigne d'un honneste homme...

(...) Attendant cela...je me tiens ferme aux leçons que ces grands orateurs Grecs & Romains nous ont laissées. Je leur vois mettre à tous l'Eloquence infiniment au dessus de la Grammaire, qu'ils luy font même assez souvent mal traiter. Cela me fait croire qu'on ne saurait donner à la première trop d'honneste liberté, & qu'elle n'a peut-être rien qui luy soit plus contraire que cette multitude infinie de nouvelles Regles Grammaticales, dont il me semble qu'on la veut injustement opprimer. (20)

Au demeurant les Malherbe, Vaugelas, Bouhours... furent bien les autorités reconnues en la matière. Reste un espace revendiqué en permanence pour la liberté au sein de la République des lettres (bientôt l'Europe des lumières) et qui, même élitaire, constitue la préfiguration possible d'un nouvel "espace public" à venir (21), et plus globalement de la démocratie. Celle-ci, avec les limites, les difficultés indiquées, pouvait trouver déjà un terrain d'élection dans la sacro-sainte conversation. (22)

N O T E S

du chapitre 2.1. La conversation

(1) Pierre RICHELET, Dictionnaire de la langue française ancienne et moderne, nouv. éd. augm. d'un très grand nombre d'articles, Lyon, Duplain, 1759 et une deuxième éd. la même année, Lyon, J.-M. Bruyset, 3 grands vol. in 4°.

(2) Mireille GERARD, *loc. cit.* (R46), p. 961. Ces traités, poursuit l'auteur de l'article, constituent de "purs paradoxes" puisque le courtisan ou l'"honnête homme" (cf. MAGENDIE, R37) auquel ils sont destinés, est censé être doué d'une grâce naturelle (proche de la *sprezzatura* de Castiglione (cf. R53, p. 54 et *passim*)) qui fait de lui l'arbitre de la politesse, comme *Le Héros* de Balthazar Gracian (C66) ; que cette aisance puisse s'acquérir par lecture et application, cela sera donc au prix d'une soigneuse dissimulation.

(3) Cf. Norbert ELIAS (R13) : "Alors que l'on est capable de caractériser la structure d'une simple ethnie en tant que formation sociale autonome, en faisant abstraction de ses propres goûts et préférences, cette attitude de recul est infiniment plus rare quand il s'agit d'appréhender des structures sociales qualifiées d'"historiques". (p. 13-14)

Et Robert DARNTON : "Il convient de le répéter, néanmoins, car rien n'est plus facile que d'adopter la théorie confortable selon laquelle les Européens qui vivaient il y a deux siècles sentaient et pensaient comme nous le faisons aujourd'hui -abstraction faite des perruques et des sabots. Nous avons constamment besoin de nous libérer d'un faux sentiment de familiarité avec le passé et de recevoir notre dose de chocs culturels." (Le Grand massacre des chats : attitudes et croyances dans l'ancienne France, R. Laffont. Nous citons la rééd., chez Hachette-Pluriel, 1984, p. 10).

Le fait est que certaines études passées (R36 Franklin, R37 Magendie) ont à l'occasion tendance à se confondre avec leur objet, en des réactions affectives sur la bienséance qui semblent peu "scientifiques".

L'évolution du langage et des formes du livre (c'est pourquoi nous les relevons) nous invite cependant à une mise à distance, même s'agissant des classes sociales les plus favorisées (non patoisantes, non "folkloriques").

(4) C'est une des thèses exposées dans Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime (R40) : "...Contre l'emploi devenu classique de la notion même de culture populaire" (p. 7), l'auteur invite à déceler "plutôt des circulations fluides, des pratiques

partagées, des différences brouillées" (p. 8) par rapport à une autre culture dite savante.

(5) "Telle était l'autorité de ces petits manuels qu'ils se perpétuaient d'âge en âge, sous leur atroce forme gothique, sans qu'on osât rien y changer." (Alcide BONNEAU, R35, p. 2)
L'article "Civilité" du Grand dictionnaire universel du XIXe siècle de Pierre LAROUSSE exprime un avis voisin : "La civilité puérile et honnête est un livre d'une très-ridicule rédaction, depuis longtemps abandonné dans l'éducation de la jeunesse, mais qui n'est pas encore absolument rejeté dans certaines écoles cléricales."

De fait, nous en trouvons trace précisément jusqu'en 1900 : La Vie au pensionnat : apprentissage de la vie dans le monde par l'Auteur des "Paillettes d'or", publié à Avignon, Aubanel Fres (Cote BUCL 124 C-IX), en évoque et préconise l'usage p. 327.

(6) *Op. cit.*, p. 124. R.Chartier propose ensuite une hypothèse audacieuse, qui, si elle ne s'applique pas à notre objet présent, ouvre des perspectives quant à l'infinie variété des usages de l'imprimé aux siècles passés :

"Les recueils de modèles épistolaires publiés comme livres bleus, loin d'enseigner l'ordre de la société afin que chacun y repère sa place et les conduites qu'elle implique, s'inscrivent donc sur le registre d'un exotisme social fréquent dans le corpus bleu, dont plusieurs genres à succès -non seulement la littérature de la gueuserie, mais aussi les descriptions des pratiques des métiers ou des particularités de la vie de la capitale- ont pour ressort le dévoilement de réalités méconnues du plus grand nombre de ses lecteurs (*Ibid.*, p. 195).

(7) "Propreté" est à comprendre dans le sens de "ajusté, adapté à" et non pas au sens de Georges VIGARELLO (Le Propre et le sale : l'hygiène du corps depuis le Moyen-âge, Paris, Le Seuil, 1985 (L'Univers historique) et (Points. Histoire) 1987) : "Mais de proportionner les habits à la taille, c'est une remarque à laquelle peu de gens prennent garde, & qui est pourtant essentielle à la propreté, car il se fait sans cela une absurdité des plus ridicules" (Courtin, C6, 1671, p. 97. Voir aussi à ce sujet Daniel ROCHE, La Culture des apparences : une histoire du vêtement : XVIIe-XVIIIe siècle, Paris, Fayard, 1989, et Le Seuil (Points. Histoire), 1990). La propreté se rapporte donc à la bienséance. Ambiguïté constante : Vaugelas ne consacre-t-il pas un article des Remarques (C9) à la distinction "Propreté/propriété" ?

(8) "Courtesy, Absolutism and the Rise of French State : 1630-1660" (R50). Cet article porte, il est vrai, comme le livre d'Elias (R13), ou dans un autre domaine la thèse de M. Magendie, sur une période antérieure à celle où nous nous situons ; mais on pourra voir que cette restriction est mineure ; on verra aussi que le traité de Courtin (C6) a été réédité de nombreuses fois au

XVIIIe siècle, non seulement sans amendements notables, mais l'éditeur ajoutant des développements tatillonnables comparables à ceux de Jean-Baptiste de La Salle, comme en témoigne l'inflation du nombre de pages.

(9) O. Ranum, *loc. cit.*, p. 428.

(10) *Ibid.*, p. 429. O. Ranum étend même cette analyse jusqu'à nos jours : "And it still may be today. Of all the social science literature on deference, Erving GOFFMAN's classic "The Nature of Deference and Demeanor" *in American Anthropologist*, 58, 1956, p. 473-502, still seems to me to be the most suggestive because it delineates the ways in which not-conscious coercive acts are generated by society and how these fall into hierarchies that in turn lead to the formation of social categories on the basis of specific kinds of responses to them..." (*Ibid.*, n.6). Idée qui nous ramène à BOURDIEU, *supra*, Introduction, note 5.

(11) L'expression figure dans la "Table des matières" (c'est-à-dire index alphabétique des sujets) de C37, fin du deuxième tome. Bellegarde développe aussi cette notion de civilité "vitale" dans les termes suivants : "Les Hommes sont faits pour la société : les affaires, les bienséances, la nécessité du commerce les obligent à se voir souvent & à se parler. La plupart des Gens de Qualité, qui sont d'ordinaire assez oisifs & qui n'ont nulle occupation, passent le tems à rendre ou à recevoir des visites ; il est très important pour eux, de s'instruire de tout ce qu'il faut pour y soutenir leur caractère. On décide du mérite d'un homme sur la manière dont il se tire d'une Conversation : on ne prend pas la peine d'approfondir ses bonnes ou ses mauvaises qualitez ; mais on en juge selon l'impression qu'il donne de sa personne dans le commerce du Monde." (MORVAN DE BELLEGARDE, Avertissement précédant les Modèles de conversations pour les personnes polies, C28)

(12) Titre de Daniel ROCHE, cf. *supra*, n.(12).

(13) Panoptique. Mémoire Sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspection, et nommément des maisons de force / Par Jeremie Bentham. - Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale, A Paris, de l'Imprimerie nationale, 1791. - 56 p. Fac-similé de l'éd. originale, *in Le Panoptique* / Jeremy Bentham. Précédé de L'Oeil du pouvoir : entretien avec / Michel Foucault ; postf. de Michèle Perrot. - Paris : P. Belfond, 1977 (L'Echappée).

(14) "Celui qui est pris à parler la "langue du pays" reçoit le *signum*. Il porte ce signe infamant tant qu'il n'a pas surpris un camarade en faute ; il est même autorisé à lui poser une question dans la langue maternelle pour le tromper... Chacun épie le

voisin, le dénonce au maître si un mot en langue vernaculaire échappe..." (Louis TRENARD, "Un Guide jésuite de savoir-vivre", R51 ; ce guide a été répertorié dans notre corpus : C43).

(15) Voir par exemple les Essais sur divers sujets de littérature et de morale de l'Abbé TRUBLET (C78).

(16) L'Abbé Trublet, qui exalte les vertus de la conversation - "*Le commerce que les hommes ont entre eux, soit par la parole, soit par l'écriture, est la principale, pour ne pas dire l'unique source des richesses de l'esprit*" - (op. cit., t. 1, p. 30) cite Cicéron quelques lignes plus loin - "*Sit sermo, in quo Socratici maxime excellunt, lenis, minimeque pertinax ; insit in eo lepos...*". (De Officiis) - pour en illustrer la douceur (*lenis*), la grâce (*lepos*), la tolérance et la liberté (*minime pertinax*).

(17) ...ou "Chétardye" selon les premières éditions (C14). Il s'agit non pas de Joachim-Trotti de La Chétardie, théologien (1636-1714) avec qui on le confond souvent, mais de son neveu ou de son frère (?), le Chevalier (nous n'avons pas retrouvé son prénom), mort vers 1700 (Michaud).

(18) Petits traités en forme de lettres écrites à diverses personnes studieuse / par M. de La Mothe le Vayer. - A Paris : chez Augustin Courbé, 1648.

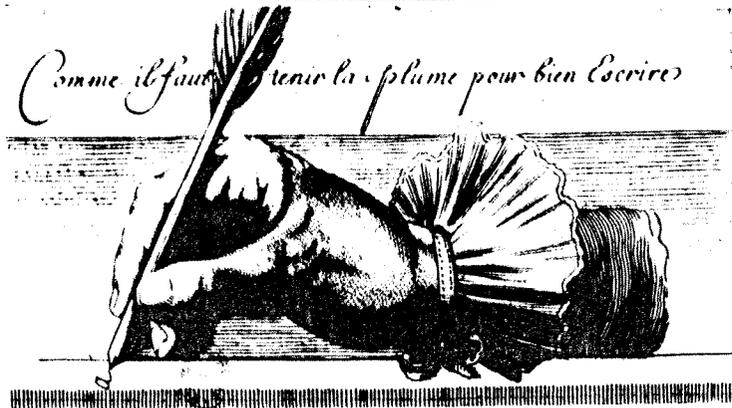
(19) Jugement bien dur contre le timide Vaugelas dont on fait hâtivement un censeur tranchant. Marina YAGUELLO (R55) fait remarquer qu'il laisse le choix à son lecteur, "découvrant, bien avant la linguistique moderne, le jugement d'acceptabilité spontanée" mis en évidence par Chomsky.

(20) LA MOTHE LE VAYER, François de, op. cit., Lettre LVII (à Gabriel Naudé), p. 675.

(21) Cf. *supra*, chap. 1.1., note (7).

(22) La question est posée dans ce chapitre, qui ne la résout pas : il y a difficulté à confirmer, comme nous l'avons fait, ce qu'on pourrait nommer le "postulat de la conversation libre", en empruntant des arguments au champ de la littérature dont le fonctionnement est très probablement différent (le chapitre suivant s'emploie à marquer, comparablement, les différences entre l'écrit et l'oral).

CALLIGRAPHIE



Alphabets de diverses

Escriptures, pour mieux enseigner l'enfant en la diversité d'icelles.

La prononciation des Lettres

de l'Alphabet.

a. b. c. d. e. f. g. h. i. k. l. m. n. o. p. q.

r. s. t. v. u. x. y. z. &

A. B. C. D. E. F. G. H. I. L. M.

N. O. P. Q. R. S. T. V. X. Y. Z.

a. b. c. d. e. f. g. h. i. k. l. m. n. o.

p. q. r. s. t. v. u. x. y. z.

A B C D E F

G H I K L M

V - Tiré de *La Civile honnesteté* de Claude Hours de Calviac
(Paris, 1560. Bibliothèque nationale,
illustre R41, p. 178 et R29, p. 59)

2.2. ECRIRE / PARLER

De la conversation orale à l'échange épistolaire

L'ABSENCE fait quasi la seule différence entre se parler & s'écrire. Il y a, à la vérité, plus d'ordre & d'arrangement dans les lettres que dans la conversation, mais après tout, c'est toujours se parler & c'est ce qui a fait dire à ceux qui sont les plus entendus en cette matière, qu'il faut écrire comme on parle.

Chevalier de LA CHETARDIE, Instructions
pour un jeune Seigneur, 1683 (C13)

La remarque du Chevalier de LA CHETARDIE, étayée implicitement par un consensus général et par l'autorité des oracles reconnus en matière de langage et de civilité ("ceux qui sont les plus entendus"), est un lieu commun des traités de savoir-vivre. Tous comportent un chapitre consacré aux usages épistolaires, généralement intitulé "Des Lettres", et distinguant soigneusement, d'une part les formules à adresser aux différents personnages selon la situation où l'on se trouve par rapport à eux dans l'échelle sociale, d'autre part les différents types d'écrits privés (1) et la façon de les rédiger : lettres, billets, compliments, etc. Nous n'en avons donc généralement pas fait mention dans nos analyses bibliographiques, où ce serait plutôt leur absence qui serait étonnante. De même, nous avons exclu de

notre recensement tous les ouvrages exclusivement consacrés au langage écrit ; ceux qui l'évoquent (C55, C89, manuels d'orthographe, etc.) le font toujours en rapport avec la prononciation et le langage oral.

Exclue aussi, l'énorme masse des manuels consacrés à la rédaction des lettres, ou "secrétaires" (2), étudiés récemment dans un ouvrage (3) centré sur le XIXe siècle, mais dont l'intérêt excède largement cette période ; il remonte en effet jusqu'aux origines d'une très ancienne tradition rhétorique, liée à l'art de parler et de dicter les lettres (4). Les manuels épistolaires constituent d'ailleurs un genre bien distinct des *civilités* dans la mesure où ils fonctionnent à l'aide d'exemples ; à la limite, ils se résument à des recueils de modèles dont l'intérêt peut glisser vers le contenu, (se rapprochant à l'occasion des romans par lettres) comme on l'a vu précédemment (cf. *supra*, 2.1., note 6). Peuvent s'y comparer, dans notre corpus, les "modèles de conversations" (C28).

La conversation avec les absents ou l'illusion de l'oralité

En revanche il n'est pas indifférent pour notre propos que soit ainsi constamment assimilé l'échange épistolaire avec la conversation orale, et d'une façon plus générale, le dit avec l'écrit. La rédaction des lettres est évidemment un acte de civilité, les règles en sont voisines, et les auteurs des traités

ne pouvaient que les rapprocher, voire les identifier l'un avec l'autre. Certains, peu soucieux d'ordonner rigoureusement leur propos, les confondent négligemment : ainsi, le Traité de la civilité nouvellement dressé... (C11, 1681) dans son dernier chapitre consacré aux lettres (5), après avoir stipulé qu'

on doit suivre la même règle que dans les visites,

mêle allègrement les recommandations concernant les formules et les adresses dans l'un et l'autre cas. En effet l'axiome est de règle suivant lequel

Les lettres sont les discours des absents, en écrivant on doit se servir des mêmes expressions d'honnêteté & de civilité dont nous sommes obligés de nous servir en parlant pour garder les règles de la bien-séance. (ibid.)

D'autres jouent clairement sur les deux tableaux, et publient des manuels épistolaires à côté de manuels de civilité, comme ORTIGUE DE LA VAUMORIERE ou plus tard PHILIPON DE LA MADELAINE (6).

Or l'acte d'écrire, d'un autre point de vue, se distingue radicalement de la parole. Nous avons cité déjà l'article de M. GERARD consacré à ce sujet (7) ; elle n'omet pas dans cet exposé, de délimiter d'entrée de jeu les territoires distincts de l'oral et de l'écrit :

Si l'on se réfère à Jakobson, l'émetteur, le destinataire, le référent, le message peuvent être les mêmes, mais le canal et le code sont différents. D'un côté,

un propos écrit, rédigé à loisir, reçu de manière différée, mais amputé du ton, de la mimique, de la présence ; de l'autre, l'improvisation, l'immédiateté, le loisir de s'étendre avec le secours de l'allure, du geste, de la physionomie, des regards et même des silences : une feuille de papier contre une personne... (8).

Et d'en tirer la conséquence simple : on n'écrit pas comme on parle. Cécile DAUPHIN, dans La Correspondance, si elle situe différemment son propos, émet le même type de critique (9).

Confusion ?

Les auteurs ne manquent pas de se poser la question de savoir si l'écriture et la parole requièrent les mêmes compétences et les mêmes analyses. Pourtant le préjugé (l'"illusion de l'oralité" pour reprendre l'expression de C. Dauphin) est tenace, et un MERE conclut que

l'on ne peut savoir bien écrire sans savoir bien parler
(10).

Les choses ne sont évidemment pas aussi simples que cela : il serait abusif de s'en tenir à cette affirmation hors de son contexte dialectique, puisqu'elle dénote précisément l'existence d'un débat littéraire qui défraie la conversation. Ainsi, VAUGELAS reprend un avis exactement contraire dans sa dédicace au Chancelier Séguier (C9) :

Les deux talents de bien parler & de bien écrire, qui sont d'ordinaire incompatibles en une mesme personne, se rencontrent en vous également éminents.

Du moins traite-t-on du langage et disserte-t-on sur la langue française en visant implicitement aussi bien la langue parlée (dans les salons, les cours, les ruelles) que la langue écrite, imprimée ou non. Le critère du bel usage reste en effet -et restera, avec des variations légères- celui que le même Vaugelas pose en principe dans la Préface des Remarques sur la langue française :

C'est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs du temps.
(C9 ; c'est nous qui soulignons)

Les Remarques, puis tous les ouvrages consacrés à la meilleure façon de "parler", suivront à la fois ces deux modèles, sans préciser si les préceptes concernent la langue écrite ou parlée. Il faut croire que "la plus saine partie de la cour" parlait aussi bien qu'il fallait écrire.

Cependant certaines de ces Remarques de Vaugelas (C9, C57) et de Bouhours (C62), certaines Réflexions de leur émule Morvan de Bellegarde (C26) (11) échappent, de façon plus ou moins consciente, plus ou moins heureuse, à cette indistinction quasi-permanente : Vaugelas traite de la prononciation ("Quand la diphthongue oi doit être prononcée comme elle est écrite, ou bien en ai", "H aspirée ou muette"), ou inversement de l'écriture poétique ("Des vers dans la prose") ; Bellegarde, des "termes de conversation", ou inversement du "stile sublime", de l'orthographe, avec un "lapsus calami" significatif : "S'il faut dire (sic) puéril ou puérile" . (Mais est-ce un lapsus ? Le mot "dire" reste général, et peut

vouloir dire "écrire" ; la formulation n'en est pas moins surprenante pour une remarque d'orthographe sans incidence phonétique).

Ces expressions sont les seules pour lesquelles le registre ne laisse aucun doute ; mais de changement de registre, il n'est fait aucune mention. Les ouvrages grammaticaux, qui seront étudiés plus loin, en useront de même, ignorant ou feignant d'ignorer, du moins passant sous silence le cadre - interlocution directe, ou différée dans l'écriture - de l'énonciation.

Pour en finir avec ce problème, reconnaissons qu'il nous éloigne en réalité de la conversation, c'est-à-dire des questions de communication réciproque, pour nous amener par glissement à la littérature, que nous avons souhaité éviter. En effet nos censeurs du bon usage, s'ils se situent de plain-pied dans le siècle (12), ont déjà le souci avant tout de la justesse et de la pensée droite. Rappelons le titre de ce que l'on peut considérer comme l'oeuvre majeure du Père Bouhours : De la manière de bien penser dans les ouvrages de l'esprit : dialogues, Paris, 1687, réédité de nombreuses fois au XVIIIe siècle ; rappelons aussi que la forme du dialogue ici choisie, loin de caractériser les traités sur la conversation, est une forme philosophique par excellence (13). Si donc les arbitres du bon usage ne réduisent pas, comme les grammairiens philosophes de Port-Royal et des Lumières, la mécanique des langues à la Logique, ils ont l'oeil assez juste et le goût assez sûr pour s'intéresser avant tout au progrès de la langue, qui se joue en réalité dans le champ littéraire (14). L'Académie française, si elle constitue au XVIIe siècle une sorte

de salon littéraire en marge et au-dessus des autres - et dans les salons, on cause - se consacrera ensuite de plus en plus aux "commentaires grammaticaux d'auteurs classiques", comme l'indique en son sous-titre la thèse d'Alexis FRANÇOIS sur La Grammaire du purisme et l'Académie française au XVIIIe siècle (R65). Bouhours, toujours lui, annonce, très clairement cette fois, dans la préface des Remarques nouvelles sur la langue française (C62) :

Je n'ai point eu d'autre dessein... que de servir ceux qui veulent écrire correctement. (15)

A cet égard, les livres consacrés à la pureté de la langue quittent donc le domaine du "savoir vivre et parler" qui est le nôtre, et nous nous en séparons.

N O T E S

du chapitre

2.2. ECRIRE / PARLER

(1) L'écriture privée reste prégnante, souvent préférée même pour les oeuvres littéraires à la diffusion imprimée. Comme le montre Alvin KERMAN (dans Printing Technology, Letters and Samuel Johnson, Princeton, Princeton University Press, 1987, cité par Roger CHARTIER dans l'Ordre des livres, R27, p. 48), l'auteur...méprise l'imprimé, exprimant son "antipathie à l'égard d'un moyen de communication qui pervertissait les valeurs anciennes d'intimité et de rareté liées à la littérature de la cour". Nous pouvons ajouter : liées non seulement à la littérature, mais aux valeurs de civilité en général, qui marquent évidemment directement cet aspect de l'histoire du livre : l'écriture publique (des livres) reste liée aux habitudes et bienséances propres à l'écriture privée, celle des lettres. L'anonymat par exemple est de règle pour la rédaction des *billets*. Sur les auteurs, cf. *infra*, 3.1.

(2) "Secrétaire" dans cette acception apparaît pour la première fois en 1690 dans le Dictionnaire de Furetière, quelque temps déjà après la parution du Secrétaire de la cour de PUGET DE LA SERRE. Remarques tirées de l'ouvrage cité dans la note suivante.

(3) La Correspondance : les usages de la lettre au XIXe siècle (R43), IIe partie (intitulée "Modèles").

(4) "Trois temporalités se trouvent, en effet, emboîtées : le temps court de l'enquête postale, dont les données valent pour la mi-XIXe siècle (Ie partie) ; le temps plus long, étiré sur le siècle entier des représentations du geste d'écriture et de la lettre ; enfin, la longue durée des modèles qui sont supposés l'informer. L'inertie du genre, la stabilité de ses conventions, la fréquence des réemplois exigeaient, pour l'étude de la norme épistolaire, d'élargir l'échelle de l'observation. Les 195 manuels épistolaires publiés entre 1830 et 1900 ne prennent véritablement sens qu'inscrits dans un temps plus long. Il faut les confronter avec ceux qui circulent aux XVIIe et XVIIIe siècles... Et, plus en amont encore, il faut les arrimer aux deux références qui dominent toute pratique épistolaire dans le monde occidental : la référence biblique... (et) la référence rhétorique, avec les traités de l'*ars dictaminis* ou *ars dictandi* qui, aux XIe et XIIe siècles, fondent une norme, une technique, une compétence promises à un bel avenir". (*Op. cit.*, p. 11)

La tradition influe d'une façon comparable sur notre sujet : le *De Civilitate morum puerilium* porte comme bien d'autres ouvrages de son temps le sous-titre de *declamatio*, qui désigne la proximité de la littérature (comme de la lecture) avec l'oralité. D'une façon comparable, nous avons largement puisé dans les éditions du XVIIe siècle pour y ancrer notre recherche.

(5) Ce manuel, encore intitulé Nouveau traité de la civilité... présente une structure habituelle et qui se retrouvera bien

souvent jusqu'au XIXe siècle, proche du modèle érasmien, puis lasallien : I - De toutes les parties du corps (30 sections) ; II - Du lever et du coucher (4 sections) ; III - Des habits (9) ; IV - De la nourriture (30) ; V - Des choses saintes (19) ; VI - De l'étude et de la récréation (7) ; VII - Des visites (14) ; VIII - De l'entretien (c'est-à-dire de la conversation, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, 15 sections) ; IX - Des lettres (14). Ce chapitre rejeté à la fin, joue comme souvent le rôle d'une annexe.

(6) Pierre d'Ortigue de Vaumorière (1610-1693), auteur de quelques romans (on lui doit aussi les 5 derniers volumes du Pharamond de La Calprenède) et d'un traité de savoir-vivre (C16, C38), projeta, paraît-il, de mettre l'histoire de France en dialogues (Hoefler) ; il rédigea en outre Haranques sur toutes sortes de sujets, avec l'art de les composer, Paris, 1688, 1693, 1711, et Lettres sur toutes sortes de sujets, avec des avis sur la manière de les écrire, Paris, 1690, 1695, 1699, 1706, 1714.

Sur Louis Philipon de la Madelaine, voir C85.

(7) Mireille GERARD, "Art épistolaire et art de la conversation : les vertus de la familiarité" (R46). L'article rappelle, concernant ce rapprochement entre communication épistolaire et conversation (nous insistons par là une dernière fois sur la répétition, sur la continuité séculaire et millénaire des choses ici évoquées) que "la tradition est ancienne puisqu'elle remonte à Cicéron ou au pseudo Démétrius de Phalère" (p. 960).

(8) *Loc. cit.*, p. 959.

(9) *Op. cit.*, IIe partie, chapitre IV, "Les Manuels épistolaires au XIXe siècle" : "La lettre apparaît comme une transcription de l'échange oral, une prolongation de la parole. Mais identifier la lettre à une conversation et la justifier par l'absence de l'autre est une façon de gommer ou de nier la mise à distance culturelle. ...Faut-il voir dans cette réduction de la lettre à un échange de paroles le corollaire d'une divulgation qui consiste tout simplement à faire croire que l'écriture épistolaire est accessible à tous ? Même si certains ajoutent qu'écrire comme on parle suppose, en fait, que l'on parle bien, l'illusion de l'oralité (*) reste fortement inscrite en tête de la majorité des manuels." (p. 230. (*) : C'est nous qui soulignons cette formule utilisée pour un de nos titres.)

On est tenté d'ajouter ou de répliquer que la "violence symbolique" dont il est question ici -pour reprendre à nouveau Bourdieu- s'exerce bien plus fort par la maîtrise de la parole, universellement utilisée et faussement égalitaire, que par celle de l'écrit, ouvertement discriminante. De même apercevra-ton à nouveau au chapitre suivant qu'elle s'exerce plus encore par le silence, et d'une façon générale à travers le non-dit.

Remarquons d'ailleurs que cette problématique politique (alphabétisation des masses) s'applique sans doute mieux, concernant les *secrétaires*, au XIXe siècle qu'à l'Ancien régime.

On consultera utilement, sur le même sujet, dans Le Savoir-vivre I (R45), l'article de Marie-Claire GRASSI intitulé "Les Règles de communication dans les manuels épistolaires français (XVIIIe-XIXe siècles)" où ces derniers sont considérés dans le

cadre de la civilité générale et de ses manuels : ces règles relèvent essentiellement de la correction du langage et de la proxémique (place donnée à l'espace social, cf. R12) "transposée sur le papier".

(10) Cité par M. Gérard, *loc. cit.*

(11) Celles-ci, portant sur l'élégance et la politesse du style, devraient être entièrement consacrées à la langue écrite comme leur titre l'annonce, or il n'en est rien.

En ce qui concerne la période de référence, rappelons à nouveau que les auteurs et les oeuvres cités peuvent l'être au titre du XVIII^e siècle, au cours duquel ils furent généreusement réédités et leur pensée resta en honneur.

(12) Les "Mots à la mode" ne constituent pas leur première préoccupation. L'académicien Callières (C19, C20) nous semble plus futile.

Remarquons à ce propos que le langage, bien qu'on ait beaucoup insisté (cf. par exemple Magendie ou Elias) sur les jeux verbaux et littéraires, est justement une chose sérieuse qui vaut la peine que l'on se passionne pour lui ; les jeux de mots gratuits, eux, comme les équivoques, sont toujours mal vus : "Comme l'oreille a plus de part que l'esprit à leur découverte, un homme de bon goût ne doit pas les confondre avec les bons mots... Les équivoques me paraissent aussi peu dignes d'être employées." Ces dernières se rapprochent des quolibets et des turlupinades qu'il faut laisser au bas peuple (CALLIERES, Des Bons mots et des bons contes C20, 1692, réédité pour la dernière fois à notre connaissance en 1699).

(13) M. MAGENDIE remarque (R37, p. 721) qu'il n'existe pas de dialogues français traitant de la conversation au début du XVII^e siècle. Cela n'est pas très surprenant, et change d'ailleurs dès les années 1680 (Callières, C19 ; Ortigue de Vaumorière, C16). On distinguera la forme dialoguée du manuel sous forme de questions et réponses (catéchisme, destiné à la lecture à haute voix et à la répétition) qui n'est que mnémotechnique, très peu dialectique : voir par exemple C11 (sv) ou C81 (Lf).

(14) Telle n'est pas exactement la thèse défendue notamment par l'auteur de la préface au tome IV de l'Histoire de la langue française (R8) portant sur la langue classique (1660-1715) : "Chose étrange, mais vraie pourtant, notre langue littéraire du XVII^e siècle - et c'est pourquoi, malgré certaines critiques, je me refuse à lui donner ce nom - n'est pas l'oeuvre des hommes de lettres. Le nom de langue écrite même lui conviendrait mal, on l'écrit sans doute, mais on la parle surtout..." (p. VII). En fait la contradiction n'est qu'apparente.

(15) C'est nous qui soulignons. Le dernier mot pourrait aussi être donné à Vaugelas : "La parole qui se prononce est la première en dignité, puisque celle qui est écrite n'est que son image. Mais le consentement des bons auteurs est comme le sceau ou une vérification qui autorise le langage de la Cour." (C9, préface).



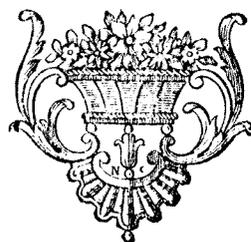
*Quis tot sustineat, quis tanta
negotia, solus? Horace*

L'HOMME DE COUR 1635

DE
BALTASAR GRACIAN,

Traduit par le Sieur AMELOT
DE LA HOUSSAYE.

Nouvelle Edition, corrigée & augmentée.



A PARIS, AU PALAIS,

Chez PAULUS-DU-MESNIL, Imprimeur-Libraire,
Grand'Salle, au Pilier des Consultations,
au Lion d'or.

M. DCC. XLVIII.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

VI - C66, 1748

(B.M. Clermont-Ferrand)

2.3. L'EXPRESSION REPRIMEE ET CHATIEE

Mulieres ornat silentium, sed magis pueritiam.

ERASME, De Civilitate morum puerilium, 1528
(cf. *infra*, note 3)

IL CONVIENT à mon Maçon de dire des matériaux & à mon Tailleur de dire une dem'aune. Mais je suis étonnamment étonné qu'une femme de qualité me demande comment je m'emporte.

LE MAITRE DE CLAVILLE, Traité du vrai mérite de l'homme..., 1734 etc. (C58)

La langue française a conquis l'estime de l'Europe, et depuis un siècle elle y est classique... Mais cet idiome, admis dans les transactions politiques, usité dans plusieurs villes d'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas, dans une partie du pays de Liège, du Luxembourg, de la Suisse, même dans le Canada et sur les bords du Mississipi, par quelle fatalité est-il encore ignoré d'une très grande partie des Français ?

...On peut assurer sans exagération qu'au moins six millions de Français, surtout dans les campagnes, ignorent la langue nationale ; qu'un nombre égal est à peu près incapable de soutenir une conversation suivie ; qu'en dernier résultat, le nombre de ceux qui la parlent n'excède pas trois millions, et probablement le nombre de ceux qui l'écrivent correctement encore moindre.

Ainsi, avec trente patois différents, nous sommes encore, pour le langage, à la Tour de Babel, tandis que, pour la liberté, nous formons l'avant-garde des nations.

Henri GREGOIRE, Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française présenté à la Convention nationale le 16 prairial, An II (R58)

Après cette brève incursion dans le domaine de l'écrit et des lettres, nous en revenons à la surveillance de la langue

considérée essentiellement sous l'angle de la performance orale : élocution, prononciation, accent, correction du vocabulaire et de la syntaxe.

La forme la plus radicale de cette contrainte exercée ou souhaitée sur les langues et les corps, c'est de les réduire au silence ; on verra pour quels motifs et dans quelles circonstances. Nous évoquerons donc tout d'abord rapidement ce "degré zéro" de la parole -tantôt imposé, marque de soumission à l'autre et à l'ordre social, tantôt choisi et chargé de signification- pour détailler dans un second temps les formes de la normalisation et de la centralisation linguistique.

Savoir se taire ou Quand le silence est d'or

Ce thème, revers ou "négatif" opposé à notre sujet, ne sera qu'effleuré ici, mais il ne peut être passé sous... silence : le bien parler comme la musique en est constitué de toutes parts. Un honnête homme avant de savoir s'exprimer ne doit-il pas savoir écouter l'autre ? La faute la plus grave contre le savoir-vivre, c'est peut-être ce "trop parler" qu'on trouvera fréquemment mentionné dans les tables des matières (1). On relèvera trois raisons de se taire invoquées dans les différents types de traités:

La première raison est de risquer de s'exprimer mal à propos, en contravention avec la vérité ou la bienséance. Cet impératif

général est toujours énoncé. Nous ne mentionnerons que pour mémoire un traité choisi pour son titre, Conduite pour se taire et pour parler, principalement en matière de religion (C23, 1696, ouvrage d'obscure paternité apparemment écrit par un jésuite et repris en 1771), mais dont le contenu détonne : ce titre est en effet chargé d'une forte ironie annonçant un propos polémique (2). Sa présence ici est à attribuer en partie aux surprises du classement évoquées en introduction.

La deuxième raison de se taire est celle de la convenance sociale : on doit laisser parler les "personnes qualifiées". Comprendons : on doit toujours se taire *a priori* si l'on est sans noblesse ou sans assez d'âge, et *a fortiori*, nous le verrons, si l'on est une jeune fille ; raison parfaitement opposée à la troisième que nous examinerons ensuite, et qui est au contraire privilège de puissants et manoeuvre politique.

Pour reprendre le thème abordé au premier chapitre de cette partie sous le titre de "normes contraignantes", rappelons que les règles de civilité comprennent l'observance attentive d'une hiérarchie précise, sorte de code de la route (de la conversation) où la priorité (le haut du pavé, au sens propre et figuré) est acquise de droit aux "personnes qualifiées". Reprenons Antoine de COURTIN :

S'il arrive que nous devions répondre à une personne qualifiée & que dans ce moment elle porte le verre à la bouche pour boire, il faut se taire, & attendre qu'elle ait beû, pour continuer nôtre discours. (C6, p. 125)

On imagine la timidité imposée inévitablement au discours de la personne "inférieure" : parcours d'obstacles !

L'éducation des filles

Sont inférieurs les moins nobles et par définition les jeunes qui ont le devoir de *civilité puérile* ; et les filles (3), de même et plus encore, même si les dames jouissent en société de privilèges ambigus.

Quelques remarques à ce sujet :

- Quand les manuels de l'honnête homme signalent certains devoirs de galanterie, ils prennent la femme pour objet (4).

- La notion d'"honnête homme" en effet n'inclut pas les femmes (les dames), comme le montrent les titres mêmes de LA CHETARDIE : Instructions pour un jeune seigneur ou l'Idée d'un galant homme (C13) et Instructions pour une jeune princesse ou l'Idée d'une honnête femme (C14). "Seigneur" ne se met pas au féminin, "galant homme" ferait... "femme galante", et la preuve que "honnête femme" ne correspond pas à "honnête homme" (son homologue étant ici "galant homme" qualifiant un jeune seigneur), c'est qu'il y a deux livres différents. Ces subtilités sémantiques et bien d'autres disymétries ont été signalées (dénoncées) déjà, qui sont inscrites dans notre langage et en nous.

- On signale volontiers le rôle important joué par les femmes, soit dans la littérature et la conversation, comme le fait

MAGENDIE (5) qui consacre de nombreuses pages à Madeleine de SCUDERY , à SEVIGNE ou à Mme de LA FAYETTE, soit dans l'éducation des enfants et donc dans l'Histoire : c'est un *leit-motiv* chez la Marquise de LAMBERT :

On n'ôtera pas... aux femmes la gloire d'avoir formé ce que nous avons eu de plus honnêtes gens dans le temps passé (6)

Cela n'en reste pas moins une gloire subalterne ; ces privilèges, cette révérence accordée à la féminité, et certaines positions éminentes acquises par des femmes dans le microcosme littéraire ou politique ne changent rien au fond, à la domination imposée en vertu de la "sociodicée masculine" (7) dans la majorité des sociétés occidentales et orientales. Celle-ci s'exprime prévisiblement dans nos traités : l'"éternel féminin" y est bavard (8), d'intelligence limitée et *naturellement* prédisposé aux tâches domestiques. Venons-en donc d'un mot à l'éducation des filles, sujet très vaste qui mérite une étude à part (9) mais que, rappelons-le, nous avons laissé de côté dans notre recensement bibliographique et ne mentionnons que pour mémoire : cette éducation quand elle est prise en compte et assurée, comporte une grande part consacrée à la piété et au silence. Le manuel du Chevalier de La Chétardie (C14, cf. *supra*) est avant tout de direction de conscience. Exemple plus fameux, la Maison royale de Saint-Cyr, modèle du genre, fondée par Mme de Maintenon et d'abord célèbre pour les représentations théâtrales auxquelles elle servit de cadre à la fin du XVIIe siècle, est décrite par Daniel ROCHE de la façon suivante pour le XVIIIe :

Dès le départ l'institution est vouée aux célébrations langagières mais après les réformes les prestiges de la parole portés jusque là par l'éclat du théâtre et des déclamations mondaines se réfugient plus secrètement dans l'intimité des classes et la clôture des conversations communes. A cet égard les lettres de Madame de Maintenon sont convaincantes : la belle écriture, la bonne orthographe, la juste prononciation y sont louées en même temps que les vertus pédagogiques impératives du silence. Tout doit vivre à Saint-Cyr dans le plus de silence possible(...) Pour les femmes de la Noblesse il s'agit de disposer d'un contrôle du langage et de la parole égal à celui des hommes de la même classe, mais, par le silence, elles prouvent qu'elles restent à leur place, qu'elles sont d'un sexe qui s'y enferme naturellement. (10)

"Qu'elles restent à leur place", tel est le maître mot. Cette place, l'écriture sainte est là pour affirmer que ce n'est pas la première (11).

Un silence calculé :

la réserve hautaine du Discret de Gracian

Aussi ne faut-il pas confondre apparemment cette réserve imposée, subie ("naturelle" ? c'est évidemment douteux) avec un autre silence, celui-là parfaitement voulu et contrôlé, et que nous pourrions qualifier de "machiavélique" si cela ne l'italianisait à tort : le silence du Prince (du *premier*, étymologiquement), par où s'exerce la violence symbolique sous sa forme la plus perverse et la plus efficace (12). Cette réserve hautaine, associée à une urbanité aimable et sans faille, est celle du Discret de Balthazar GRACIAN.

Les livres du jésuite Gracian (1601-1658), du moins ceux d'entre eux qu'on peut qualifier de "littérature de cour", et qu'on rapproche volontiers de Nicolas FARET (C1) jouissent en France d'une faveur intéressante et rapide (13). La culture hispanique marque fortement le Grand siècle français : Corneille, Molière, auteurs du Cid, de Dom Juan, et quelques autres lisent l'espagnol dans le texte ; mais l'engouement d'un plus grand nombre réclame des traductions. Gervaise dès 1645, Amelot de La Houssaye, Courbeville et d'autres s'y emploieront en ce qui concerne Gracian, non sans une forte acclimatation au goût français. Les rugosités baroques, les sautes de registre, les inacceptables jeux de mots de l'original (qu'on se rappelle les remarques de Bouhours sur la langue et l'esprit espagnols) seront donc "polies" soigneusement. Aussi n'est-ce pas vraiment le visage du pessimiste aragonais qu'on découvre chez nous, tel qu'il vécut et se fit connaître en son univers, mais un masque (14) façonné selon les canons d'en-deçà des Pyrénées. Ces éditions connaissent jusqu'au milieu du Siècle des lumières un succès très remarquable (15) ; elles sont le signe d'une assimilation plutôt que d'une mode espagnole :

L'influence espagnole a l'air d'une vague qui se retire : elle n'est plus aussi active, aussi compacte, elle se perd dans la masse : ce qui avait été espagnol est assimilé comme français, ce qui avait été baroque est interprété comme classique (16).

Le Héros, le Discret, ou encore l'Homme de cour (C66) et l'Homme universel (C50) selon les "traductions" d'Amelot de La Houssaye (la moins infidèle) ou de Courbeville, sont des êtres supérieurs, idéalisés comme avant eux le Courtisan de Castiglione.

Mais là où ce dernier privilégie le charme, la sociabilité, le Discret semble ménager avant tout cette supériorité. Il se distingue par des qualités extraordinaires :

la supériorité dans la manière de parler & d'agir ; le talent des promptes & heureuses ressources ; l'art de pénétrer les hommes & de leur être impénétrable ; le secret de savoir attendre ; la capacité de se prêter à tout ; l'Activité jointe à l'intelligence ; l'habileté de faire en tout un choix convenable ; l'érudition grave & sérieuse, relevée par la légèreté, par l'enjoûment des Belles-lettres ; la justesse de discernement, & la sûreté de goût ; la Connaissance critique de chaque chose ; celle des Grands hommes, & particulièrement des Princes ; celle des Cours étrangères, de leurs divers intérêts, des principes qui les font réussir, ou échouer. (C50, dédicace)

"...Réussir, ou échouer" : c'est l'idée d'un "gagneur", presque un slogan publicitaire avant la lettre. L'extrait est tiré de la dédicace du jésuite Courbeville à Monseigneur Dubois, censé illustrer les qualités éminentes du héros de Gracian.

La pensée de celui-ci choisit volontiers de s'exprimer sous forme de maximes, que nous retrouvons non seulement chez nos plus grands moralistes mais dans certains de nos manuels en leurs formes les plus populaires (17). Ces maximes constituent, dans L'Homme de cour, version de Amelot de la Houssaye, les titres de 300 courts chapitres, repris en fin d'ouvrage par une Table des maximes (la dernière : "*Enfin, être Saint*") ; L'Homme de cour est en effet traduit de l'Oraculo manual, "manuel de poche" où se condense sous cette forme lapidaire toute la pensée de Balthazar Gracian y Morales. Cette table est elle-même précédée d'une Récapitulation des maximes par matières, dont nous nous

contenterons de citer et de commenter la rubrique consacrée - une fois n'est pas coutume dans les ouvrages étudiés ici - au silence:

SILENCE

*Le silence est le sanctuaire de la prudence, Max. 3
Il excite la vénération, ibid.
Il tourne même le défectueux en mystérieux, Note de la même Max.
Il tient beaucoup de la Divinité, Max. 160
Quelquefois l'Ignorance se retire dans le sanctuaire du silence, Comment. de la Max. 49 ; car il est aisé de se taire, quand l'entendement est stérile, Max. 192
Les habiles gens tâtent le pouls à l'esprit par la langue, Max. 122
Il faut ouïr & voir, mais avec cela, se taire, Max. 129
Il faut parler comme si l'on dictait son testament, Max. 160
Quiconque est prompt à parler, est aisé à vaincre, & à convaincre, ibid.
Un coeur sans secret, c'est une lettre ouverte, Max. 179.
(C66)*

Le silence, bien plus que la parole mensongère, est donc voile pour le silencieux, et piège possible à l'insu de son interlocuteur : masque-t-il en effet l'habileté ou l'ignorance ? Cette simple alternative ne suffit pas, puisque le silence peut sauver l'habile ignorant passant pour "mystérieux". Cette ruse ne saurait tromper durablement notre Héros, fin psychologue rompu d'ailleurs à tous les artifices de la civilité. Pourtant le champ reste ouvert à une certaine indécision, marquée ici par un va-et-vient pendulaire d'une maxime à l'autre ("vénération", "défectueux", "Divinité", "Ignorance", "habiles"), qui laisse probablement une faille à exploiter pour ceux à qui le silence s'impose. Devoir des faibles, le silence peut être leur arme ; il est en tous les cas moins risqué que l'usage de la parole.

L'expression châtiée

C'est bien pourquoi celle-ci doit être surveillée, risquant à tout moment de dénoncer le locuteur comme ignorant ou déplacé. La voix d'une part - lieu commun - doit être distincte et douce à la fois (18). D'autre part, est prohibée comme malséante toute expression "basse", qu'il s'agisse du lexique ou de la prononciation :

"Il est de mauvaise grâce d'user tout exprès de mauvais langage, particulièrement en présence de personnes à qui l'on doit du respect" (Civilité honneste... C41, déjà longuement cité dans le premier chapitre de cette partie).

Ce type de recommandation est, en un sens, dans le droit fil de la civilité puérile où elle côtoyait des mises en garde concernant le corps, plus "crues" à nos yeux ; en un autre sens elle reflète absolument l'évolution des moeurs (ou leur "civilisation" : cf. Norbert ELIAS, R10) au fur et à raison de laquelle, les corps s'éloignant, la communication verbale et symbolique tend à devenir l'unique vecteur de la "conversation" entre les êtres.

On sait que l'obsession de la décence du vocabulaire atteignit des sommets au siècle de Louis XIV ; mais cette pudibonderie ridicule et appauvrissante pour la langue ne se généralisa pas. Les prescriptions restent d'ailleurs assez vagues dans nos

traités, la décence interdisant d'imprimer plus encore que de les commettre oralement (*scripta manent*) les fautes incriminées ; les ouvrages d'auteurs se distinguent en cela des anciennes civilités autant que de leurs rééditions les plus "populaires" qui pour traiter du crachat ou du pet, appelaient un chat un chat. (Alfred FRANKLIN en 1900, avait beau reconnaître qu'

à une si grande licence, innocente en somme, a succédé une pudeur exagérée (R36, Appendice, p. 12),

il ne s'en sentit pas moins obligé de repousser certains développements jugés par trop scabreux dans un appendice tiré en petit nombre, paginé à part et facile à détacher du volume.)

Encore ces *civilités* se bornent-elles généralement à citer un ou deux exemples de ces "expressions vicieuses" à proscrire, comme *il allit, il parta, j'allions* (C11, "Des mauvaises façons de parler", chapitre consacré à "l'entretien"). Certains ouvrages consacrés à l'usage de la langue seront moins retenus dans la reproduction d'expressions délibérément fautives. L'exemple limite serait celui de JACQUIER (C55, 1736) qui recourt tout au long de son manuel, à cette méthode pédagogique contestable (19). Mais il s'agit d'orthographe et exclusivement d'écriture.

Provincialisme = barbarisme

D'autres ouvrages consacrent des sections entières aux

expressions fautives qu'il s'agit de débusquer, pour inviter les lecteurs à amender leur langue et à affiner leur pensée. Car, redisons-le, c'est bien une mission civilisatrice que prennent en charge ces instituteurs de la langue française, avec la conviction et le voeu inhérent à toute mission d'ouvrir la voie du salut ou du progrès à leurs ouailles ; à cet égard il n'y a aucune solution de continuité, que celle de l'époque et du public potentiel, entre la "croisade" d'un Bouhours et celle d'un Grégoire. Le premier certes ne prétend prêcher que le public instruit des honnêtes gens (20) ; la Révolution y ajoute et y mêle le prosélytisme de la Raison, la volonté affirmée de tirer le Peuple d'un obscurantisme avilissant, avec une tentative d'édification nationale, de contrôle étatique, par un quadrillage aussi efficace que possible. Mais l'opposition fondamentale entre la province et Paris demeure, avec la volonté de normaliser le bon usage et notamment la prononciation du français (21). Depuis longtemps l'Ecole enseigne le français en réprimant les patois ; on a vu dans un chapitre précédent que l'usage de la "langue du pays" pouvait valoir au coupable le port du bonnet d'âne (22).

La Grammaire française du Citoyen BARDOUX (C96), en inscrivant à sa table des matières un chapitre consacré aux "expressions vicieuses" se situe dans la tradition des relevés de "gasconismes", "germanismes" (cf. C86) et autres provincialismes déjà publiés auparavant. Le titre courant est "Expressions départementales" ; l'auteur y décline un choix de fautes suivies de leur correction en bon français : "cacaphonie", "antipotes", "caneçon", "cersifis", "avanzhier", "armanac", etc. (pour

cacophonie, antipodes, caleçon, salsifis, avant-hier, almanach). On le voit, il s'agit non pas d'expressions locales, mais de déformations du "bon français" (quelques racines grecques) telles qu'en commettent les ignorants. La correction est destinée à amener ceux-ci à l'instruction, donc à un degré supérieur de connaissance et de conscience. Mais nous sommes loin ici à la fois des recherches philosophiques sur la logique et la grammaire générale qui se mènent à la même époque (C97, etc.), et de la conscience aiguë qu'ont les académiciens français du caractère relatif et empirique de leur entreprise. Bardoux affirme en effet:

Il y a eu jusqu'à présent des personnes assez frivoles pour dire que notre langue et notre orthographe étaient pleines de difficultés et de bizarreries ; ce reproche n'est que spécieux et l'on devrait regarder ceux qui parlent de la sorte comme ennemis de la patrie (op. cit., Préface, p. V).

L'éloge du français, langue civilisée par excellence (et véhicule des lumières) n'est pas nouveau. Cependant la langue française, patrimoine national à défendre contre les ennemis de l'extérieur et de l'intérieur, est posée comme un donné transcendant. Bardoux se conforme à la politique linguistique nationale édictée par les décrets de la Convention (23), révolution culturelle visant à renverser tous les symboles de l'ancien régime :

Il faut populariser la langue, il faut détruire cette aristocratie de langage qui semble établir une nation polie au milieu d'une nation barbare,

dit BARERE dans son rapport du 8 pluviôse An II (24). Pourtant la notion de civilité, toute chargée des relents aristocratiques

honnis, ne disparaît ni des principes ni des discours (25). Michel de CERTEAU analyse, à travers l'enquête menée par l'Abbé GREGOIRE - questions et réponses - le discours qui se tient sur le paysan et les patois : celui-ci se situe notamment dans le registre de l'"animal", de l'"obscène" (26). Or la *civilisation* consiste, à en croire déjà Erasme, à s'éloigner de l'animalité (...c'est "agir comme pourceaux" ou "comme loups affamés").

La civilité continue donc, à travers et après la Révolution française, de marquer les manuels d'apprentissage de la vie en société et de la langue française, quand bien même les principes - comme la langue et les moeurs- différent de ceux qu'on invoquait précédemment.

N O T E S

du chapitre

2.3 L'EXPRESSION REPRIMEE ET CHATIEE

(1) Trois exemples :

- "Le trop parler", dans L'Artisan de la fortune ou les Moyens de s'avancer dans le monde (C18, 1691) ;
- "Parler peu, écouter les autres", dans La Véritable fortune des personnes de qualité (C70, 1750, 1ère éd. 1692) ;
- "De l'intempérance de la langue", "Du mensonge", "Du trop parler", "Du tête à tête & du mot à l'oreille", dans Instruction d'un Père à sa fille (C84, 1781). Etc.

(2) "*Les anciens sages ont dit...que...pour apprendre à parler il faut s'adresser aux hommes, mais qu'il n'appartient qu'aux Dieux d'enseigner parfaitement comment on doit se taire...*". Ce ton, et ce propos exclusivement sous-tendu par des questions religieuses-polémique et apologétique- ne semble pas cadrer avec son attribution à Morvan de Bellegarde (On ne prête qu'aux riches).

(3) "*Le silence est l'ornement des femmes et plus encore celui des enfants*" (Erasme) : traduction par A. Bonneau de la phrase latine placée en exergue du présent chapitre (R35).

(4) Voir par exemple chez BELLEGARDE, la table des matières de C27 ou de C37.

(5) La Politesse mondaine et les théories de l'honnêteté en France au XVIIe siècle, C37, 1920). Maurice Magendie ne s'interdit d'ailleurs pas de prendre parti dans le débat : "A la même époque, les femmes avaient-elles en général, des moeurs assez épurées pour exercer sur les hommes une action salutaire ? Evidemment oui (...). Les femmes ont toujours été par nature et par éducation plus retenues que les hommes". (p. 101) Et plus loin : "...Aussi ne voit-on pas assez généralement à cette époque, cette réserve discrète qui fait le charme de la femme". (p. 105).

(6) Avis d'une mère à son fils et à sa fille (C49, 1728).

(7) Pierre BOURDIEU, Réponses, Le Seuil, 1992, p. 120.

(8) Cf. *supra*, note (1) : C84.

(9) Voir notamment à ce sujet Martine SONNET, L'Education des filles au temps des lumières, Le Cerf, 1987 (Histoire).

(10) "Education et société dans la France du XVIIIe siècle : l'exemple de la Maison royale de Saint-Cyr" (R21)

(11) "*Les femmes sont naturellement moins capables de grandes choses que les hommes, elles sont aussi plus sujettes à rechercher la vanité et le luxe dans les habits... (C'est pourquoi) Saint Paul recommande aux femmes d'être modestement vêtues.*" (Jean-Baptiste de LA SALLE, C35), etc.

(12) Cf. *supra*, P. BOURDIEU, *passim*.

(13) Cf. Philippe HOCH, Baltasar Gracian dans la culture française : approche historique et bibliographie (R48).

(14) Métaphore empruntée à Alexandre CIORANESCU, Le Masque et le visage : du baroque espagnol au classicisme français. Genève : Droz, 1983.

(15) Philippe Hoch (*op. cit.*) s'est livré à un décompte des traductions de Gracian. Cela donne, par pays : 35,3 % en français, 24,4 % en italien, 23,9 % en allemand, et 16,3 % en anglais ; et par siècles : 28 au XVIIe, 38 au XVIIIe, 1 au XIXe (celle de Schopenhauer) et 14 au XXe (en 1984). Donc le plus grand succès est en France, au siècle qui nous occupe.

(16) A. Cioranescu, *op. cit.*, p. 562.

(17) Par exemple L'Artisan de la fortune ou les Moyens de s'avancer dans le Monde. Avec plusieurs et belles maximes (C18). On ne confondra pas la maxime avec le "proverbe", façon "basse" de parler sur laquelle est jetée l'anathème : "*Une des plus grandes marques que l'on puisse donner de la paresse ou de la grossièreté*

de son esprit, c'est d'être fécond en proverbes", écrit par exemple l'Abbé PIC (C17, p. 137).

(18) Citons par exemple le Père CHIFLET, Essay d'une parfaite grammaire de la langue française (C25) : "La prononciation doit être douce & naturelle, sans affectation de trop de mignardise, & sans sentir le grossier & le villageois, qui sont les deux extrémités vicieuses qu'elle doit éviter" (ce qui est assez dire à qui ces indications ne s'adressent pas : la Révolution n'est pas encore là pour s'attaquer aux privilèges culturels, et préconiser l'enseignement du français à l'usage de tous -cf. *infra*.)

(19) Cette méthode est contestée à bon droit par les praticiens et les théoriciens de la pédagogie, non pas tant en ce qu'elle répugne à leur sens des convenances, qu'en vertu de l'observation selon laquelle l'oeil de l'élève enregistre qu'on le veuille ou non la forme qu'il a sous les yeux, et non pas celle que l'on s'ingénie à lui faire assimiler. Jacquier il est vrai ne va pas jusqu'à introduire des fautes d'orthographe volontaires ; il écrit "sans orthographe", ce qui est tout de même méconnaître la remarque précédente, et donner à lire sans le vouloir une *n*-ième "orthographe réformée", à rebours de son objectif. Ajoutons que son dispositif est redondant, donc probablement pernicieux, puisque l'élève est invité à la fois à corriger en permanence l'orthographe "absente", toujours la même, et à assimiler une leçon par page : on attire son attention sur les mots soulignés qui mettent en jeu l'objet de la leçon, les mots en question pouvant selon les cas être orthographiés correctement ou non ! On trouvera un extrait substantiel de cet ouvrage cité hors-texte.

(20) La question de la "cible" assignée par leurs auteurs aux manuels de langue française est complexe ; en fait, de même que les manuels de civilité pour la jeunesse pouvaient aussi, à l'occasion, être utiles aux adultes ou réciproquement (argument "publicitaire"), les déclarations d'intention sont variées. Voici par exemple celle du Père BUFFIER : "Bien qu'une grammaire françoise soit faite principalement pour des étrangers, le commun des françois n'en doivent pas tirer un moindre avantage". L'auteur élargit même son public non seulement jusqu'aux écrivains, mais aux "gens du peuple, dont le langage est si défectueux & si peu propre à former des idées justes" (Grammaire française sur un plan nouveau, C46, 1723, Préface de la 2e éd.). N'était-ce pas "ratisser" un peu large ?

(21) La prononciation est une préoccupation constante de la grammaire normative dès avant le XVIIe siècle et notamment au XVIIIe : les Préservatifs du Père BUFFIER (*op. cit.* note précédente, C46) y sont exclusivement consacrés, et les éditions conjointes des Synonymes français de GIRARD avec la Prosodie

française de D'OLIVET (C99, etc.) sont significatives ; ce dernier y juge "une cacophonie pire qu'une irrégularité". On verra que la description phonétique (C73) n'est pas dégagée non plus des jugements de valeur. De tout temps il faut savoir "comment ça se prononce", réflexe puriste bien français.

(22) Cf. *supra*, 2.1., note 14.

(23) Cf. Michel de CERTEAU (et al.), Une Politique de la langue : la Révolution française et les patois : l'enquête de Grégoire (R58, 1975).

(24) *Loc. cit.*, p. 295.

(25) Cf. Gerlet, C93 : "Le niveau de l'égalité n'exclut point les devoirs que l'on se doit les uns aux autres", et Bardoux à nouveau : "La belle éducation doit être regardée comme une base d'où dépend la félicité des peuples et la solidité d'un libre et bon gouvernement".

(26) "Esclaves ou sauvages, ces hommes de la nature sont les échos de la nature, véritable locuteur de leur patois. Liés à la terre, se servant rarement de l'organe de la parole, et sans cesse occupés à se procurer les premiers besoins de la vie, ils répondent à l'animal plus qu'à l'homme" (*op. cit.*, R58, p. 119 : les citations en italiques sont tirées de diverses réponses à l'enquête). Ailleurs (p. 126) sont analysés les transgressions que constituent le jurement ("inter-jection émotive échappant au sujet au milieu des énoncés", cf. question 11 de l'enquête) et les manifestations impudiques (question 10).

T R O I S I E M E P A R T I E

L'UN DANS L'AUTRE :

QUAND LA CIVILITE PUERILE SE MELE

D'ENSEIGNER LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, ET VICE-VERSA

L'ART DE CONVERSER a plus servi à quelques-uns que tous les sept Arts libéraux.

Balthazar GRACIAN, L'Homme de cour (C66),
maxime n° 22.

L'étude de la conversation telle qu'elle se pratiquait sous l'Ancien régime permet donc d'établir des liens multiples entre grammaire et savoir-vivre, ou langage et société. On a mis en évidence quelques implications sociales, esthétiques, littéraires, politiques ou morales de la correction en matière de langage, et pu pressentir à quel point l'apprentissage de la civilité, qu'il fût imposé par le pouvoir ou exprimât une aspiration des classes dominées, pouvait avoir partie liée avec celui de la langue française. L'existence d'ouvrages dits "mixtes" au sein de notre bibliographie (C41, C59, C68, C93...) est significative de cette

relation privilégiée, et l'on sait que l'instruction des enfants a longtemps utilisé les textes en rapport avec la civilité comme supports pour l'inculcation de la lecture et de l'écriture. Le "père fondateur" de la *civilité puérile et honnête*, Erasme de Rotterdam, n'est pas en vain un philologue éminent ; on a pu s'étonner qu'un genre littéraire aussi médiocre que celui des guides de savoir-vivre ait pu être illustré par la plume d'un aussi grand écrivain (1). On s'est étonné également que cette oeuvre très libérale, message de tolérance autant que de bonne tenue, ait pu être "pervertie" en une batterie de règles aussi tracassières qu'elles peuvent l'être près de deux siècles plus tard sous la plume et la férule d'un Jean-Baptiste de La Salle, fût-il Saint (2). Pour se placer sur le terrain de la linguistique, on pourrait s'étonner enfin que cet opuscule très bénin soit dû à celui qui peut être appelé le "fossoyeur du latin" : c'est en effet à partir d'Erasme que le latin cessa d'évoluer comme le fait une langue vivante (3). Rappelons enfin que le De Civilitate morum puerilium était une *declamatio* (4), encore très proche, comme l'Eloge de la folie et l'ensemble des Colloques, de l'élocution et donc de l'art de parler, ce qui le prédestinait peut-être à l'extraordinaire carrière pédagogique qui fut la sienne.

Dès le départ donc, on trouve "l'un dans l'autre" : la pratique et l'enseignement de la langue dans la *civilité puérile*, utilisée, imitée et adaptée d'abord par les pédagogues protestants dès le Seizième siècle, puis rapidement par la Contre-réforme à travers les multiples avatars de la "civilité chrétienne". Il faudra aborder à cette occasion le débat scolaire qui fut

particulièrement riche et déterminant à cette époque (5). Tel sera - et non pas l'enfance érasmiennne du phénomène sur laquelle on n'en dira pas plus ici (6) - l'objet du premier chapitre de cette troisième partie. Le second chapitre se portera sur le terrain des ouvrages de théorie et d'enseignement de la langue française : politesse des auteurs ou "honnêteté des grammairiens" (notamment des académiciens), savoir-vivre dans l'édition. Le troisième, enfin, sera en quelque sorte le miroir du premier, mettant en évidence la civilité dans les livres de grammaire. On se livrera, à ce dernier sujet, à quelques observations concernant les exemples grammaticaux, qui n'étaient généralement pas choisis au hasard.

N O T E S

concernant l'introduction de la troisième partie

(1) "Pourrait-on imaginer au XIXe ou au XXe siècle qu'un grand écrivain, érudit et philosophe, un Nietzsche, un Thomas Mann, un Sartre, parvenu au faite de sa célébrité, prenne la peine de rédiger un manuel de politesse...?" (Philippe ARIES, R39). La remarque est parlante, mais ne va pas sans un certain anachronisme : pourrait-on imaginer les écrivains en question écrivant Les Caractères et les moeurs de ce siècle (même imités de Théophraste)?

(2) Tel est, très tranché, le point de vue d'Alcide Bonneau (R35).

(3) "Les humanistes ont si bien réussi (la Renaissance) qu'ils ont tué le latin en le momifiant dans un sarcophage classique" (Philippe ARIES, R19, p. 904) : la prononciation dite érasmienne, édictée dans le "De Pronuntiatione linguae latinae". D'où la querelle pédagogique qui va agiter notamment le XVIIIe siècle (cf. *infra*) : latin ou langue maternelle d'abord ?

(4) Donnée déterminante pour la pédagogie et la culture jusqu'à la Révolution, ce "culte de la parole" est également décrit par P. Ariès (*loc. cit.*, p. 900).

(5) Pourtant, l'alphabétisation n'est pas l'école : François FURET et Jacques OZOUF, dans Lire et écrire (R15), attribuent cet amalgame historique, qu'ils dénoncent, à ce qu'ils appellent "l'illusion du politique". "C'est la Révolution française qui coagule l'affrontement, mais ce n'est pas elle qui invente l'enjeu. Car l'école a été perçue, dès l'origine, par l'Eglise catholique, comme un moyen de contrôle social et intellectuel... Un siècle avant la Révolution, l'école est au coeur du conflit religieux, instrument d'un parti contre l'autre" (t.2, p. 349).

(6) Voir à ce sujet H. de LA FONTAINE VERWEY, The First "book of etiquette" for children : Erasmus' De Civilitate morum puerilium (R49).

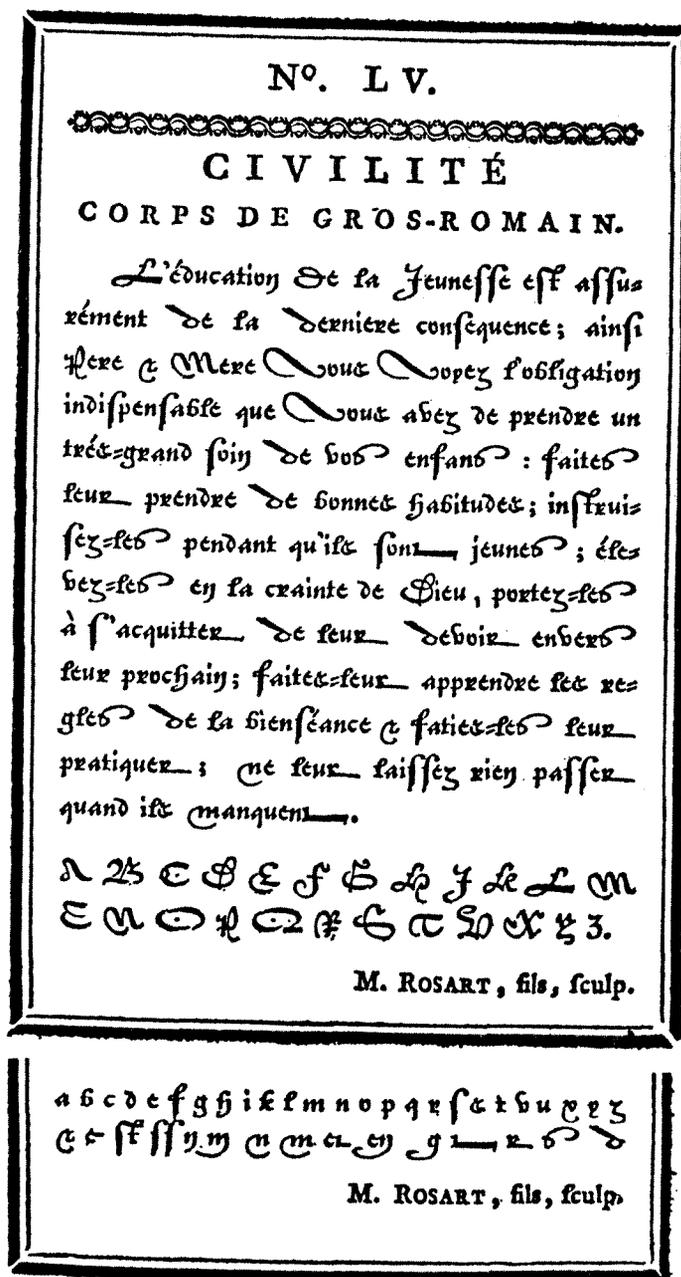


FIG. 44. The Gros Romain Civilité type of Matthieu Rosart in *Épreuves des caractères de J. L. de Boubers*, Brussels, 1777, and, at the foot, the lower-case alphabet adapted for the body of *St. Augustin*. Type G1.

VII - (Tiré de R29)

3.1. LE CHARME GOTHIQUE DES CARACTERES DE CIVILITE

L'EDUCATION DE LA JEUNESSE est assurément de la dernière conséquence ; ainsi Père & Mère vous voyez l'obligation indispensable que vous avez de prendre un très grand soin de vos enfants : faites-leur prendre de bonnes habitudes ; instruisez-les pendant qu'ils sont jeunes ; élevez-les en la crainte de Dieu, portez-les à s'acquitter de leur devoir envers leur prochain ; faites-leur apprendre les regles de la bienséance & faites-les leur pratiquer ; ne leur laissez rien passer quand ils manquent.

(Texte utilisé à titre de démonstration de caractères d'imprimerie in Epreuves des caractères de J.L. de Boubers, 1777 : cf. planche ci-contre, tirée de *Civilité types*, R29.)

Cette recommandation ne doit être attribuée à nul auteur autre que son imprimeur, Matthieu ROSART le fils, au titre de la police typographique sous laquelle elle se présente et dont elle ne saurait être dissociée. C'est là une sorte d'échantillon publicitaire : imprimé en 1777, il témoigne à la fois de la faveur dont jouissait cette imitation de l'écriture manuscrite, vaguement gothique, plus de deux siècles après son apparition (et pour plus d'un siècle encore), et de sa vocation prioritaire à servir de "support" pour des textes concernant l'éducation des enfants. Ce mariage entre une forme typographique et son utilisation pour l'impression de textes pédagogiques ne fut pas scellé dès son origine ; il est le résultat et la marque visible d'une "capture" (1) dont on peut rappeler brièvement les données.

Détournements pédagogiques

Cette capture, et les détournements, les transformations successives qui jalonnèrent l'histoire de la *civilité puérile*, au coeur de l'affrontement idéologique issu des guerres de religion, sont retracés par Jacques REVEL dans l'Histoire de la vie privée (2). A l'origine, la "lettre française d'art de main" imitée de l'écriture cursive n'est pas dédiée aux ouvrages de civilité, comme le montre la bibliographie dressée par CARTER et VERVILIET (R29). Mais son inventeur, Robert Granjon, l'utilise à Lyon en 1558 pour imprimer la traduction d'Erasmus par le protestant Jehan Louveau sous le titre "La Civilité puerile, distribuée par petitz chapitres" (suivie de "*De la discipline & institution des enfans*", autre guide pédagogique, mais beaucoup plus strict et détaillé, de Otto Brunfels) ; cette consécration durable dans un ouvrage déjà destiné à l'apprentissage de la lecture, et bientôt utilisé comme modèle pour l'écriture (alphabets et exercices de calligraphie) vaudra à cette invention typographique le nom bien connu de "caractère de civilité". La civilité, l'apprentissage des règles de la bienséance civile et chrétienne sont donc indissociablement mêlés dans l'esprit des écoliers avec l'apprentissage de la langue maternelle écrite. De la langue écrite, et de la langue tout court, puisque l'enseignement, rappelons-le, passe entièrement par la répétition orale "par coeur".

Tout le débat scolaire qui marqua au moins l'Ancien régime est en germe dans cette publication. L'ironie, de notre point de vue moderne d'après l'Emile, est que cette "perversion" d'un humanisme

libéral, subtil et parfois insolent (3) en un système de dressage ait été promue aussi bien par les éducateurs protestants que par ceux de la Contre-réforme, au fil d'innovations indiscutablement "progressistes". Les uns, d'abord, scolarisent les préceptes domestiques d'Erasmus - qui méprisait profondément les pédagogues (4) - dans un "exercice scolaire destiné à dispenser une instruction inextricablement religieuse et civique" (5) ; les autres récupéreront et durciront les méthodes, à l'intention des enfants pauvres des villes :

Le dressage des corps s'accompagne désormais d'une surveillance policière du temps et de l'espace enfantin. C'est dans cette version rigide et impérative que la pédagogie des comportements trouve sa dernière et plus massive formulation traditionnelle, et, sous cette forme, elle parviendra jusqu'aux franges de notre présent (6).

On n'insistera pas plus ici sur cet aspect négatif des choses déjà abordé dans des chapitres précédents. Ce type de pédagogie, institué par Charles Démia à Lyon, par Jean-Baptiste de La Salle à Reims puis à Paris et dans tout le royaume par l'intermédiaire des Frères des écoles chrétiennes, ainsi que par Pierre Fourier pour les écoles de filles, fut développé par les missionnaires de la Contre-réforme catholique au XVIIIe siècle. Il convient en revanche de resituer ce mouvement - analysé de façon détaillée par Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia dans L'Education en France du XVIIe au XVIIIe siècle (R20) - dans son contexte, pour en indiquer certains aspects positifs, préfigurant les mesures systématiques de la Convention républicaine à l'échelle nationale. D'ardents missionnaires des deux "camps" catholiques (7), jésuites "contre" jansénistes, se préoccupent au



LES
 ENTRETIENS
 D'ARISTE
 ET
 D'EUGENE.

LA MER

PREMIER ENTRETIEN.

IL y a quelques mois qu'Ariste & Eugene se rencontrèrent en Flandres dans une ville maritime, durant la plus belle saison de l'année. Comme la fortune les avoit presque toujours séparez depuis qu'ils sont liez d'amitié ; ils furent fort aises de se retrouver après une si longue absence , & d'avoir oc-

A

LES

VIII - Ariste et Eugène (3)

(B.M. de Clermont-Ferrand)

XVIIIe siècle d'éduquer les masses et d'apporter les lumières aux plus défavorisés, voire aux handicapés (8). Ils sont notamment les défenseurs et les propagateurs de l'enseignement du français avant le latin.

Anciens et modernes : latin ou français d'abord ?

L'enseignement du français reste en effet tributaire d'un système ancien où le latin reste fondamental et constitue le premier apprentissage ; langue des humanités encore largement utilisée, elle a pour elle aussi une écriture phonétique qui en fait un passage obligé pour l'apprentissage du code écrit. L'utilisation des langues vernaculaires est d'ailleurs depuis Calvin - et depuis Comenius dans le domaine pédagogique - le fait des protestants : même si l'apologie du français comme langue littéraire n'est plus à faire depuis Du Bellay (Deffence et Illustration de la langue française, 1549), il reste un pas difficile à franchir, d'où un certain "malaise enseignant":

Par un contraste dont les contemporains eux-mêmes furent frappés, pendant que notre langue étendait ses conquêtes d'un bout à l'autre du monde civilisé, elle n'arrivait que difficilement à se faire admettre dans les "pays latins" que formaient en France même les diverses facultés ; recherchée partout ailleurs, elle devait vaincre ici de haute lutte (9).

Les pédagogues novateurs n'ont pas manqué pour tenter de s'attaquer à cette bastille de l'intérieur, à commencer par Port-

Royal au siècle précédent ; parmi les ordres enseignants, les oratoriens s'opposent aux jésuites attachés au latin comme première langue d'apprentissage. Mais il faut attendre le Traité des études du Recteur ROLLIN (C60, 1ère éd. 1726) pour qu'une évolution décisive se dessine, après une véritable levée de boucliers des "anciens" contre les "modernes" : celui-là osait en effet placer au premier rang la connaissance des règles et la lecture des livres français, prétendant faire entrer Vaugelas et Bouhours au collège, avec Arnauld, Ménage et Regnier-Desmarais. On n'avait jamais vu cela. Rollin souhaitait même, devançant Lhomond et la Convention, qu'on imposât une grammaire abrégée (10).

Nous passons sous silence une pléiade de réformateurs, de l'Abbé de Saint-Pons à La Chalotais (11) en passant par le Président Rolland d'Erceville, pour en revenir, entre-temps, à Jean-Baptiste de La Salle et à la place de la civilité dans l'instruction des enfants. Car celle-ci n'est pas la première dans l'échelle de l'acquisition des savoirs : l'apprentissage de la lecture s'effectue en... 9 degrés différents dans le plan d'études suivi par les Frères des Ecoles chrétiennes, et la civilité y vient en dernier (12). Elle est précédée de l'étude du Syllabaire français, qui occasionna, d'après Yves POUTET, une recrudescence de la querelle en 1688, au moment de l'arrivée de Jean-Baptiste de La Salle à l'école de charité de la paroisse Saint-Sulpice :

La vraie dispute du syllabaire éclata au niveau des écoles populaires. Depuis 1685 la révocation de l'Edit de Nantes rend l'enseignement protestant quasi-impossible en France. Par contre-coup l'opposition des catholiques à l'égard des méthodes de lecture en usage chez les Réformés perd de son intérêt... De même les dernières écoles de Port-Royal ayant disparu depuis 1660, on risque moins d'être accusé

d'amitiés jansénistes en commençant l'apprentissage de la lecture par le français (13).

Pour simple que puisse paraître cette présentation des faits, que l'on place Rollin ou La Salle au centre de cette querelle du latin et du français, il demeure que la rénovation de l'enseignement élémentaire constitua de fait un enjeu vital pour l'enseignement des pauvres, bien plus que pour les collèges des jésuites par exemple, ou pour des ordres qui accueillaient bien souvent des enfants de familles aisées, déjà alphabétisés (14) : les élèves des écoles de charité ne peuvent se permettre d'échouer en latin au risque de ne jamais apprendre à écrire leur propre langue. Quant aux Frères des écoles chrétiennes, leur mission, aussi contestée qu'elle ait été par la suite et de nos jours (15), est de procurer à leurs ouailles une éducation complète par une prise en charge de tous les instants et de tous les domaines :

La fin de cet Institut est de donner une éducation chrétienne aux enfants, & c'est pour ce sujet qu'on y tient les écoles afin que les enfans y étant sous la conduite des maîtres depuis le matin jusques au soir, ces maîtres leur puissent apprendre à bien vivre. (16)

Alphabet, syllabaire et civilité

Au sein de ce plan éducatif, les Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne (C51) occupent une place éminente : après l'apprentissage élémentaire de la lecture (*élémentaire*, c'est-à-dire décomposé en éléments rigoureusement isolés hors de

CONDUITE

D E S

ECOLES CHRETIENNES

DIVISE'E EN DEUX PARTIES.

*Prenez-garde à vous, & ayez soin d'en-
seigner les autres ; Perseverez dans ces
exercices, car par ce moyen vous vous
sauverez vous-mesme, & vous sau-
verez ceux qui vous ecoutent 1. Epit.
à Timoth. 4. 16.*



A AVIGNON ; !

Chez JOSEPH CHARLES CHASTANIER , Im-
primeur & Libraire , proche le College des
R. R. P. P. Jesuittes.

M. D. CC, XX.

AVEC PERMISSION DES SUPERIEURS

IX - (Tiré de R25)

toute compréhension du sens, l'explication ne venant qu'ensuite) par un syllabaire puis par un livre d'"instructions chrétiennes" (17), le "3ème livre" est ensuite laissé au libre choix des directeurs ; après quoi les enfants sont censés savoir lire et seulement abordent le latin - qu'il n'est évidemment pas question d'abandonner - dans un "4ème livre". La *civilité* - très volumineuse ici - constitue donc selon l'hypothèse d'Yves Poutet le 5e livre de lecture. Imprimé en caractères de civilité, il donne lieu à des exercices de lecture et d'écriture, avec de nombreuses répétitions.

Ce type de méthode - plus ou moins condensée - a fleuri à la même époque, comme le montre Dominique JULIA (R23), à travers une multitude de manuels presque tous disparus aujourd'hui. Nous en présentons deux, empruntés à l'Histoire de la langue française (R8), tome VII (chapitre III, "L'enseignement du français" ; la section s'intitule "Amélioration des livres") :

- *Méthode nouvelle concise et raisonnée... d'Auverni, pour instruire facilement la jeunesse sur les principes de la lecture... en commençant par l'Alphabet, l'orthographe & la prononciation française. Nancy : J.J. Haener, 1756.*

- *Première éducation des enfans... dressée en faveur des Petites écoles. A laquelle on a joint la petite Grammaire Françoisse, pour apprendre à parler, lire, et écrire correctement : avec un choix de Maximes, Anecdotes, Fables, Pensées ingénieuses, morales, instructives et amusantes ; très propres à former le coeur, orner l'esprit et procurer tout ce qui concerne une bonne éducation. Ouvrage nécessaire aux Enfans de l'un et l'autre sexe, et aux personnes plus avancées en âge qui n'ont point fait d'études, et qui veulent posséder l'art de bien parler / Par M. Pitel-Préfontaine. A Paris : chez Melle Préfontaine en sa maison d'éducation, rue St Honoré 262, 1789.*

Cette deuxième notice à elle seule est tout un programme et vaut d'être détaillée. On y trouve d'une part toutes les tournures aujourd'hui amusantes propres aux titres longs de l'époque (18), d'autre part un exemple évident de cette accumulation d'objectifs

et d'arguments à la fois publicitaires et pédagogiques que nous étudierons dans le troisième chapitre de cette dernière partie. (Cette accumulation est également illustrée dans notre corpus par BARDOUX, C96, ainsi, plus tôt, que par ARNOULT, C69). Le contenu de l'ouvrage, ici, est le suivant :

Après la lecture et la doctrine chrétienne vient un second livre concernant la Grammaire française, la Géographie, la Chronologie, l'Histoire, etc.". La grammaire s'ouvre par une étude de la prononciation, puis l'auteur traite des accents, de la ponctuation, des lettres capitales, de l'écriture, des nombres. Ensuite une longue série de maximes, anecdotes, fables, etc. et un traité très réduit de civilité. (19)

Plus tard, syllabaires et abécédaires pourront comporter des leçons de civilité, beaucoup plus brèves que celles-ci et absolument stéréotypées, combinées avec des exercices de calligraphie issus de cette tradition rigoureusement orthopédique; ces abécédaires pourront revêtir des formes variées au XIXe siècle (20). Mais c'est bien le manuel conçu par le fondateur des Ecoles de charité qui sera le modèle durable de la *civilité puérile* à destination des publics les plus larges (21). Il couronne ainsi la tradition, qu'il accompagnera jusqu'à son terme de réédition en imitation, de ces petits livres très populaires, écrits en caractères vaguement gothiques et de plus en plus obsolètes, où les parents de nos parents ^{et furent censés,} s'apprendre à se comporter en même temps qu'à lire et écrire comme il faut.

3.1. LE CHARME GOTHIQUE DES CARACTERES DE CIVILITE

(1) Le terme de "capture" convient à l'utilisation d'une invention à des fins que n'avait pas prévues son inventeur. Patrice FLICHY, dans Une histoire de la communication moderne, Paris, La Découverte, 1990, en relève quelques unes aux origines des médias modernes. On parlerait plus trivialement, dans le domaine politique, de "récupération".

(2) "Les usages de la civilité" in Histoire de la vie privée, t. 3 (R41).

(3) L'auteur de l'Eloge de la folie, même s'il peut et doit être pris au mot (au pied de la lettre), est un véritable écrivain, c'est-à-dire qu'une lecture au premier degré n'est jamais suffisante. Comment par exemple ne pas faire place à l'ironie dans des préceptes comme celui-ci : "*Si tu ignores les titres particuliers de ceux à qui tu parles, souviens-toi que les professeurs doivent être traités de savants (cf. note suivante), les prêtres et les moines de révérends pères, tes camarades de frères et d'"amis", tous ceux où celles que tu ne connais pas de seigneurs et de dames*" (R35, p. 99).

(4) Le De pueris statim ac liberaliter instituendis (1529) offre un tableau proprement fantastique de la bêtise tyrannique des maîtres d'école. Ce tableau épouvantable, dépassant toute fiction, n'est pas de pure invention et explique notamment une tradition tenace de méfiance vis-à-vis des maîtres (cf. par exemple *supra*, ce qui est dit au sujet de la préface de C3, "*captatio benevolentiae*" ; méfiance sous-entendue aussi par exemple dans le Traité des études de ROLLIN, C60). Cette méfiance des parents d'élèves, probablement inévitable, reste toujours vivace.

(5) Jacques REVEL, *loc. cit.*, p. 179.

(6) *Ibid.*, p.180.

(7) Les protestants quant à eux s'opposent généralement à la loi d'obligation scolaire de 1698 (cf. R20, p. 11-12) et défendent alors la cause de la famille-contre-l'école (cf. ci-dessus, note 4). Concernant l'alphabétisation et la guerre scolaire, cf. *supra*, introd. de cette partie, note 5.

(8) Par exemple l'Abbé Charles-Michel de L'EPEE (1712-1789) pour les sourds-muets, et Valentin HAÛY (1745-1822) pour les aveugles. (Ce dernier était le frère cadet de René-Just Haüy, un des créateurs de la cristallographie, qui fut lui-même très lié avec

l'Abbé Charles-François LHOMOND dont les manuels d'enseignement marqueront profondément la littérature pédagogique (cf. *infra*, chapitre 3.3)).

(9) Histoire de la langue française (R8), t. VII ("La Propagation du français en France jusqu'à la fin de l'Ancien régime), p. 77.

(10) *Ibid.*, p. 78.

(11) Abbé de SAINT-PONS, Nouveau système d'éducation, 1718 ; Louis René de Caradeuc de LA CHALOTAIS, Essai d'éducation nationale présenté devant le Parlement de Rennes, 1763 (*ibid.*, p. 77-112).

(12) Cf. Chartier, Compère, Julia, *op. cit.*, p. 117-118.
(Dans les *collèges* des jésuites, la civilité intervient donc plus tard, à titre d'exercice impliquant certes lecture et écriture, mais non plus pour leur apprentissage.)

(13) Yves POUTET, "Une phase scolaire de la querelle des anciens et des modernes : la dispute des syllabaires" (R26).

(14) Ainsi le "Guide jésuite du savoir-vivre" présenté par Louis TRENARD (R51) et cité dans notre *corpus* (C43) est-il d'abord écrit en latin.

(15) Voir par exemple l'affreux tableau qu'en fait Antoine Sylvère à la fin du XIX^e siècle, dans Toinou : le cri d'un enfant auvergnat, Paris, Plon, 1980 (Terre humaine), chapitre V, "les frères quat'bras".

(16) Règles communes des Ecoles chrétiennes d'après un manuscrit cité par Yves Poutet, dans "Les Livres pédagogiques de Jean-Baptiste de La Salle" (R25), p. 34, note 8. Nous soulignons.

(17) Hypothèse d'Yves Poutet, *ibid.*, p. 49 (la plupart de ces livres ont disparu).

(18) Cf. F. FURET et A. FONTANA, "Les Titres d'ouvrages au XVIII^e siècle", in Langages, n° 11, sept. 1968.

(19) Histoire de la langue française (R8), t. VII, p. 155. Il est signalé que "la suite manque dans l'exemplaire du Musée pédagogique" (futur INRP). D'autres lacunes s'y sont d'ailleurs introduites depuis ; la direction de la Bibliothèque est heureusement consciente du problème et s'emploie activement à rattraper ce qui peut l'être.

(20) Cf. Ségolène LE MEN, Abécédaires français du XIXe siècle (R24).

(21) Les adaptations seront diverses : le titre sera modifié par exemple afin d'atteindre non seulement le public scolaire, mais "*les personnes qui n'ont pas la politesse du monde ni de la langue française*", dans l'édition en caractères romains de 1715 (Poutet, R25, p. 57).



LA LANGVE FRANCOISE.

II. ENTRETIEN.

ARISTE & Eugene se trouverent si bien de leur premiere conversation, qu'ils retournerent dès le lendemain au bord de la mer. Après qu'ils se firent un peu écartez d'une compagnie que le beau temps avoit attirée à la promenade, & qui estoit composée des plus honnestes gens de la ville : Si nous sçavons bien la langue du país, dit Ariste, nous ne serions pas si solitaires que nous sommes. Un ami de vostre sorte, repliqua Eugene, vaut toutes les compagnies du monde ; & pour moy depuis que nous sommes ensemble, je ne me suis point encore avisé de faire reflexion sur la langue du país, ni sur nostre solitude.

Ce que vous dites est fort obligant, repartit Ariste : mais après

II. ENTRETIEN. 53
 tout, ajouta-t-il, c'est une chose assez fascheuse, que de ne sçavoir point la langue d'un país, où l'on doit vivre quelque temps. Car outre qu'on ne peut entrer dans les societez agreables, ni estre d'aucune partie de divertissement, on se trouve à toute heure dans d'étranges embarras, faute de se faire bien entendre, & d'entendre bien les autres. Les truchemens, dit Eugene, peuvent nous servir en ces rencontres. Ne me parlez point de truchemens, répondit Ariste ; ils ne sont pas d'un si grand secours que vous pensez : la plupart de ces truchemens de profession ne sçavent presque pas la langue des étrangers auxquels ils servent d'interpretes : c'est pitié de voir comme ils alterent, & comme ils estropient, si j'ose parler ainsi, les choses qu'ils veulent faire entendre, & qu'ils n'entendent pas quelquefois eux-mêmes. De plus, c'est ce me semble une grande sujétion, que de ne parler jamais que par la bouche d'autrui ; car si vous perdez un moment vostre interpre-

E iij

X - Ariste et Eugène (4)

(B.M. Clermont-Ferrand)

3.2. POLITESSE DES AUTEURS

On demandait à l'Abbé Trublet combien de temps il mettait pour faire un livre. Il répondit : "C'est selon le monde qu'on voit".

M. de Voltaire, passant par Soissons, reçut la visite des députés de l'Académie de Soissons, qui disaient que cette académie était la fille aînée de l'Académie française. "Oui, Messieurs, répondit-il, la fille aînée, fille sage, fille honnête, qui n'a jamais fait parler d'elle."

CHAMFORT (1)

Ce second chapitre sera consacré à un second mariage de la langue française - analyse et enseignement - avec la civilité. Avant de le voir célébré dans les textes, on observera comment ce mariage s'impose au sein du monde intellectuel, en amont et à l'occasion même de l'édition des livres (car les livres eux-mêmes

sont polis). Pour commencer, il existe au sein de la France des lettres un lieu d'élection pour l'arbitrage de la langue polie : l'Académie.

L'Académie française, temple du savoir-vivre

L'Académie française, fondée par Richelieu en 1635, est le symbole même d'un ordre classique, réfléchi, mesuré. Composée dès son origine et pour les siècles des siècles, des Quarante esprits les plus éminents - ou jugés tels par la cooptation - de la littérature contemporaine, elle ne peut s'ouvrir qu'aux gens les plus polis en même temps que les plus aptes à défendre la politesse de la Langue française. On est en cela dans l'ordre de l'évidence : il n'est que de compter qui sont ces académiciens, quelles règles ils se donnent et ce qu'ils en firent.

Au départ la vénérable institution est issue du cercle de Valentin CONRART, "honnête homme" s'il en fut, comme le notent les historiens de la littérature (Magendie, R37, etc.) ; cette civilité parfaite n'est pas, dans le cas de Conrart comme dans d'autres, sans inspirer quelque méfiance ou quelque critique à la plume acérée de ses contemporains :

Sa bienveillance et sa bonté naturelle rendaient son commerce agréable, quoi qu'en ait dit Tallemant, qui

l'accuse d'avoir spéculé sur ses liaisons avec les plus célèbres écrivains de l'époque pour se faire un nom qu'il ne pouvait acquérir autrement (HOEFER).

Au demeurant le savoir-vivre des académiciens ne fait aucun doute ; on le retrouve noté à toutes les époques. Ainsi l'Abbé DELILLE (2) sera - ou du moins la légende lui attribuera - la vedette d'une anecdote légendaire dans les traités de savoir-vivre du XIXe siècle :

L'abbé Cosson, professeur de belles-lettres au collège Mazarin, consommé dans l'art de l'enseignement, saturé de latin, de grec et de littérature, se croyait un puits de science ; il imaginait qu'un homme familier avec Perse et Horace ne pouvait faire de balourdises, à table surtout : il dut bien revenir de ce ridicule préjugé. Un jour il avait dîné à Versailles chez l'abbé de Radonvillers, en compagnie de gens de cour, de cordons-bleus, de maréchaux de France. Il se vantait d'avoir déployé une rare connaissance de l'étiquette et des usages reçus. L'abbé Delille, présent à ce discours, paria qu'il avait fait cent incongruités. - Comment donc ! s'écria l'abbé Cosson ; j'ai fait comme tout le monde. - Quelle présomption ! reprit Delille ; vous allez voir que vous n'avez rien fait comme personne. Mais ne parlons que du dîner. D'abord, que fîtes-vous de votre serviette en vous mettant à table ? - De ma serviette ? Je fis comme tout le monde ; je la déployai, je l'étendis sur moi, et l'attachai par un coin à ma boutonnière. - Eh bien ! mon cher, vous êtes le seul qui ayez fait cela. On n'étale point sa serviette, on se contente de la mettre sur les genoux. Et comment fîtes-vous pour manger la soupe ? - Comme tout le monde, je pense...

Suivent trois pages d'une "leçon" impitoyable infligée par Delille au malheureux Cosson. Cette anecdote probablement inventée, tirée ici d'un manuel publié en 1828 (3), pourrait illustrer, si tel était notre propos, les transformations du savoir-vivre depuis la Renaissance et les traités de cour du Grand siècle jusqu'à cette civilité bourgeoise bavarde et triomphante. (Elle contrevient en effet au premier précepte de la civilité érasmienne, et qui court dans les manuels jusqu'au XVIIIe siècle,

celui de la discrétion dans les remontrances ; ou, pour le dire plus simplement, de la charité chrétienne.) Mais elle constitue aussi, en ce qui nous concerne, une parabole significative sur l'autorité et la compétence des académiciens français comme arbitres de la bienséance.

On pourrait dresser la liste des académiciens auteurs de traités ou d'essais de civilité, les Faret, Callières, Bellegarde, Trublet, et celle des auteurs "mixtes" qui s'illustrèrent par des écrits de grammaire et de morale ou de civilité, Callières encore et Bellegarde, mais aussi l'Abbé Buffier. (Inversement Antoine de COURTIN, qui fut comme on l'a vu, par l'audience et l'influence de son Nouveau traité... (C6), en quelque sorte "l'arbitre des bienséances" du siècle de Louis XIV et du suivant - rééditions, imitations - s'essaya aux "sciences du langage" : il avait rédigé un Traité complet demeuré inédit (4) et intitulé "l'Art de devenir éloquent".) Cela encore est évident, de même que l'on peut s'attendre à trouver, édictées avec insistance dans les statuts mêmes de l'Académie (rédigés en 1637), des règles concernant la politesse des échanges au sein des réunions ainsi que des écrits :

ARTICLE 15 : Celui qui présidera fera garder le bon ordre dans les assemblées le plus exactement et la plus civilement qu'il sera possible, et comme il se doit faire entre personnes égales.

ARTICLE 23 : L'on prendra garde qu'il ne soit employé dans les ouvrages qui seront publiés sous le nom de l'Académie ou d'un particulier, en qualité d'Académicien, aucun terme libertin ou licencieux qui puisse être équivoqué ou mal interprété.

ARTICLE 34 : Les remarques des fautes d'un ouvrage se feront avec modestie et civilité, et la correction en sera soufferte de la même sorte. (5)

Les règles protocolaires ou simplement "fort civiles" du fonctionnement de l'Académie française, manifestées périodiquement aux yeux et à l'appréciation du public à l'occasion par exemple de l'accueil et des rites de réception des nouveaux académiciens, suffiraient à marquer la vitalité du principe, en son sein, de respect des convenances. Peut-être faut-il attribuer partiellement à cette attitude de retenue collective, et non seulement à la satisfaction de l'"Immortalité" (comme on parle, pour les fonctionnaires, de la pérennité de l'emploi), la relative inefficacité de cette assemblée. Alexis FRANÇOIS, pour le XVIIIe siècle, met l'accent sur son autorité mais aussi sur son manque d'initiative (R65) : la doctrine de l'usage, dans ses variations mêmes, semble singulièrement immobile.

Politesse des livres et de l'édition

On peut aller plus loin, et élargir ce type d'analyse au-delà du cercle étroit de l'académie (6). Les règles implicites de la civilité peuvent aussi contribuer à rendre compte de certaines pratiques habituelles dans la conception et l'édition des livres sous l'Ancien régime. Celles-ci connaissent de nombreuses transformations d'origines diverses dans le courant du XVIIIe siècle, qui intéressent les historiens du livre. Quelques-unes de

ces transformations relèvent de causes en rapport avec notre sujet ; on se gardera toutefois de réduire ces faits secondaires à une causalité unique, ce qui reviendrait à méconnaître les déterminations d'ordre politique ou économique qui incluent et débordent de toutes parts le champ de la civilité.

On a vu dans un chapitre précédent (7) que l'imprimerie, à ses débuts et jusqu'au XVIIe siècle au moins, peut être considérée par certains auteurs comme un véhicule d'expression quelque peu grossier, comparé notamment à l'échange épistolaire de personne à personne. Abandonnée (8) à la presse, c'est-à-dire à une mise en forme normalisée et banalisée par les typographes, l'écriture est dépouillée des principaux attributs qui garantissaient son unicité dans l'échange interpersonnel où, comme on l'a vu, elle constituait une prolongation naturelle de la parole : papier, encre, et marque propre d'une personnalité déposée dans la forme de l'écriture manuelle (l'écriture au sens d'objet de la graphologie, et non de la littérature), comme substituts de la voix et de l'être absent. Reste, dans le livre d'Ancien régime, une simulation au moins de destination personnelle, par la dédicace, significativement intitulée *Epître* ; celle-ci, autant peut-être qu'une caution intellectuelle et politique, assure la présence de plus en plus fictive d'un destinataire nommé, d'une "deuxième personne du singulier" - si l'on peut risquer ce jeu de mots (9) - survivant à l'anonymat de la publication. Si ce n'est par la dédicace, cette personnalisation peut se faire à travers un avant-propos ou une préface adressée à un interlocuteur donné (10). Ce prétexte lui aussi, à travers le recours à un

destinataire inventé ou seulement supposé, devient de plus en plus un procédé littéraire, vecteur d'identification pour le lecteur inconnu, et s'éloigne jusqu'à l'oubli de la référence épistolaire de départ. Et cela à toutes les époques, puisque aussi bien la littérature classique n'est pas née de la dernière pluie, et qu'elle ne constitue rien moins qu'une source originelle *ex nihilo*. On entend seulement désigner ici l'édition d'Ancien régime (11) comme tributaire d'un mode d'écriture où la civilité a marqué son empreinte : le livre se place aussi - et non pas exclusivement - dans une relation de *conversation*, comme s'appelait alors la "communication".

Mais l'anonymat du destinataire, lequel se trouve définitivement et par la force des choses dilué dans un public de plus en plus mal connu (12), s'efface évidemment devant celui de l'auteur. On parlera d'ouvrages "anonymes" (42 % de notre *corpus*) en ce sens que le nom de leur auteur ne figure ni sur la page de titre, ni à aucun endroit de la publication (13). Il peut y avoir plusieurs raisons à ce choix. Nous laisserons de côté ceux, assez rares dans notre domaine, qui se dissimulent pour échapper aux foudres de la censure (14), ainsi que ceux qui le font par jeu (Caylus et *al.*, C61). Quant à ceux - prolifiques sur le marché éditorial (et sur le marché parallèle dit de la "Bibliothèque bleue"), très rares au contraire sur les rayons de nos bibliothèques - qui se contentent de recopier un modèle antérieur, comme c'est le cas de toutes les *civilités puériles* quel qu'en soit le titre (15), leur anonymat, plutôt qu'à une civilité étudiée, répond au bon sens le plus élémentaire ; leur responsabilité revient à l'éditeur plutôt qu'à quelque auteur que

ce soit. Bien plutôt, nous voulons traiter maintenant d'un anonymat ordinaire et choisi sans intention de dissimulation : l'auteur, en accord avec son éditeur, juge bienséant de ne pas mentionner son nom. Cette pratique semble monnaie courante à l'époque étudiée, la fin du XVIIe et le début du XVIIIe siècle.

Or nous nous faisons actuellement une idée de l'anonymat très lointaine de ce qu'il recouvrait alors. Bien loin de supposer une censure qui eût forcé l'auteur à dissimuler son nom, on peut attribuer cette discrétion au simple respect des bonnes manières. Par un retournement absolu des convenances comme on en voit parfois, une "lettre anonyme" ne peut être aujourd'hui qu'une malveillance ou une insulte dont on cherchera à démasquer le coupable ; alors qu'un "billet", à en croire les chapitres des traités de civilité sur les différentes sortes de lettres, ne devait pas être signé. L'identité de l'auteur devait être implicite, discernable sans hésitation ; dès lors, signer aurait été perçu dans certains contextes comme une autoproclamation inutile, une "marque" superflue et donc une fausse note. Car dans le code de l'honnête homme, toute expression superflue - de gaîté, de colère, et même d'amitié ou de civilité - est malséante. "Savoir vivre" consiste à savoir mesurer exactement et naturellement, pour la manifester agréablement, l'expression nécessaire et suffisante de ses sentiments et de soi-même (16). De la même façon, publier un livre, comme écrire à ses amis et aux princes, ne saurait se faire au mépris de ce code directeur de toute la "vie civile".

Pour le décrire du point de vue de la linguistique pragmatique issue des apports de AUSTIN (Quand dire c'est faire, R56) ou de GRICE (Maximes conversationnelles), la production d'un livre pourrait être analysée de façon métonymique comme un "acte *illocutoire*", adressé premièrement au dédicataire nommé, secondairement au public : loin d'être *sous-entendu* d'une façon plus ou moins *équivoque* (le sous-entendu, dans l'équivoque, étant pure grossièreté), l'identité de l'auteur doit être considérée comme *présupposée*. Loin donc de faire défaut, cette donnée est présente dans le principe même de l'énonciation. Mais cette description de la "production" (publication) du livre, - comme on "produit" un argument ou un témoignage dans un procès - dans des termes empruntés à celle qui concerne l'énonciation verbale, est à prendre pour ce qu'elle est : une transposition éclairante autant que possible, assez proche en somme de celle que nous avons relevée dans nos textes à propos de l'échange épistolaire assimilé à la conversation (*supra*, 2.2). On verra par ailleurs que le phénomène de l'anonymat ou de la levée de l'anonymat, concernant les mêmes cas, est susceptible d'autres commentaires liés aux titres et à la position des intéressés.

Périphrase et anonymat

Sans doute ne convient-il pas de filer trop la métaphore ou la métonymie en poussant plus loin que de raison cette comparaison

QUE FAUT-IL FAIRE... ?

- *QUE FAUT-IL FAIRE*, dit Eugène, pour bien parler et pour bien écrire ?
- Vous le savez mieux que moi, répondit Ariste, et c'est à vous à m'apprendre ce que vous avez fait pour cela.
- A vous dire la vérité, répartit Eugène, je dois le peu que je sais au commerce des honnêtes gens et à la lecture des bons livres. Ce sont, à parler en général, les deux voies qu'il faut tenir, ce me semble, pour savoir bien la langue française : l'une ne suffit pas sans l'autre. En fréquentant les personnes polies, on prend insensiblement je ne sais quelle teinture de politesse que les livres ne donnent point ; ce n'est guère que dans les belles conversations qu'on apprend à parler noblement et naturellement tout ensemble. Mais aussi ce n'est guère que dans les bons livres qu'on apprend à parler juste, et selon toutes les règles de l'art. Ceux qui ne font que lire et qui ne voient point le beau monde ne sont pas assez polis et n'ont pas pour l'ordinaire cet air aisé et naturel qui est si fort à la mode ; et ceux qui ne lisent point du tout ou qui lisent sans nulle réflexion, comme quelques gens de la Cour qui passent toute leur vie dans les cercles et dans les ruelles, ne sont pas fort exacts : à peine peuvent-ils écrire un billet qu'ils ne fassent quelque faute contre la pureté ou contre la netteté du style.
- Mais puisque la lecture est si nécessaire, reprit Ariste, que faut-il lire pour bien savoir notre langue ?
- Je voudrais, répondit Eugène, qu'on lût d'abord Vaugelas : ses Remarques sont pleines de mille réflexions qui donnent une véritable idée de la langue ; elles contiennent presque toutes des règles qui peuvent servir pour bien parler et pour bien écrire (...) Il faut lire Balzac, car il a de grandes beautés, et on apprend beaucoup en le lisant ; mais il ne faut pas trop l'imiter. Il est aisé de parler mal, en voulant parler aussi bien que lui. (...) Il serait à souhaiter que nous eussions les lettres du secrétaire de l'Académie, car il ne sort rien de ses mains qui ne soit fini et il y a dans tout ce qu'il fait un certain air d'honnête homme qui me plaît infiniment.
- (...) La Préface qui a été mise depuis peu au commencement des oeuvres de Balzac est savante et bien écrite. Je serais d'avis qu'on la lût avant que de lire les lettres et les discours qui la suivent. (...) Mais puisque nous sommes sur les préfaces, dit Eugène, nous ne devons pas oublier celle qu'un de nos amis a faite sur de fort beaux Panégyriques. Elle est digne assurément de l'approbation qu'elle a eue dans le monde.
- Je ne sais, dit Ariste, si la lecture de cette belle Préface ne m'a point causé plus de douleur que de plaisir ; car je n'ai pu la lire sans pleurer celui dont elle parle. Comme j'avais pour ce cher ami une fort grande tendresse et toute l'estime qu'on peut avoir pour un homme extraordinaire, sa perte m'a sensiblement touché, et je ne pourrais m'en consoler de ma vie, si je ne trouvais cet illustre mort dans ses frères, comme dans d'autres lui-même...

XI - Ariste et Eugène : extrait du deuxième entretien
(Version de René Radouant, R52, p. 124-127)

de l'écriture privée, soumise évidemment aux règles de la bienséance civile, avec les formes de la publication. On ne peut pas cependant ne pas faire un dernier rapprochement des règles de la bienséance avec la littérature, le purisme académique se chargeant du maintien inverse de la littérature dans les bornes étroites de la bienséance : l'interdiction de nommer, et donc l'impératif du sous-entendu, revêt à cette époque la forme permanente, tyrannique, de la périphrase (17). On en trouvera une illustration exemplaire dans une page tirée des Entretiens d'Ariste et d'Eugène du Père BOUHOURS (voir extrait ci-contre), où celui-ci évoque les auteurs les plus indiqués comme modèles "pour bien parler et bien écrire" : nous disons "évoque", car il ne les cite à peu près jamais directement. Passés Vaugelas et Guez de Balzac, académiciens décédés au moment où ces lignes sont écrites, aucun nom d'auteur n'est mentionné. Et le fait que ces deux auteurs soient morts, entrés au Panthéon, n'est pas suffisant pour expliquer cette "dispense de périphrase" puisque le sous-entendu le plus insistant concerne cet auteur, mort récemment, que pleure Ariste au dernier paragraphe. Justement : on ne nomme pas - c'est inutile ^{et donc} et inconvenant - celui que tout le monde a présent à l'esprit. Que le lecteur se renseigne, s'il l'ignore, c'est bien la moindre des choses. La formulation implicite scelle un lien privilégié de complicité qu'il serait grossier de briser entre l'écrivain et son lecteur.

Remarquons que le jésuite Bouhours, comme bien d'autres à son époque (mieux qu'eux peut-être), manie la périphrase aussi bien dans la louange que dans la polémique la plus musclée. L'Avertissement donné en tête des Remarques nouvelles sur la

langue française pourrait figurer dans une anthologie de la périphrase assassine (on cite ici C62, éd. de 1746) :

Ce faiseur de Nouvelles observations nommées autrement Guerre civile des français sur la langue ...est une sorte d'Avanturier & de Chevalier errant qui a renoncé à la Jurisprudence pour s'attacher uniquement à la Grammaire...

(Cette "guerre civile" met en scène ici, sans les nommer, deux jansénistes ; et voici pour le deuxième :)

...L'Auteur des Réflexions sur l'usage présent de la langue française, ou Remarques nouvelles & critiques touchant la politesse du langage est un Grammairien de profession encore plus dévoué à Port-Royal que celui qui a quitté le Barreau pour se faire grammairien.

Nommer directement l'ami ou l'adversaire : même inconvenance. La littérature française (ou bien est-ce un attribut de "la" Littérature en général ?), des Précieux jusqu'au Nouveau Roman, connaît cette façon abstraite ou indirecte de désigner sans les nommer les choses et les gens.

Nous terminerons, avant de refermer cette parenthèse concernant l'édition et la littérature, par quelques remarques sur les ouvrages anonymes, bien que la faible étendue de notre corpus ne permette pas une analyse suffisamment précise et complète. Il conviendrait encore de distinguer l'anonymat pur et simple de l'utilisation, sur les pages de titres, de cryptonymes sous la

forme d'initiales (C9, etc.) ou d'astérisques (C8, C64, C86) ; les unes, souvent transparentes et d'ailleurs parfois complétées par une signature de la préface ou par une mention explicite dans les pages liminaires, ne seraient qu'une variante non significative de l'absence de mention de responsabilité, alors que les autres, identiques par la forme à un procédé romanesque bien connu, exciteraient davantage l'esprit du lecteur. Mais cette opposition est-elle toujours pertinente ? On pourrait également probablement relever des glissements ou des interférences possibles entre les différents types d'anonymat envisagés, ou encore montrer que des ouvrages sans *originalité* - au sens où le législateur établira bien plus tard ce critère pour la reconnaissance de la propriété littéraire et artistique (18) - peuvent ne pas être anonymes. D'autres inversement, anonymes ou non, se déniaient toute qualité littéraire et toute prétention au titre d'écrivains, comme C80 (sv) ou C89 (Lf). Ces considérations débouchent donc sur une problématique d'"image" et de droit des auteurs aux temps classiques (19) : on sait que le titre d'écrivain n'a pas toujours constitué une gloire dans ce pays, comme le relève M. MAGENDIE pour le XVIIe siècle (20), et comme en témoigne encore la Marquise de LAMBERT en 1728 (C49, 1728) :

Une femme de condition, faire des livres, comment soutenir cette infamie ! (p. X)

De fait, cette première édition est anonyme, et tout la fait passer pour réellement destinée au seul usage (domestique) de son

fils et de sa fille. Mais les multiples éditions suivantes, jusqu'au XIXe siècle où ils viendront se joindre aux nombreux manuels de civilité écrits par des dames, ne conserveront pas cette réserve. On voit ainsi souvent des ouvrages publiés d'abord sans nom d'auteur (Callières, La Chétardie, Bellegarde), qui dans un second temps le font figurer, accompagné parfois des titres les plus "ronflants" (Callières, C42, 1716). Sans doute un changement de situation justifiait-il cette modification du comportement et des règles ; ainsi la qualité d'académicien semble généralement déclinée auprès du nom des auteurs (21). Le passage à la postérité à titre posthume s'accompagne également du nom de l'auteur ; pourtant la n-ième édition, largement posthume, de Courtin - C69 - est anonyme. On voit que le phénomène peut prêter à des commentaires variés.

On se contentera donc de tirer quelques conséquences recevables des statistiques afférentes à notre corpus : si la proportion des ouvrages anonymes semble être plus forte de 1640 à 1700 (dans une majorité de 16 contre 12) que par la suite (minorité de 26 contre 46), semblant indiquer un déclin de cette pratique au XVIIIe siècle, on sera fondé à raisonner en termes de cycles plutôt que d'évolution linéaire. Trois observations vont en ce sens : premièrement la progression n'est pas constante, et l'on peut relever à tort ou à raison au moins deux périodes où les ouvrages anonymes l'emportent nettement, à savoir les années 1680-1690 , et 1750-1760 ; deuxièmement, les fluctuations de l'anonymat le laissent encore subsister largement, comme on a pu l'étudier pour le siècle suivant (22) ; enfin, comme pour confirmer ce fait, les deux ouvrages les plus anciens de notre corpus, relevés là à

titre de comparaison (Faret, C1 ; Du Refuge, C2) ne sont pas anonymes.

Une ultime remarque au sujet de l'anonymat nous permettra d'en revenir à la grammaire : les ouvrages grammaticaux (Lf) sont rarement anonymes à la différence des textes sur le savoir-vivre. Mais on a déjà vu que notre corpus laissait de côté une multitude de petits manuels pratiques, dénués d'originalité, qui pourraient nuancer cette constatation (23). Cette différence n'en est pas moins propre à suggérer des usages différents selon les disciplines et les spécialités éditoriales.

N O T E S

du chapitre

3.2. POLITESSE DES AUTEURS

(1) CHAMFORT (Sébastien-Roch Nicolas, dit). Produits de la civilisation perfectionnée : Maximes et pensées, caractères et anecdotes. Paris : Garnier-Flammarion, 1968. Les anecdotes citées portent les numéros 567 et 1242.

(2) Poète, en un siècle dont on s'accorde à dire qu'il ne produisit rien d'intéressant en matière poétique, Jacques Delille (1738-1813) est notamment l'auteur de La Conversation (Paris : Michaud, 1802). Profitons de cette note d'intérêt secondaire pour signaler qu'il est aussi le quatrième auvergnat à figurer dans cette étude, après Antoine de Courtin, l'Abbé Girard et Chamfort.

(3) Code civil : manuel complet de la politesse, du ton, des manières, de la bonne compagnie, contenant les lois, règles, applications et exemples de l'art de se présenter et de se conduire dans le monde par l'auteur du code gourmand (Horace RAISSON). Paris : J.P. Roret : Ladvocat, 1828.

L'anecdote est reprise dans VERARDI Louis, Manuel du bon ton et de la politesse française, Paris , Passard, s.d. (postérieur) et probablement ailleurs. Nous ignorons la source initiale.

(4) L'Art de devenir éloquent ou Traicté qui donne les regles, pour rendre le discours correct, riche, juste, poly & touchant. Divisé en quatre parties / Par Mre Antoine de Courtin, conser du Roy en ses Conseils, Résident General prez des Couronnes et Estatz du Nord. Manuscrit, sur deux cahiers d'écolier, 143 f. recto-verso (vol.1, soit 286 p.), 170 f. (vol. 2, soit 340 p.) déposés à la B.M. de Clermont-Ferrand, cote 250-251. La page de garde porte : "Le Privilège du Roy en date du 8 août 1680 ...est dans un des tiroirs de mon Cabinet d'Allemaigne, où on le trouvera, si on en a besoin". L'Epitre est adressée au Roy, "Chef de l'Académie des beaux Espritz". Les 4 parties sont : (1) Grammaire, (2) Dialectique, (3) Logique, (4) Rhétorique. Encyclopédique, d'un intérêt inégal, cet amalgame se situe dans la lignée de Port-Royal dont l'auteur était proche ; il est animé par la nécessité urgente de mettre un peu d'ordre dans l'anarchie où se trouve l'usage de la langue française.

Mais en dépit de ses titres nombreux (qui ne sont probablement pas manuscrits de sa main sur la page de titre), il n'entra pas à l'Académie.

(5) Cité dans : Jean-Pol CAPUT, La Langue française : histoire d'une institution (R60), t. 1, p. 205.

(6) Il conviendrait de parler d'"académisme", et de rappeler l'existence d'un véritable "mouvement" académique important pour notre sujet, à Paris comme en province.

(7) Cf. chapitre 2.2., note 1.

(8) Les ouvrages, une fois confiés à l'imprimeur, échappent généralement à la surveillance de leur auteur, d'où de nombreuses coquilles, corrigées ou non dans des *Errata*. L'édition de 1677 (C9) des Remarques de Vaugelas en est émaillée (ainsi on trouve dans la Dédicace au Chancelier Séguier, à propos de la langue française : "*Elle n'a point de charme ni de secret qui vous soit connu*" (sic) : l'omission de "ne" tombe mal !) ; il s'en excuse d'ailleurs posément à la suite de la préface : "*S'il se trouve qu'en cet ouvrage, l'Auteur n'observe pas toujours ses propres Remarques, il déclare que c'est sa faute ou celle de l'Imprimeur, & qu'il faut s'en tenir à la Remarque*".

(9) (Ce jeu de mots, ou *équivoque*, aurait été condamné au nom de la civilité comme de la grammaire, l'une et l'autre veillant à la *propreté*, c'est-à-dire à l'univocité du comportement et du langage.)

En effet il est malséant de tutoyer, la *singularité* de l'autre réclamant l'emploi du *vous* en littérature comme dans la vie (le tutoiement fut critiqué dans Corneille). ORTIGUE DE VAUMORIERE explique d'une façon amusante "pourquoi la civilité veut que l'on se serve du pluriel en parlant à une seule personne : *peut-être pour lui témoigner que nous l'estimons autant que plusieurs*" (C16, 1688).

(10) Ainsi le Nouveau traité... de Courtin (C6) est destiné "*à un Gentilhomme de Province, qui avait prié l'Auteur comme son amy particulier, de donner quelques préceptes de civilité à son fils qu'il avoit dessein d'envoyer à la Cour*". Ce prétexte est repris au dernier chapitre (chapitre 19) pour conclure : "*C'est, Monsieur, tout ce que je puis répondre à votre demande*".

(11) Sans doute faut-il ici, tout en liant édition et littérature, ne pas confondre ces deux champs de recherche. Chacun a ses lois propres ; il se trouve que tous deux ici sont concernés, si l'on veut bien considérer le procédé épistolaire comme l'importation

imaginaire dans la littérature d'une pratique bien réelle qui n'est pas sans influencer sur les pratiques de l'édition.

(12) L'auteur s'autorise de ce fait pour tenter d'élargir au maximum ce public potentiel, en une affirmation liminaire courante : les traités à l'usage des jeunes sont susceptibles d'intéresser aussi les adultes, et vice-versa. On pourrait dire qu'en réalité l'auteur ne sait pas à qui il s'adresse.

(13) Si l'identité de l'auteur n'est mentionnée que dans la Permission, ou comme signature de l'avant-propos, cela va certes dans le sens d'un effacement bienséant du nom de l'auteur, mais l'ouvrage n'est pas anonyme.

(14) On sait que ces ouvrages clandestins sont légion au contraire en d'autres secteurs que celui bien secondaire de la civilité ("*crassissima pars philosophiae*", comme l'écrivait Erasme au début du *De civilitate*). C'est pourquoi les seuls que nous puissions citer ici débordent largement cette matière, à propos de questions morales et politiques (Remond des Cours, C70 ; Toussaint, C90. Ce dernier utilise un pseudonyme : "Panage".)

(15) Bienséance de la conversation (C63), Traité de la civilité (C11), L'Artisan de la fortune (C18), La Civilité honnête... par un Missionnaire (C41), Dialogi familiares... (C43), Règles de la bienséance (C59), Conduite pour la bienséance (C72), Véritable civilité républicaine (C95). A l'exception de la dernière, il s'agit de *civilités* chrétiennes sans surprise. Seule la première avoue des sources précises. On trouvera cité hors-texte l'Avertissement de C59, qui à la fois se dénie toute originalité sur une question aussi rebattue, et laisse supposer, en s'exprimant à la première personne, la présence d'un "responsable" (l'éditeur César Chapis ?).

(16) Cette régulation des marques de civilité est analogue à celle des *marques* linguistiques (flexions, désinences, ponctuation) ou typographiques que chaque langue et chaque époque mesure à son aune. C'est pourquoi il nous est difficile de distinguer parfois, dans la lecture des ouvrages ici considérés, ce qui procède d'un décalage de nos habitudes actuelles avec la grande subtilité de leur époque, et d'éventuelles négligences de leurs auteurs ou éditeurs. Cf. par exemple, sur des points de ponctuation, Bellegarde, Réflexions sur l'élégance et la politesse du style (C26).

(17) cf. *supra*, 2.3, "l'expression châtiée")

(18) Loi du 11 mars 1957 (complétée en juillet 1985).

(19) Cf. Eric WALTER, "Les auteurs et le champ littéraire" (R28) et surtout, proche des thèmes de ce chapitre, Roger CHARTIER, "Figures de l'auteur", in L'Ordre des livres, chapitre II (R27).

(20) L'écriture apparaît longtemps comme une activité contraire à l'"honnêteté" aristocratique. Magendie cite en ce sens le roman de Melle Desjardins, Alcidamie, publié en 1661 chez Claude Barbin, et qui accorde une place importante aux formes de la civilité : "Il ne serait pas bienséant à un homme d'une grande qualité d'entreprendre un poème épique, ou quelque autre ouvrage de cette sorte". Magendie ajoute ce commentaire imagé sans doute puisé à la même source : "Quand un homme né pour de grandes choses s'égare à faire le métier d'auteur, il ressemble à un voyageur qui quitterait la grande route et la clarté de la lune, pour courir dans les sentiers après les feux follets" (R37, p. 695).

(21) Il conviendrait de vérifier si la qualité d'académicien implique *toujours* une levée de l'anonymat, comme si la qualité d'"Immortel" était la condition d'une mention d'auteur *ès qualités*. Nos commentaires sur Ariste et Eugène peuvent être prolongés dans ce sens (cf. *supra*). Mais on trouve de nombreux autres titres mentionnés auprès du nom des auteurs. Cela n'en fait pas moins basculer à nouveau les règles de la "civile conversation" du côté d'un protocole officiel autoritaire (cf. chapitre 2.2: *Normes contraignantes...ou espace de liberté?*).

(22) Cécile DAUPHIN, dans "Les manuels épistolaires au XIXe siècle" (R43), propose et commente notamment une courbe détaillée de l'anonymat pour ce type d'ouvrages de 1830 à 1889. Son *corpus*, à l'aide de la Bibliographie de la France (qui débute en 1811) peut être considéré comme largement représentatif de la production réelle.

(23) Cf. 1.1., note 13.

LES PETITES DEMOISELLES, POUR ETRE BIEN ELEVEES...



Les petites Demoiselles, ci-dessus, pour être bien élevées, étudient, avec attention, les neuf mots de la langue française.

Voyez la page 49.

AP-43879

GRAMMAIRE FRANÇAISE,

Où l'on trouvera des principes sûrs et faciles, pour apprendre à lire, orthographier et parler correctement la langue française; avec le moyen de connaître les expressions; augmentée des principes raisonnés de l'art d'écrire,

Par BARDOUX Instituteur.

SECONDE ÉDITION

prix, 3 livres Relié.



A THIERS,

Chez MIEUX BERNARD, Imprimeur-Libraire; Place du Pérou.

1796.

XII - Une illustration inattendue
(C96, 1797, Bibliothèque de l'I.N.R.P.)

Ce frontispice mignard est bien mal adapté à la grammaire de Bardoux, qu'il orne (le renvoi "voyez la page 49" ne correspond pas). En revanche il illustre parfaitement notre propos.

3.3. POLITESSE DES GRAMMAIRES

Le moyen qui m'a paru le plus convenable pour former le coeur en même temps que le langage, a été de ne rien mettre que d'instructif dans les exemples qu'il m'a fallu apporter à la suite des règles de la Grammaire. J'en ai employé fort peu d'indifférents, & il n'y en a presque pas qui ne renferme un point de religion ou de morale, un trait d'histoire ou de science : ce qui pourra encore contribuer à faire mieux entendre les règles, & à en rendre l'étude moins ennuyeuse.

Pierre RESTAUT, Principes généraux et raisonnés de la grammaire française, 1773 (C81), Préface.

On a gardé pour la fin une analyse plus systématique des contenus. Il s'agit d'observer les redondances, dans le champ grammatical cette fois - c'est-à-dire dans les ouvrages consacrés à la langue française - entre l'étude de la langue et une mission morale presque omniprésente. Car nos grammairiens cèdent en permanence à un prurit civilisateur, en sorte que les règles de la bienséance semblent consubstantielles à celles de la grammaire et au propos linguistique. Cet amalgame contribue à renforcer l'influence de la classe dominante, c'est pourquoi les formes qu'il revêt vont évoluer avec les rapports sociaux ; on ne viendra

que tardivement dans le siècle à s'interroger sur les inconvénients pédagogiques de cette interférence entre deux objets d'étude différents (1), et donc implicitement sur leur différence même. Car si les mécanismes de la conversation doivent être pris en compte au sein d'une réflexion élargie sur le langage, la communication verbale ou écrite ne saurait se régler sur les seules normes de la civilité ; comme en témoigne l'importance que revêtent pour l'histoire de la langue française les enrichissements lexicaux redevables aux progrès technologiques des Lumières (2).

Cette interrogation ne sera d'ailleurs le fait que des théoriciens les plus clairvoyants, et le doute n'entamera que bien plus tard le "ressassement" perpétuel des petits livres de civilité (3). Les manuels d'enseignement, très tôt victimes de l'aubaine qu'ils représentent pour les éditeurs, souffrent aujourd'hui comme hier - soit qu'ils reproduisent indéfiniment des modèles plus ou moins dépassés, soit qu'ils saisissent au vol la dernière (ou l'avant-dernière) innovation scientifique à la mode (4) - d'un décalage fâcheux pour l'ensemble du champ pédagogique ; ou du moins pour la conscience malheureuse des enseignants, parfois en désaccord avec ce qu'on a pu analyser comme leur "fonction objective" de reproduction ou de sélection.

Nous nous proposons dans ce dernier chapitre de relever sous quelles formes, insidieuses ou déclarées et plus ou moins subtiles, s'est tenu dans les livres de grammaire un discours qu'on peut qualifier d' *équivoque* (à la fois grammatical et moral) et donc de plus en plus intenable ; car l'équivoque reste une

faute pendable à la fois contre la grammaire et la civilité (5). Quelques exemples seront tirés de notre *corpus* grammatical très réduit ; il s'agit donc de pistes de recherche et non pas d'une synthèse.

Primauté de l'usage depuis Vaugelas et Port-Royal

Revenons pour commencer aux deux modèles de la théorie grammaticale classique, à travers leur point de vue sur ce que nous nommions dans notre premier chapitre la "raison de l'usage" ; c'est là en effet une notion centrale - équivoque, encore une fois - entre grammaire et civilité. On a pu montrer que cette doctrine, formulée par Vaugelas, d'un usage dicté conjointement (indissolublement ?) par le parler des meilleures gens de la cour et par le style des meilleurs auteurs, étendait son empire, au-delà de la grammaire académique et normative, au coeur même de la réflexion philosophique sur le langage. Ainsi W. K. PERCIVAL conteste la position de CHOMSKY selon laquelle la "nouvelle" approche instaurée par les grammairiens de Port-Royal tire son origine négative (6) d'une réaction contre le "pur descriptivisme" qui prévalait antérieurement à la parution de la Grammaire générale (cf. C71). Or Arnauld et Lancelot ne repoussent pas en bloc, mais utilisent les remarques de Vaugelas pour en combler les lacunes et en corriger les inexactitudes, au point qu'on peut légitimement se demander s'il existe vraiment une opposition théorique radicale entre ces deux pensées (7) ; bien au contraire on peut montrer (et c'est ce que fait l'auteur de l'article, avec

exemples à l'appui) que les règles de Vaugelas, loin de se résumer entièrement à de simples descriptions de l'usage observé, se fondent sur le même objectif de compréhension que celles des théoriciens qu'on lui a toujours un peu hâtivement opposés :

On the primacy of usage and the desirability of revealing explanation they were fully agreed (...) In conclusion, the Grammaire générale was not a reaction against a previously held linguistic theory... and if Vaugelas is to be dubbed a *pure descriptivist*, then so must the authors of the Grammaire générale, for they too accepted the classical view of the role of usage in grammatical description (8).

Il n'est pas sans intérêt de faire retour, en les rapprochant de la sorte, aux fondateurs de deux voies qui semblèrent diverger tout en connaissant une fortune comparable au XVIIIe siècle : d'un côté Vaugelas, vigile attentif de la pensée droite autant que de la politesse du langage, de l'autre les pédagogues du clan janséniste, les logiciens rigoureux de Port-Royal. L'un fut révérend, pratiqué et glosé comme Bible incontestée - mais qu'il fallait reprendre et actualiser sans cesse - du savoir-parler (savoir paraître) en société ; les autres médités et prolongés dans la recherche de voies nouvelles pour l'exercice de la raison. Pourtant la relecture de Vaugelas confirme cette attention à dégager des règles aussi solides que possible, avec une exigence intellectuelle qu'on pourrait, en suivant la pente chomskienne à contre-sens, qualifier de cartésienne.

Ce qui n'est en rien cartésien en revanche, c'est la structure même, ou plutôt l'absence de structure des Remarques. L'auteur s'en explique en contestant la tyrannie de l'ordre alphabétique

(avec les rapprochements absurdes qu'il peut engendrer) au profit d'un enchaînement sans contrainte ni justification, mais sans contradiction. Une lecture linéaire est donc possible aussi bien, théoriquement, qu'une consultation ponctuelle par l'index. Ce type de présentation est commun à toute une littérature linguistique que nous avons distinguée dans notre introduction, sous les titres de Remarques, Doutes, Réflexions, etc. sur la langue française : forme choisie par Bellegarde (C26), Bouhours (C56) et bien d'autres. L'exposé s'y présente sous la forme d'articles de longueur variable, dont le titre indique soit la tournure ou le(s) lexème(s) étudié(s) (pouvant présenter une alternative entre deux formes ou deux orthographes à débattre), soit un point grammatical.

Le classement des articles

On peut comparer ici la teneur de ces articles chez quelques auteurs. Voici pour commencer les premiers articles des Remarques de Vaugelas, dans l'édition de 1677 (C9), p. 1 à 20 :

*Heros, heroïne, heroïque (H aspiré).
Période (masc. ou fém.).
Quelque.
Ce qu'il vous plaira.
Propreté / propriété. (9)
Chypre ou Cypre.
Personne.
Si on & Si l'on.
On, l'on & t'on (euphonie)/...
Recouvert / recouvré.
Pour que.
Rencontre (féminin et non masc.).
Haïr.
Promener (et non pas "poumener", etc.).
Jusque / jusques.*

Mesme / mesmes.
Fronde.
Soumission / submission.
De cette sorte & De la sorte.
Epithète, équivoque, anagramme (masc. ou fém.).
Je vais / je va.

Il s'agit d'un choix de "difficultés" qui nous renseignent amplement sur l'indécision linguistique de l'époque ; les Remarques en furent bien souvent l'arbitre déterminant. Elles tranchent sans autoritarisme, selon des arguments qui la plupart du temps restent recevables aujourd'hui. On peut voir d'ailleurs qu'elles sont de tous ordres, ne privilégiant apparemment aucune matière (nous parlons ici des mots lexicaux - *héros, période, haïr, Fronde*, etc. - et non des mots outils). Quant à l'enchaînement des idées et des thèmes, pour autant que cet énoncé des titres permette de s'en faire une idée, on remarquera que certains articles sont à l'occasion regroupés par sujets grammaticaux semblables (*On / l'on, jusque - même*). Le choix des exemples ne crée pas d'"interférence" au sens où on l'annonçait au début de ce chapitre. Seuls les mots *Epithète, équivoque, anagramme* ou *Période* pourraient s'y prêter, mais le sujet reste clair : il s'agit de se prononcer sur le genre des mots, sans intervention de leur sens. Les considérations extra-linguistiques sont l'affaire de la (longue) préface, et n'interviennent pratiquement pas dans le corps de l'exposé.

Il en ira différemment dans les ouvrages des émules et continuateurs de Vaugelas, probablement moins sobres ou moins rigoureux que lui sur ce point. On peut supposer qu'ils considéraient comme une qualité positive le surplus (la surcharge) de sens qui en résulte. Il est d'ailleurs indéniable que cela

permet à la verve d'un BOUHOURS de se donner carrière : les premiers articles de la Suite des Remarques nouvelles (C56) se partagent entre le champ polémique ("*Faire ses premières armes*", "*Trouver mauvais*") et celui de la civilité aristocratique ("*Homme de cour / Homme de la cour*"), ou ne s'en éloignent guère ("*S'il faut dire Depuis que votre Majesté est maistre*" ou "*maistresse de la Franche-Comté*"). On sent ici, bien plus que chez Vaugelas, la marque d'un esprit constamment impliqué dans le siècle, enclin à provoquer une réaction de la part de son lecteur. Le contenu des articles, parfois assez longs, va dans le même sens.

Bien après lui l'Abbé GIRARD, qui de même, à l'instar de Vaugelas, se flatte de présenter ses Synonymes français (C99) sans aucun plan de classement, semble pourtant vouloir illustrer par les thèmes abordés les premiers sa conception aristocratique du beau langage ("*Enfin j'ose le dire, écrit-il dans sa préface à la 3e édition, l'esprit de justesse et de distinction est par-tout la vraie lumière qui éclaire ; et dans le discours, il est le trait qui distingue l'homme délicat de l'homme vulgaire*"). Les premiers synonymes choisis tendent en effet à converger en une idée centrale qui serait la conversation mondaine et ses attributs. Le tout premier, avec l'idée d'"accès", d'"approche", constitue une excellente introduction au deuxième degré, mais il convient de préciser que l'accès posé ici comme éminemment désirable est celui des *palais royaux*, et que les personnes que l'on doit approcher sont les *Ministres*. Au reste, on voit que comme Vaugelas, Girard procède par séries, glissements et ruptures ; ces glissements sémantiques sont intéressants (la numérotation est celle du texte;

nous faisons suivre les articles les plus longs de la mention de leur nombre de pages) :

1. Avoir accès, aborder, approcher
2. Joindre, accoster, aborder
3. Union, jonction
4. Faire, agir
5. Action, acte
6. Adresse, souplesse, finesse, ruse, artifice
7. Dextérité, adresse, habileté
8. Capacité, habileté
9. Habile, savant, docte
10. Académicien, académiste
11. Agréable, délectable
12. Gracieux, agréable (1 p.1/2)
13. Honnête, civil, poli, gracieux, affable — (10)
14. Agrandir, augmenter (1 p.)
15. Ajouter, augmenter
16. Croître, augmenter (2 p. 1/2)
17. Accumuler, amasser
18. Tas, monceau
19. Air, mine, physionomie
20. Air, manières...

...Et ainsi de suite. Notre citation s'arrêtera là pour le début. Mais on pourrait de même aller voir comment Girard clot son propos, à la fin du tome 2. On y trouverait confirmation d'un classement réfléchi comportant un sens sous-jacent : le dernier article porte en effet sur les mots "général" et "universel" (pour s'attacher une nouvelle fois à leur dénier toute synonymie). Après avoir défini ces deux mots, et repoussé au passage l'idée chimérique d'une grammaire universelle au profit d'une possible grammaire générale, il pourra conclure sur une pirouette en disant son espoir d'une approbation générale - à défaut d'universelle - pour son ouvrage. La postface, comme l'idée introductive, s'est ici "insinuée" (11) dans le texte.

Cette situation, lue entre les lignes, des Synonymes de Girard posés comme à mi-chemin entre une doctrine de l'usage mondain et

une grammaire générale ou philosophique (comme un chemin de l'une vers l'autre) constitue une représentation plausible de l'évolution de sa réflexion grammaticale (12) : la première s'exprime clairement ici, la seconde plutôt dans les Vrais principes de la langue française (C63). Comme on le voit au demeurant (et comme on a déjà pu le constater plus haut à propos de l'article 13), le jeu ne manque pas de finesse.

Mais si l'esprit de finesse ne nuit pas à l'analyse grammaticale, ne serait-on pas en droit d'attendre plus d'esprit de géométrie ? Si ce n'est dans le cas précédent, c'est évident pour BELLEGARDE, qui procède dans ses Réflexions sur l'élégance et la politesse du style^{C26} à une sorte de "mise en abyme" préjudiciable à la clarté de son propos. Le principe est proche des précédents, mais dans un texte enchaîné où l'on ne saurait distinguer d'articles clairement individualisés ; ce rôle est joué par la table des matières où s'enchaînent des notions para-grammaticales, à mi-chemin entre le relevé de fautes de français et le traité de rhétorique. C'est là en fait un inventaire de mises en garde et de conseils concernant la bonne façon de parler en société, à l'aide de concepts d'une rigueur variable qui le placent, loin de la théorie linguistique, du côté de ce que nous avons pu appeler les "livres pratiques". Qu'on en juge par cette tranche extraite de la table des matières (13) :

- 319 Que après davantage
- 323 Avec quelle circonspection il faut parler de certaines choses qui pourraient blesser ou salir l'imagination
- 327 Termes d'un usage douteux
- 331 Adjectifs qui ont la force des substantifs
- 337 S'il faut dire (sic) puéril ou puerile
- 339 Deux genres différents dans la même phrase
- 340 Termes de conversation
- 348 De l'usage & du choix des proverbes

356 Verbe au singulier après plusieurs substantifs
 360 Usage élégant de quelques verbes (...)
 ...415 Trop de qui et de que dans la même période (...)
 ...428 Façons de parler triviales
 432 Inutilités vicieuses
 435 Phrases irrégulières
 441 Mauvais usage de la particule de
 442 Mots favoris
 446 Expressions obscures
 451 Du stile sublime
 463 Remarques diverses
 471 Les expressions doivent être proportionnées au sujet
 476 Des figures.

Pas plus de souci de classement ici que chez Vaugelas ou Girard ; et c'est l'"auberge espagnole" en ce qui concerne les matières abordées, rhétorique, orthographe, syntaxe, civilité, détails et généralités : presque un inventaire à la Prévert que ne renieraient pas BORGES ou PEREC (14). Mais nous sommes cette fois dans un guide de savoir-vivre, bien loin de la quête d'une vérité linguistique. Par ailleurs l'auteur se soucie peu de distinguer le plan de l'illustration grammaticale de celui du discours sur la conversation ; les marques typographiques (guillemets, italiques...) sont parfois absentes pour aider à ce repérage, et les exemples choisis pour montrer comme il faut parler relèvent presque tous - redondance - du discours sur la conversation, comme dans la séquence suivante ("*Expressions naturelles*") :

Je n'ai jamais vu si grande comédienne...
On s'ennuie ferme avec ces bonnes stupides...
La bonne grâce ne gâte rien...
 (Il) *laissa tomber la conversation par pure indolence.*

Ces Réflexions de l'Abbé de Bellegarde peuvent donc figurer dans notre bibliographie comme un de ces ouvrages "mixtes" où l'on ne sait ce qui l'emporte des considérations linguistiques ou de la civilité. On pourrait le juger comme absolument confus en tant que

manuel de langue, ou très cohérent comme manuel de civilité : rien que de prévisible, même si cela n'est pas de haute tenue littéraire.

Le choix des exemples

En revanche, la mode généralement établie qui consiste à utiliser le livre de grammaire et l'exemple grammatical, élément de démonstration théoriquement univoque, comme support pour un message qui n'a rien à voir avec la langue, relève de la contrebande, ou, pour ajouter l'anachronisme à la métaphore, de la publicité clandestine. Mais il faut préciser que le grammairien moralisateur, à la différence du contrebandier ou de l'éditeur corrompu, agit sans malice : soit il se fait gloire d'une valeur ajoutée à son discours linguistique par l'enseignement moral, comme Restaut (15), et ne saurait donc être taxé de malhonnêteté, soit il ne s'en aperçoit même pas. Dans le deuxième cas, la "civilité de la grammaire" est une donnée de fait si bien établie que les exemples seront empruntés tout naturellement à ce registre.

Le problème est d'ailleurs exactement le même si le registre est différent : l'exemple cité, comme l'exemple forgé, peut toujours laisser place à un excédent d'information. Et celui qui l'utilise ne le choisit jamais au hasard. Dans l'introduction au Séminaire "Langues et langages de Leibniz à l'Encyclopédie", tenu à Fontenay en 1975 (R72), Pierre KUENTZ explique pourquoi il a été

D É C L A R A T I O N
DES DROITS ET DES DEVOIRS
DE L'HOMME ET DU CITOYEN,

Le peuple français proclame, en présence de l'être suprême, la déclaration suivante des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen.

D R O I T S.

A R T I C L E P R E M I E R.

Les droits de l'homme en société sont la liberté, l'égalité, la sûreté, la propriété.

1. La liberté consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui.

3. L'égalité consiste en ce que la loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.

L'égalité n'admet aucune distinction de naissance, aucune hérédité de pouvoirs.

4. La sûreté résulte du concours de tous, pour assurer les droits de chacun.

D É C L A R A T I O N
DES DROITS ET DES DEVOIRS
DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

Le peuple français proclame, en présence de l'être suprême, la déclaration suivante des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen.

D R O I T S.

A R T I C L E P R E M I E R.

Les droits de l'homme en société, sont la liberté, l'égalité, la sûreté, la propriété.

1. La liberté consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas à droits d'autrui.

3. L'égalité consiste en ce que la loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.

L'égalité n'admet aucune distinction de naissance, aucune hérédité de pouvoirs.

4. La sûreté résulte du concours de tous, pour assurer les droits de chacun.

C 2

XIII - Extrait de *La Prononciation française...* de Domergue

(C98, 1797, Bibliothèque interuniversitaire de Lyon)

amené à porter la plus grande attention aux exemples des traités de grammaire et de rhétorique :

Les exemples forgés - comme ceux de la grammaire générative - ont souvent tendance à se comporter comme des exemples *ad hoc*, c'est-à-dire comme des illustrations de la théorie. Un morceau de théorie peut ainsi se mettre en place sans s'explicitier. Quant aux exemples cités, qui sont d'usage dans les traités de rhétorique, ils posent évidemment tous les problèmes du discours cité et, quand il s'agit - comme c'est souvent le cas - d'exemples littéraires, ils permettent d'introduire dans le corps du traité...un certain nombre de données incontrôlées. Dans les deux cas, ce sont des morceaux de "performance" qui s'introduisent dans une théorie de la "compétence"...

Il donne ensuite à l'appui de cette remarque l'exemple "choisi" par Arnauld et Lancelot pour illustrer leur théorie des pronoms : "*Ceci est mon corps*" :

...Toute la théorie eucharistique se trouve ainsi importée dans la problématique grammaticale. (16)

On voit qu'à cet égard la Grammaire générale n'est pas plus "pure" que les ouvrages académiques qu'on a tendance à lui opposer (et qu'elle l'est plutôt moins que les Remarques de Vaugelas). Que le grammairien façonne lui-même ses exemples ou qu'il utilise des textes déjà écrits, ceux-ci ne sont rien moins que neutres. Ainsi Urbain DOMERGUE, en 1797, joindra-t-il l'enseignement des sons de la langue française, à l'aide d'un alphabet phonétique rigoureux (17), à l'édification révolutionnaire, en prenant pour premier support la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il reprend et adapte l'idée inventée près d'un siècle plus tôt par Gilles VAUDELIN, religieux des Augustins réformés de Paris, dans sa Nouvelle manière d'écrire comme on parle en France (C40, 1713 et R75) ; avec la différence que celui-ci prônait l'usage de

46183
MÉTHODE

POUR APPRENDRE
L'ORTOGRAPHE

ET LA
LANGUE FRANÇOISE

SANS SÇAVOIR LE LATIN.

LES THÈMES Y SONT TOUT PRÉPARÉS

Sans être Ortographiés.

NOUVELLE EDITION.

Par M. JACQUIER.

Le prix est de trois livres reliée.



A PARIS,

Chez { LE CLERC, rue de la vieille Bouclerie, près le
Pont saint Michel.
La Veuve JOSSE, rue S. Jacques, près S. Ives,
à la Colombe Royale.
LE GRAS, Grand-Salle du Palais, à l'É
couronnée.
La Veuve PISSOT, Quai de Conti, à la descente
du Pont-Neuf.

M. DCC. XXXVI

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

XIV - C55, 1736

(B. M. de Clermont-Ferrand)

la cour et des salons, et utilisait pour support... ses propres réflexions sur la langue.* Dans un cas comme dans l'autre, la présentation est juxtalinéaire sur deux pages, à la manière des éditions bilingues.

* Cf. pl. XVII p. 198.

Pour compléter enfin ce tour d'horizon, la lecture de JACQUIER, une nouvelle fois, est intéressante par l'abondance des textes : les "thèmes" grammaticaux y sont en effet présentés au rythme de un par page, illustrés après l'énoncé de la règle à l'aide d'une suite d'exemples non orthographiés (les mots en jeu dans chaque leçon étant soulignés). Nous avons critiqué ce procédé pédagogique de la "non-orthographe" dans la deuxième partie de cet exposé (2.3, note 19). Pour l'aborder d'un autre point de vue, on a extrait dans la page hors-texte intitulée "Le choix des exemples" (voir ci-après) la première phrase de chacun des thèmes (leçons) à l'exception de quelques uns qui n'utilisaient pas cette méthode des suites d'exemples ; il s'agit donc d'un sondage fournissant un *panel* (échantillon) représentatif, soit un peu plus de 10 % du corpus (il y a 8 à 10 exemples par page). Ce sondage a été effectué sur les leçons 184 à 227, parce qu'elles se présentaient sur un mode constant ; il ne s'agit donc que d'une faible partie de cet impressionnant corpus. On trouvera reproduites par ailleurs les pages 348 à 350, extraites d'une autre partie de l'ouvrage, sur le thème non grammatical de "la conversation" *(thème n° 315, après "De la cour", "Du courtisan", "De la mode", et nombre d'autres sujets d'intérêt général).

* Cf. pl. XVIII et XVIII bis p. 202 et 204.

LE CHOIX DES EXEMPLES

- 1 Les honnête gen recherche tou ce qui es veritable & sincere.
- 2 Les question du maitre eclaire le disciple, & les doute du disciple instruise le maitre.
- 3 La solitude & la retraite nou detache des plaisir, des affaire & de la societe des homme.
- 4 Le caractere d'Ambassadeur ne deroge poin a la qualite de Prince
- 5 Les Juif seron san Roi, san Prince, san sacrifice & san Idole.
- 6 Anne & Marie lise leur heure.
- 7 On voi des homme qui medite jour & nui sur la Loi du Seigneur.
- 8 La pense va a l'espri, & le sentimen au coeur.
- 9 Vous aimere le Seigneur de tou votre coeur (...)
- 10 Notre maison a ete vendu troi cen quatre vin seise mile livre.
- 11 Ceu qui modere leur ambition, se contente de ce qu'il on.
- 12 Un bon Ecolie ecoute atentivemen son Maitre, & profite de ses lecon.
- 13 La nature fai le merite, & la creature le met en oeuvre.
- 14 La medisance es un vice que la raison improve, que la probite condanne & que la Religion deteste.
- 15 Un bon Maitre forme des serviteur qui lui ressemble.
- 16 La nature porte les homme ver ce qui leur plai, & les eloigne de ce qui leur nui.
- 17 Ceu qui parle de l amitie, n en connoisse pa le pri.
- 18 Celui qui prevoi les malheur, son les plu habile ; ceu qui n y pense pa, son les plu heuru.
- 19 Il y a un tem ou la raison se develope, & ou elle se forme.
- 20 Je li Horace & Virgile parce que ce son les meilleur Poete Latin
- 21 Plu on voit de Filosofo, moin on trouve de Possede & de Magicien
- 22 Le docile & le foible son susceptible d'impression ; l'un en reçoï de bonne, & l'autre de mauvaise.
- 23 Parle peu & a ton ran ; ecoute & ne repon qu a propo.
- 24 La nature nou fai vivre, mai la filosofi nou fai bien vivre.
- 25 Le droi des Juge es de rendre la justice (...)
- 26 Les vertu heroique ne connoisse les passion que pour les vaincre.
- 27 Nou devrion souffrir avec les malheureu san insulte a leur misere
- 28 Il y a plus de gloire a merite les couronne, qu'a les porte.
- 29 Les gran Prince on toujours protege les science.
- 30 Les Gran son entoure, salue, respecte ; les peti entoure, salu, se prosterne, & tou son conten.
- 31 Nou nou somme ecarte de la route (...)
- 32 Les gran homme n on jamais parle d eu (...)
- 33 Les peti on servi les gran, il les on honore & leur on obeï.
- 34 Nou somme sur un milieu vaste, toujours incertain & flotan entre l'ignorance & la connoissance.
- 35 Vou deve etre satisfai de la justice que vou on rendu vo juge.
- 36 Qui es l homme qui a une juste ide de tou (...)
- 37 Qu il est difficile d'etre victorieu & d'etre humble tou ensemble !
- 38 Le Seigneur ne defen pas que l on gemisse, (...) pourvu que ce soi avec moderation.
- 39 Je ne croi pa que l'on veuille me trompe.
- 40 La bonne opinion que nou avon de nou meme ne vien que de la foiblesse de notre espri.

On peut constater immédiatement que l'auteur partage avec Pierre Restaut et l'immense majorité des grammairiens de son époque le souci de joindre un enseignement moral à celui de la grammaire : tous les exemples sont *édifiants*, fréquemment tirés ou inspirés de l'Écriture sainte. Pour le détailler davantage, presque tous se rattachent directement à une "idéologie dominante", entre idées reçues de la tradition catholique (n°5) et "lumières" philosophiques (n°21) ; une partie de ces sentences relèvent directement de la *civilité puérile* à l'usage des écoliers (n°1, 12, 23, 31...) ; quelques unes enfin, en décalage par rapport à cette tonalité générale, n'appartiennent pas au registre gnomique mais doivent être référées à un contexte extérieur (n°6, 10, 31 et 39). Cette dernière façon est plus moderne ; on préfère désormais un exemple neutre comme "*Que fait Jean ? Il prépare son diplôme*" à "*Ceci est mon corps*" - cf. *infra* - pour présenter la notion de pronom (^{mais} dans le deuxième cas le contexte supposé n'est pas extérieur et ne fait pas défaut, puisqu'il constitue un bagage commun). On remarquera d'ailleurs que l'occupation de Anne et Marie dans le sixième exemple (1er exemple de la 6e leçon) n'est pas choisie au hasard. Certes, la batterie d'exemples est si abondante que l'auteur doit bien parfois faire flèche d'autre bois ; mais l'échantillon prouve qu'il ne s'y résigne que rarement. Par ailleurs, comme il est fréquent dans cette littérature, les sources des exemples empruntés à des écrivains (le dernier, ici, est de La Rochefoucauld) ne sont pas citées ; le texte en est d'ailleurs souvent altéré pour les besoins de la démonstration.

Mais ce procédé redondant (et d'ailleurs animé des intentions les meilleures) ne constitue pas le seul modèle possible, il va

commencer à perdre du terrain. Il sera récusé avec l'Ancien régime après avoir été, avec lui, mis en doute au cours de l'époque classique.

"Enfin Lhomond vint"

Car les idées de Rollin - pour la primauté de la langue française dans le plan des études, pour un abrégé de la grammaire à usage scolaire - font leur chemin. On se préoccupe de plus en plus, comme on l'a vu, d'une éducation effective du peuple, se satisfaisant de moins en moins d'intentions pieuses, de leçons inadaptées. Un ouvrage comme celui de PHILIPON DE LA MADELAINE, Vues patriotiques sur l'éducation du peuple (C85, 1783) est nourri de pressentiments politiques explicitement annonciateurs (18). Du côté de la grammaire, un DE WAILLY (on prononçait "Douailly"), académicien, vaillant compilateur de la pensée linguistique contemporaine, rédige dès les années 1760 de ces abrégés attendus qui feront école. Sa doctrine n'en reste pas moins très conventionnellement celle de Vaugelas, insérée dans une conception instrumentale de la grammaire :

La Grammaire est l'art de parler & d'écrire. Une grammaire est un choix méthodique d'observations sur le bon usage ; c'est-à-dire sur la manière dont les personnes bien élevées, & les bons Auteurs ont coutume de parler & d'écrire. (19)

(Faut-il rappeler d'ailleurs que cette doctrine est en fait l'affirmation d'une loi qui, elle, est permanente ? Elle résulte en tout cas d'un état de fait apparemment universel, et dont la présentation a servi d'introduction à cet exposé : introduction de la 1ère partie, note 2, concernant une prise de position de Pierre Bourdieu dans le champ de la linguistique.)

Un peu paradoxalement, c'est sous la plume d'un grammairien apparemment frivole que nous trouvons la critique la plus nette de cette grammaire "équivoque" dont nous venons d'analyser les formes ici-même ainsi que dans un chapitre antérieur de cette partie (3.1) : grammaire bâtie de morale et de fardeaux divers, ou *civilités* données comme exercices de lectures, on pouvait finir par se demander où était le texte, où le prétexte. Et c'est l'Abbé BARTHELEMY, pour changer cela, qui annonce dans la préface de sa Grammaire des dames (C92; l'édition citée est celle de 1789):

Dans cet ouvrage, destiné principalement aux Demoiselles, les élémens de notre langue seront présentés de la manière la plus simple et la plus précise. Plus les principes d'une science seront dégagés de tout ce qui n'a, avec elle, qu'un rapport indirect, plus on peut espérer de la rendre facile à saisir ; c'est le but que nous nous sommes proposé, dans cet essai.

L'objectif est donc de faire un peu de "nettoyage" dans le champ encombré de la grammaire contemporaine ; la deuxième phrase semble un reproche rétrospectif adressé à une bonne part de ses prédécesseurs. Mais précisons le paradoxe : la Grammaire des dames, comme l'autre ouvrage de Barthélémy, La Cantatrice grammairienne ou l'Art d'apprendre l'orthographe françoise seul

...par le moyen des chansons érotiques, pastorales, villageoises, anacréontiques, etc., emprunte ses exercices à des domaines divers : des "morceaux choisis de poésie, d'histoire, etc.", ce qui revient apparemment à "introduire dans le corps du traité un certain nombre de données" sans rapport avec lui, comme on l'a vu plus haut (Pierre KUENTZ) ; par ailleurs, les titres ne laissent pas augurer d'une grande rigueur. Mais rigueur n'est pas austérité. En fait, c'est cette légèreté même qui permet au "grammairien des dames" d'éviter l'écueil incriminé : par ces chansons, ces poésies et même ces morceaux d'histoire, il n'induit aucun message parasite. (Précisons au passage que ces "brouillages" dus à l'interférence - à l'intrusion - d'un cours de morale ou de toute autre matière étrangère dans le cadre du cours de grammaire sont à craindre bien plus, dans le cas de Jacquier par exemple, par le truchement d'un enseignant bien intentionné que du fait d'un élève isolé se consacrant à l'étude de la langue, et passible alors seulement d'une imprégnation inconsciente.) On a seulement affaire ici à une pédagogie ludique (20) favorable, dans son principe au moins, à l'assimilation par l'élève de notions nouvelles ou résistant à sa compréhension (21). Il n'y a d'ailleurs pas de *hiatus* à cet égard, entre un traité scientifique et un manuel d'enseignement ; chaque "public", à sa manière, en attend la rigueur nécessaire à une bonne communication (on voit que la notion de *conversation* est désormais anachronique). Cette qualité de la communication, comme on nous le fait assez savoir de nos jours, en privilégiant parfois outrageusement la "forme" au détriment du fond, est essentielle à une bonne réception.

C'est sans doute en grande partie pour avoir compris et appliqué ces simples principes, que le nom le plus important de la grammaire scolaire reste pour la postérité celui de l'Abbé Charles-François LHOMOND (1727-1794). Par un paradoxe comparable au précédent, ce que nous connaissons de lui aujourd'hui (du moins ceux à qui ce texte a pu être proposé pour l'étude du latin), c'est ce pesant *De Viris illustribus Urbis Romae*, exaltant la vertu antique à la manière de Plutarque ; rien de bien nouveau , pourtant il fut écrit dans le but d'alléger pour les écoliers la pesanteur des études classiques. Mais le plus grand succès, si on le mesure au nombre de rééditions, fut obtenu au XIXe siècle (22) par ses Elémens de la grammaire française (C100), ouvrage repris et adapté, modernisé, rénové, mais utilisé dans sa forme générale plus de cinquante fois entre 1780 et 1868 (50 colonnes dans le Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale) ; cet ouvrage se voulait simplement conforme aux souhaits de Rollin, à savoir commencer les études par la langue maternelle et "*faire entrer les idées une à une*", dans un langage et un ordre simples et constants, à l'aide d'un manuel abrégé. Ce manuel souhaité, à l'en croire (23), fut celui de Lhomond.

"Enfin Lhomond (deux siècles après Malherbe) vint". Peut-on risquer cet emprunt et cette formule ? Peut-on vanter Lhomond à l'égal de Malherbe, plus qu'Arnauld ou Girard ? De notre point de vue, oui, quitte à le mettre plus tard sur la sellette au nom d'autres prémisses (24) ; si l'on attribue le succès du Citoyen Lhomond à avoir su parmi les premiers renouveler l'enseignement de la grammaire en une formulation suffisamment nette pour "fonctionner" correctement dans l'esprit de plusieurs générations

d'écoliers, et reprendre les théories de son époque sur les principes "généraux" et "particuliers" de la langue française en une synthèse efficace, il peut effectivement constituer la conclusion de ce chapitre. En effet, par sa capacité à exposer distinctement des choses qui souffraient à la longue d'être superposées l'une à l'autre dans la grammaire (25), il les affranchit notamment du "bruit" que constituaient les règles de la civilité, et laisse notre propos théoriquement privé d'objet. Certes les manuels de civilité, les alphabets, les divers supports d'apprentissage de la lecture continueront pendant plus d'un siècle encore, comme nous l'avons vu, d'amalgamer comme autrefois les exercices d'apprentissage de la langue avec l'inculcation d'une morale elle aussi de plus en plus obsolète. Mais cela, comme on dit, est une autre histoire (26).

N O T E S

du chapitre

3.3. POLITESSE DES GRAMMAIRES

(1) Le même type d'interférence ou de redondance porteuse de confusion a été relevée ci-avant au chapitre 2.2., note 19, à propos de Jacquier (C55).

(2) "Le Mouvement des idées et les vocabulaires techniques" font l'objet de la 1ère partie du Tome VI de l'Histoire de la langue française (R8), soit un "fascicule" entier (1 volume) consacré aux vocabulaires techniques.

(3) Les manuels pédagogiques pourront être redondants à plusieurs niveaux dans leur utilisation de la civilité au XIXe siècle :

- dans les alphabets, pour l'apprentissage de la lecture (lecture élémentaire + civilité : cf. *supra*, 3.1., note 18),
- dans les exemples de grammaire (règles de grammaire + de bienséance),
- dans ces incroyables tortures que devait représenter pour les élèves - et que représente pour nous aujourd'hui - la lecture d'échantillons destinés à les entraîner à la lecture des écritures difficiles (déchiffrage + civilité) : cf. par exemple Manuel de politesse française : collection graduée de cent (!) sortes d'écritures pour exercer la jeunesse à la lecture des écritures difficiles, par M.L.C.D., auteur de plusieurs ouvrages classiques, 23e (!) éd. Paris : Librairie catholique Périsse Fres et Bourguet, Calas et Cie, successeurs, 1880. In 8° : 107 p. (INRP 13528). Ou encore, de la même année, imprimé par les Frères de Ploërmel : Manuel pratique de politesse chrétienne à l'usage des enfants et des jeunes gens : collection graduée de plus de cent écritures différentes pour exercer la jeunesse à la lecture des écritures difficiles Par un membre de l'Institut des Frères de l'Institution chrétienne. Vanves : Imprimerie lith. autog. G. de Lamarzeille. In 8° : 176 p. (papier acide très dégradé, redoublant la difficulté de lecture .INRP 32471).

(4) Les années 1970 ont été fécondes dans ce type d'innovations inspirées des dernières avancées de "la science", en plusieurs domaines et notamment en grammaire où les découvertes de Jakobson ou de Chomsky se trouvaient parfois exploitées au mépris des objectifs pédagogiques.

(5) Cf. *supra*, 1.2, note 4 et 3.2, note 9.

(6) La source "positive" est constituée, selon Chomsky, par une nouvelle approche de la philosophie cartésienne (d'où la "linguistique cartésienne", cf. R69) dont les deux caractéristiques principales sont les suivantes :

- accent sur l'aspect créatif du langage (la *performance*),
- la double aspect de celui-ci (structure profonde et structure superficielle).

(7) W.K. Percival, "The Notion of usage in Vaugelas and in the Port-Royal Grammar" (R66), p. 379.

(8) *Loc. cit.*, p. 381.

(9) Cf. *supra*, 2.1., note 7.

(10) Cf. *supra*, 2.1., début pour une citation intégrale de cet article.

(11) Rappelons (cf. *supra*, *ibid.*) que ce mot ne véhicule aucune connotation défavorable. Telle se veut la subtilité en cause ici : *insinuante*. "Insidieux" n'est pas loin...

(12) Cf. Pierre SWIGGERS, "L'Abbé Girard, grammairien et théoricien du langage" (R77).

(13) Il s'agit cette fois d'une table des matières au sens où nous l'entendons actuellement, et non d'un index des matières : les titres sont annoncés dans l'ordre de leur apparition dans le livre. Nous indiquons tels quels les renvois aux pages afin de donner une idée de la longueur des sections. On retrouve ici - p. 337 - un article déjà évoqué plus haut (cf. *supra*, 2.2, sous le sous-titre "Confusion ?").

(14) Jorge-Luis BORGES, "Encyclopédie chinoise". Cité par Michel FOUCAULT, Les Mots et les choses (R71), p. 13 : "L'ordre sur fond duquel nous pensons n'a pas le même mode d'être que celui des classiques" (cf. *ici-même*, *supra*, 2.1, note 3). Cité également par Georges PEREC, Penser / classer, Paris : Hachette, 1985.

(15) Voir la citation liminaire en tête de ce chapitre.

(16) *Op. cit.* (R72), p. 20.

(17) "Enhardi par mes longues méditations sur la langue françoise, cédant au besoin de travailler à sa propagation et à son perfectionnement, j'entreprends de déterminer la valeur de chaque syllabe par des signes invariables dans leur emploi, infaillibles dans leur effet...Autant de signes que de sons, ni plus ni moins,

pour qu'il n'y ait ni indigence ni superflu" (Urbain DOMERGUE. La Prononciation française déterminée par des signes invariables, avec application à divers morceaux, en prose et en vers..., C98).

(18) "Mais de même que le peuple peut également servir beaucoup ou beaucoup nuire, il résulte une double nécessité de veiller sur son éducation. Elle est la seule qui intéresse véritablement l'Etat ; car enfin qu'a-t-il à craindre des citoyens à qui Plutus sourit ? Leur bien-être est la caution de leur obéissance. En vain l'ambition des grands prépare les orages ; sans les bras du peuple ils ne sauraient soulever les flots. S'ils méditent les révolutions, c'est le peuple qui les exécute ; c'est lui qui n'ayant rien à perdre, ose toujours tout risquer" (p. 7-8). Il n'est pas sans intérêt de considérer les écrits de Philipon, et leur fortune future, en liaison avec cette pensée pragmatique et rythmée.

(19) Principes généraux et particuliers de la langue française (C82), lère phrase.

(20) Le mot ludique fut inventé plus tard (1949), lorsque la pédagogie à son tour fut devenue une "science". Mais les expériences d'instruction par le jeu ne datent pas d'hier ; après COMENIUS (1592-1670), on peut citer ici, pour le XVIIIe siècle, le Quadrille des enfants de l'Abbé BERTHAUD et le Bureau typographique de Louis DUMAS (présentés par Dominique Julia dans R23). Ces trois noms sont associés au concept de pédagogie active : comme quoi l'opposition pertinente ici n'est pas entre "jeu" et "réalité" (l'activité se caractérisant par la réalité), mais plutôt entre l'"étude" et un ensemble dont l'attrait réside essentiellement dans le caractère actif (généralement absent de la civilité puérile et honnête).

(21) La devise donnée en exergue de la Grammaire des dames est à prendre dans ce sens, bien opposé, certes, à tout volontarisme puritain, d'une recherche aussi d'efficacité pédagogique : "Peu de ronces, et beaucoup de roses".

(22) Voir à ce sujet le chapitre consacré par Martyn LYONS aux "best-seller" du XIXe siècle, dans Le Triomphe du livre : une histoire sociologique de la lecture dans la France du XIXe siècle, Paris : Cercle de la librairie, 1987. Ce chapitre se trouve également, à quelques modifications près, dans l'Histoire de l'édition française (R6).

(23) Du moins est-ce ainsi qu'il le présente dans sa préface. Il y eut d'autres abrégés, par exemple la Syntaxe française de l'Abbé Fabre (C88, 1787), celle de Wailly, etc.

(24) Cf. André CHERVEL, Histoire de la grammaire scolaire : ...et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français. Paris : Payot, 1977 (Petite bibliothèque Payot, 1981). Cet ouvrage est consacré à l'enseignement post-révolutionnaire.

(25) Là où les grammairiens de l'époque précédente appliquaient la grille d'analyse de la langue latine au français, Lhomond donne *séparément* une grammaire latine et une grammaire française (qu'on ait pu plus tard lui reprocher encore quelque influence de la grammaire latine sur la française à propos des degrés de signification de l'adjectif - cf. ^{CHERVEL, op. cit.} note précédente -, cela est secondaire) ; là où la grande majorité de ses prédécesseurs se flattaient d'enseigner du même coup la grammaire et le reste, il place l'enseignement de la morale dans un texte, le De Viris, à commenter *pour lui-même*, et non pas à la faveur de prétextes grammaticaux. En tout cela il exploite remarquablement les résultats de leurs efforts.

(26) Comme nous l'avons annoncé en effet, cette recherche reste en-deçà de la linguistique aussi bien que de l'époque post-révolutionnaire. La citation suivante, longue, empruntée pour les perspectives futures à Chervel (*op. cit.*, PBP p. 69) est donc "facultative" :

"L'apport théorique de Lhomond à la grammaire française est nul. Et pourtant il marque une coupure dans l'histoire de cette discipline. De lui date la séparation des deux courants. La grammaire scolaire qui naît avec lui trouve dans les Elémens sa formule spécifique et offrira jusqu'à nos jours, à travers une évolution qui n'en remet pas en cause le principe fondamental, un discours sur la langue tout entier orienté vers l'enseignement de l'orthographe. Elle s'oppose désormais comme une entité nettement distincte à la grammaire spéculative, celle qui, depuis deux siècles déjà, prétend porter sur la langue un regard objectif et qui, à l'époque de Lhomond, affinant ses méthodes et multipliant ses observations, a accumulé une masse considérable de connaissances linguistiques, et produit, avec la grammaire générale, une théorie explicative remarquable.

On a vu les Elémens se dégager de la grammaire française du temps par le minutieux travail de sélection, de simplification et de réarrangement d'un régent de collège. Dans sa première manifestation, la grammaire scolaire n'est encore apparemment qu'un sous-produit de l'autre, une vulgarisation sans originalité. En quelques dizaines d'années, elle va prendre son autonomie, vivre de sa vie propre, se développer en toute indépendance jusqu'à présenter une cohérence qui lui permettra de résister victorieusement à tous les assauts menés de l'extérieur. On assistera au contraire, du côté de la grammaire spéculative et théorique, à un ralentissement d'activité coïncidant avec la montée de la grammaire scolaire. Peu à peu sa production se tarit et à partir de 1820 elle n'est plus que l'ombre d'elle-même. L'heure des lexicographes est arrivée, et bientôt celle de la grammaire historique et de la grammaire comparée ; quant à la linguistique française proprement dite, la réflexion "synchronique" sur la langue, c'est la grammaire scolaire qui en a acquis le monopole. Il faudra attendre le XXe siècle pour voir la linguistique renaître de ses cendres."

CHANGEMENT ET CONTINUITE

La Civilité

QUI SE PRATIQUE

EN FRANCE

PARMI LES HONNÊTES GENS,

POUR L'ÉDUCATION
de la Jeunesse.

AVEC UNE MÉTHODE FACILE
pour apprendre à bien lire, prononcer
les mots & les écrire.

Les Quatrains du sage M. DE PYBRAC,
& l'Arithmétique en sa perfection.



A TOURS;

Chez MAME et PESCHERARD, Imprimeurs
Libraires, rue d'Indre et Loire, N°. 69.

AN XIII.

XV - 19e siècle (1)

FRONTISPICE.



Frontispice. *des* *Frontispice.*
La, brilloient sans orgueil, mais non sans dignité
Les Pércles et les Alcibiades

LA A10227

CONVERSATION,

POÈME.

PAR J. DELILLE.



A PARIS,

CHEZ MICHAUD FRÈRES, LIBRAIRES,
RUE DES BONS-ENFANTS, N^o. 34.

DE L'IMPRIMERIE DE L. G. MICHAUD.

M. DCCC. XII.



XVbis - 19e siècle (2)

(Bibliothèque municipale de Lyon)

C O N C L U S I O N

Le ministère a inventé une morale nouvelle, la morale des intérêts ; celle des devoirs est abandonnée aux imbéciles. Or, cette morale des intérêts, dont on veut faire la base de notre gouvernement, a plus corrompu le peuple dans l'espace de trois années que la révolution dans un quart de siècle (...)

Je ne serais pas étonné de m'entendre répondre : Fonder la société sur un devoir, c'est l'élever sur une fiction ; la placer dans un intérêt, c'est l'établir dans une réalité. Or c'est précisément le devoir qui est un fait et l'intérêt une fiction. Le devoir qui prend source dans la divinité descend dans la famille, où il établit des relations réelles entre le père et les enfants ; de là, passant à la société et se partageant en deux branches, il règle dans l'ordre politique les rapports du roi et du sujet ; il établit l'ordre moral, la chaîne des services et des protections, des bienfaits et de la reconnaissance.

CHATEAUBRIAND, "De la morale des intérêts matériels et de celle des devoirs" in Le Constitutionnel, 5 décembre 1818.

Les temps changent. Chateaubriand, qui a repris intégralement cet article polémique dans le cadre plus nostalgique des Mémoires d'outre-tombe (Livre vingt-cinquième, chapitre 10), se fait l'écho à sa manière d'une révolution sans retour. La Restauration va imiter l'ancien monde, mais elle ne le ressuscitera pas ; les

formes de la civilité en apparence se perpétueront et se reproduiront, mais leur socle a disparu.

Exotisme de l'Ancien régime

Nous avons rappelé combien les lois qui régissent les comportements anciens, irréductibles aux nôtres, pouvaient parfois nous échapper (1). En ce qui concerne les rapports quotidiens surtout entre gens du grand monde, la prégnance des formes et des convenances, les règles de la conversation nous sont apparues sous deux modes différents : celles, explicites, qui se livrent à travers les formules de politesse et les manuels, en des distinctions hiérarchiques qui peuvent nous paraître aujourd'hui étouffantes, et puis les autres, implicites et laissées à l'appréciation de chacun. Les unes nous tracent le tableau d'une société hypercodifiée, surveillée, de plus en plus oppressive, réglant faits et gestes, corps et âmes, en public et dans l'intimité ; les autres peuvent faire regretter une délicatesse des moeurs, une "bonne intelligence" aujourd'hui perdues.

Il nous reste le témoignage du livre, dont on a tenté de montrer qu'il constituait non seulement un "support" d'information, mais aussi une des formes, imprégnées d'implicite civilité, de la "bienséante conversation entre les hommes". Car le livre, avant de devenir une chose dont on parle, est lui-même une chose dite, il tient sa place au sein d'une chaîne d'échanges ; comme toute chose dite ou écrite, il doit être énoncé et adressé

dans les formes voulues par l'usage du temps. Et le Grand siècle, qui détermine toute la fin de l'Ancien régime, est cette période où la conversation est devenue la pratique sociale la plus importante, si importante qu'elle inclut tous les modes d'échange au sein de la classe dominante, y compris le commerce éditorial. Celui-ci implique dans le même processus un auteur, un imprimeur, un libraire, une instance officielle chargée de délivrer la permission d'imprimer, un dedicataire, et un public ; seul le dernier est anonyme *a priori*. Les autres, variables, décomposables et recomposables à volonté en entités plus ou moins nombreuses, en général se connaissent et se fréquentent ; se connaissent suffisamment bien pour s'éviter si nécessaire, et l'on s'adresse à l'étranger, ou là où faire se peut.

Cette civilité que nous qualifions d'implicite, remarquons qu'elle se tient tout entière du côté de la "distinction", opposée à la divulgation. On pourrait la dire "tacite", c'est-à-dire du côté de la réserve et du non-dit : on a pu voir dans cet exposé combien est important "ce qui ne se dit pas" ou ce qui ne s'écrit pas. Le silence apparaît comme un des thèmes qui sont revenus le plus souvent ici ; une section lui a été consacrée, et on a étudié l'anonymat, autre forme de silence bienséant. *A contrario*, l'interférence longtemps voulue de la civilité et de la morale en général avec la grammaire est apparue comme un "bruit" ; ce n'est pas un hasard si ce terme a été choisi par les théoriciens de la communication pour désigner le brouillage en général, et les informations parasites en particulier. Avant de s'appliquer à un modèle abstrait de la transmission de messages, le même concept eût convenu à tous les éléments indésirables dans la conversation.

Histoire du livre : le sens des formes

On sait combien les sociétés anciennes étaient marquées avant tout par la communication verbale et l'oralité. Cela a été analysé sous des aspects divers par les historiens et notamment à plusieurs reprises par Roger CHARTIER. La citation suivante est extraite d'un chapitre de l'ouvrage collectif Pour une sociologie de la lecture, Paris, Cercle de la librairie, 1988 :

Entre le récit prononcé et l'écrit imprimé, l'écart est donc grand. Il ne doit pas, toutefois, faire oublier que nombreux sont leurs liens. Pour une part, ils conduisent à l'inscription dans les textes destinés à un large public des formules qui sont celles-là mêmes de la culture orale (2)... Pour une autre part, cette dépendance maintenue assure le retour dans l'oralité de textes multiples, lus à haute voix, ceux de la justice et de l'administration du roi comme ceux de la prédication cléricale, ceux du divertissement lettré comme ceux de l'enseignement familial. (3)

Nos remarques vont dans le même sens, concernant non seulement les "textes du divertissement lettré" mais une bonne part de la production littéraire d'ancien régime. Et les *présupposés* dont les clés parfois nous font défaut aujourd'hui, comme tout bonnement l'identité de l'auteur, sont des données relevant de la conversation générale, étendues telles quelles à certains échanges épistolaires et aussi pour une part à la publication des livres. Ce qui serait absolument inadmissible aujourd'hui : toute lettre est référencée, tout imprimé doté d'un numéro d'ordre et d'une adresse de publication, bref tout document daté et signé ; c'est pourquoi dès l'école on apprend à présenter une copie, énoncer un

sujet et bannir l'anaphore des entrées en matière pour les exercices de rédaction. Le livre ancien n'a pas ces exigences ; il témoigne d'autres temps, d'autres moeurs, et c'est en quoi il nous intéresse.

Car la forme de l'imprimé est déterminante, autant peut-être en certains cas que le contenu du texte. R. Chartier étudie cet aspect des choses dans le même article, et cite R.E. STODDARD :

Whatever they may do, authors *do not write books*. Books are not written at all. They are manufactured by scribes and other artisans, by mechanics and other engineers, and by printing presses and other machines. (4)

"Les auteurs n'écrivent pas les livres" : la formule montre que l'expression "écrire un livre" prise à la lettre n'a pas de sens. On est toujours en droit de mettre en doute des assertions comme celle de Courtin qui, selon la préface citée dans notre avant-propos, prétendait que "ce traité n'avait pas fait pour être imprimé" ; si de tels prétextes ont pu exceptionnellement correspondre à l'exacte réalité, ils recèlent une contradiction et sont rarement sincères (...mais qu'importe ici la sincérité ?).

R. Chartier développe cette idée du "sens des formes" (5) à travers plusieurs exemples illustrant les incidences que peuvent avoir les changements de forme, suivant les rééditions, sur le sens même d'un texte. Les "métamorphoses" sont particulièrement évidentes quand la "Bibliothèque bleue" s'approprie une oeuvre, sous la forme et avec les moyens qui sont les siens. En général elle l'adapte, la glose, y ajoute ou en retranche des titres. Elle la traduit en somme dans un langage nouveau, correspondant à

l'"horizon d'attente" du public (varié, certes) qui est le sien (6). A ce stade, les "formes" ("politesse" du titre, des caractères, de la dédicace, des pages liminaires en général : index, table, etc. aidant à une consultation organisée), respectées au départ entre les "honnêtes gens" responsables de la publication originelle, ne le sont plus ; dans certains cas, l'utilisation des *caractères de civilité* pourra être une façon, précisément, de dépouiller un ouvrage de son caractère originel de civilité. (Le lecteur n'accordera pas à cette phrase, dictée par la tentation du paradoxe et l'amour grossier des jeux de mots, plus de sens qu'elle n'en a : les *civilités puériles* sont rarement des copies suffisamment évidentes pour que l'on puisse observer directement ce processus. Encore que la filiation de Courtin à la "Bibliothèque bleue" via Jean-Baptiste de La Salle, par exemple, permette parfois de le faire.)

C'est pourquoi le présent travail doit être nécessairement complété par la lecture de la bibliographie qui va suivre. Sélective et parcellaire comme il a été annoncé, elle permet cependant de suivre les avatars de certains titres ou de certaines formes éditoriales, et donne une vision d'ensemble de la production d'un siècle dans ce domaine ; les illustrations hors-texte visent à enrichir ce tableau. Ainsi peut-il sembler étonnant que certains ouvrages présentés comme "cruciaux", à l'intersection entre grammaire et civilité (*Lf* et *sv*) n'aient que peu ou pas été commentés au cours de l'exposé : ils doivent d'une part être pris comme des "symptômes" de la proximité entre ces deux matières, et d'autre part être analysés dans le *corpus* lui-même, pour eux-mêmes et par rapport aux autres.

La logique des *champs* : la communication et le reste

Ce tour d'horizon, sur un thème aussi vaste que la correction du langage et l'évolution du savoir-vivre, en une époque aussi riche que celle qui aspire et assiste à la Révolution française, ne pouvait pas être exhaustif. Nous nous sommes arrêté à l'édition, sans envisager le problème de la lecture et des différents usages de l'imprimé, et à une distinction simple, mais opératoire, entre quelques grands types de manuels du "bien-parler", sans décrire distinctivement la société et les différents groupes possibles d'auteurs et de lecteurs (d'"agents", comme dira Bourdieu) : seuls quelques-uns, typiques, ont été détaillés, mais ni les évolutions au sein des deux états privilégiés, ni la montée de la bourgeoisie - ni son pendant, l'esprit anti-bourgeois - n'ont été abordés. Du point de vue religieux, l'évolution de la civilité chrétienne et de ses livres n'a été à aucun moment mise en rapport avec celle des pratiques, telle qu'ont pu l'observer les historiens depuis TOCQUEVILLE (7).

Il s'est agi de montrer à l'oeuvre dans les livres quelques traits constitutifs d'une représentation de la communication verbale (et écrite, par métonymie), sans limiter l'examen à un point de vue unique, mais bien au contraire en nous prêtant aux empiètements qui pouvaient se présenter d'un domaine dans l'autre, puisqu'aussi bien le sujet de l'enquête est au carrefour de l'histoire du livre avec celles de la langue et des comportements ; ou encore, pour reprendre la terminologie épistémologique de

Pierre BOURDIEU, de mettre en relation plusieurs "champs". On a donc été amené à "naviguer" entre trois champs, littéraire, éditorial, social, les autres se retrouvant au sein de ce dernier. La démarche, si l'on convient que les champs se définissent plus par un ensemble de relations que par des données essentielles, est en effet de "penser relationnellement" l'histoire et la société :

...Je pourrais, en déformant la fameuse formule de Hegel, dire que *le réel est relationnel* : ce qui existe dans le monde social, ce sont des relations - non des interactions ou des liens intersubjectifs entre des agents, mais des relations objectives qui existent "indépendamment des consciences et des volontés individuelles", comme dirait Marx.

En termes analytiques, un champ peut être défini comme un réseau, ou une configuration de relations objectives entre des positions. (...) Dans les sociétés hautement différenciées, le cosmos social est constitué de l'ensemble de ces microcosmes sociaux relativement autonomes, espaces de relations objectives qui sont le lieu d'une logique et d'une nécessité spécifiques et irréductibles à celles qui régissent les autres champs. Par exemple, le champ artistique, le champ religieux ou le champ économique obéissent à des logiques différentes : le champ économique a émergé, historiquement, en tant qu'univers dans lequel, comme on dit, "les affaires sont les affaires", *business is business* et d'où les relations enchantées de la parenté, de l'amitié et de l'amour sont en principe exclues ; le champ artistique, au contraire, s'est constitué dans et par le refus, ou l'inversion de la loi du profit matériel. (8)

Nous aimerions, au terme de cet exposé, pouvoir poser des définitions et des relations aussi abouties que celle-là. Notre réflexion n'est malheureusement qu'amorcée ; tout au plus peut-on tenter d'y voir un peu plus clair à la lumière de ce modèle théorique. Car deux notions y coexistent, à la fois opposées en apparence et complémentaires, génératrices de contradictions dès lors que l'on s'attache à un objet complexe : premièrement, un *champ* constitue un "microcosme" autonome, "lieu d'une logique et d'une nécessité spécifiques et irréductibles à celles qui régissent les autres champs" ; deuxièmement, ces champs se

définissent relationnellement. Pour appliquer cette problématique à notre recherche, il est évident, ici comme ailleurs, que le champ littéraire n'existe qu'à travers les autres qui le nourrissent et le constituent : nous voyons par exemple à travers l'étude de la *périphrase* (3.2) que le style littéraire propre à une époque est (évidemment) déterminé par un environnement sociologique dont on peut retrouver les effets, comparables, dans d'autres champs : par exemple dans le champ de l'édition - champ singulier au sein du champ économique (9) - ou dans celui des relations mondaines. En revanche ce champ a son autonomie et ne saurait, il s'en faut de beaucoup, subir exactement les mêmes servitudes historiques que l'ensemble du champ social : la littérature n'existe pas si elle est bridée (10), son champ ignore les "règles contraignantes" (cf. *supra*, 2.1) qui pèsent sur l'édition des livres, et même apparemment, à en croire N. Elias ou O. Ranum, sur la *conversation*.

Ce dernier point fait difficulté : nous n'avons pas tranché, dans le court espace de cet essai, entre deux thèses opposées, celle que nous venons de rappeler, toute tournée vers le siècle de Louis XIV où l'étiquette est un instrument de domination, où la conversation reste située dans cette sphère surveillée sans vie privée possible, et d'autres thèses tendant à valoriser l'émergence d'espaces de liberté. A l'appui de ce deuxième point de vue il convient de compléter la thèse de Jacques REVEL (R41) dont nous n'avons présenté que le pan "négatif" dans le premier chapitre de notre troisième partie, à savoir le renforcement du contrôle social à travers les formes éducatives, jusque dans l'intimité : l'article fait état d'une "évolution double" par

laquelle se constituent, en réponse à ce durcissement du contrôle et des contraintes, des "espaces protégés", tel le "for familial" ou privé (11). Il se sépare d'ailleurs en cela de Norbert ELIAS à qui il reproche d'avoir pensé ensemble l'histoire des transformations sociales et celle des comportements. Ces deux derniers facteurs peuvent en effet fonctionner de façon autonome ou du moins distincte. Nous avons également remarqué que les expériences éducatives des "missionnaires" prêtaient à des analyses étrangement ambivalentes. Leur effort pédagogique profondément "philosophique" (bien plus tard on inventera le terme de *philanthropie*, bien plus ambigu) ne va pas sans son revers : la prise en compte de toute la personnalité de l'élève se double d'une prise en charge et donc d'une surveillance de tous les instants. Les Frères chargés de l'application de cette règle (à travers la Conduite des Ecoles chrétiennes) ne le feront pas toujours avec douceur. Mais il faut, si l'on veut rapprocher ces différents facteurs - étiquette "terroriste" à la cour de Louis XIV, servitudes et agréments de la conversation, *panoptisme* (12) dans le champ carcéral, hospitalier ou éducatif, théories et pratiques pédagogiques, débat littéraire ou philosophique, édition des livres... - commencer par les aborder distinctivement comme procédant de champs liés, mais irréductibles l'un à l'autre.

Nous nous sommes borné pour notre part à suggérer certaines relations, certaines homologues et constantes en rapport avec le thème crucial du "parler comme il faut" : les raisons et formes du silence, les assimilations de la conversation à l'écriture des lettres, de celle-ci aux belles-lettres ou au contraire les spécificités de l'une par rapport aux autres, d'une façon plus

générale les "insinuations" multiples de la civilité dans des domaines divers (spécialement dans la grammaire spéculative et dans la grammaire scolaire).

Ce faisant, on a pu voir s'affranchir les lois de la communication de celles, désormais caduques, de la conversation. On a vu le progrès scientifique s'accompagner, dans le domaine linguistique, d'une exigence de clarification ; si les sciences de la communication se caractériseront, au sein des sciences humaines, par une exigence de réflexivité corollaire à celle-ci, elles devront se donner les moyens d'éviter les pièges de la superposition des discours (ici, grammaire et morale), les "bruits" de la redondance (13) maîtresse d'erreur et de fausseté. Ce processus de clarification semble donc, après l'Ancien régime, absolument distinct de celui de "civilisation" décrit par Elias. Est-ce à dire que ce dernier était arrivé à son terme, et que la clarté a remplacé la civilité avec l'entrée dans la modernité ? A ce syllogisme en rime, le lecteur, armé de vigilante lucidité, accordera la raison qu'il convient.

N O T E S

relatives à la conclusion

(1) Cf. *supra*, chapitre 2.1, note 3.

(2) Roger Chartier cite deux exemples de cet "affleurement de l'oral dans l'imprimé" étudiés dans Les Usages de l'imprimé (XVe-XIXe siècle), publié sous sa direction, Paris, Fayard, 1987 : le premier article, "La pendue miraculeusement sauvée : étude d'un occasionnel", p. 83-127 est de lui-même ; le second de C. VELAY - VALLANTIN "Le miroir des contes : Perrault dans les Bibliothèques bleues", p. 129-155.

(3) *Loc. cit.*, "Textes, imprimés, lectures" in Pour une sociologie de la lecture : lecture et lecteurs dans la France contemporaine, sous la direction de Martine POULAIN. Paris : Le Cercle de la librairie, 1988 (Bibliothèques), p. 15.

(4) *Ibid.* p. 16. Cité de R.E. Stoddard, "Morphology and the Book from the American Perspective" in Printing History, 17, 1987, p. 2-14.

(5) On le trouve en effet sous ce titre, plus développé : "Le sens des formes", article de Roger Chartier in Le Monde et Liber, n°1, octobre 1989, p. 4.

(6) Dans un autre domaine, l'adaptation ou la transformation (importation, "récupération" ?) d'un monde littéraire a été relevée à propos de Gracian (*supra*, 2.3).

(7) Dans L'Ancien régime et la Révolution, Tocqueville déclare que l'irrégion était devenue "une passion dominante chez les Français du XVIIIe siècle", mais que la Révolution définit "une sorte de religion nouvelle". Ce paradoxe est étudié, à la lumière d'études historiques plus récentes, par R. Chartier dans Les Origines culturelles de la Révolution française (R18), chapitre V, p. 116-137.

Sur l'esprit antibourgeois, voir J.V. ALTER, L'Esprit anti-bourgeois sous l'Ancien régime : littérature et tensions sociales aux XVIIe et XVIIIe siècles. Genève : Droz, 1970. Dans notre *corpus*, cet esprit se manifeste notamment chez Callières, C19 et surtout C21.

(8) Bourdieu, Réponses. Paris : Le Seuil, 1992, p. 72-73. Voir aussi, sur cette confrontation entre champ économique et champ artistique, "Le marché des biens symboliques" in L'Année sociologique, n° 22, p. 49-126.

(9) Tel est par exemple le sens d'une législation protectrice de la librairie : en France la loi "Lang" de 1981 sur le prix unique du livre.

(10) Si les classiques ont pu se plier aux règles de la bienséance, des trois unités, etc., c'est que ces contraintes étaient fécondes pour eux. Mais les Remarques sur Racine (C99), intéressantes comme remarques sur la langue française, et formulées après coup, n'atteignent en rien la littérature ; elles seraient plutôt paradoxalement un hommage à la liberté créatrice. D'autres périodes sont moins dociles, marquées par des procès significatifs (1857 verra condamner Les Fleurs du mal et Madame Bovary). Cela ne risqua jamais d'arriver à des traités de savoir-vivre - signe, sinon preuve, que ceux-ci n'entrent pas dans le champ de la littérature (et inversement que des oeuvres susceptibles de scandaliser, comme celle de Gracian, ou la Distinction de Bourdieu, ne sauraient être traitées seulement comme des traités de savoir-vivre).

(11) R41, p. 170.

(12) Cf. *supra*, 2.1, note 13.

(13) Rappelons que le terme de *redondance* a été utilisé ici pour désigner et dénoncer une surcharge et une interférence du message moral ou éducatif, en tout cas non neutre, au sein des exemples de grammaire (ainsi probablement que dans d'autres domaines). Ce n'est pas l'*abondance* qui est visée. Si l'*abondance* du présent exposé - illustrations, notes, bibliographie, renvois de l'un à l'autre - a créé de la confusion, elle n'a pas atteint son but.

S O U R C E S

Répertoire signalétique et analytique des ouvrages anciens consultés

Classement

Les numéros des notices (de première main, sauf exception) de ce corpus bibliographique sont précédés de la lettre C afin de permettre des renvois directs. Le classement est chronologique et le sous-classement alphabétique. La première édition, lorsque nous ne l'avons pas eue entre les mains, fait l'objet d'une mention à la date de parution ; le titre de la première édition est souligné. Les renvois aux notices sont faits à l'aide des numéros de notices ; les autres éditions (notamment les premières éditions extérieures au corpus, et seulement signalées) sont mentionnées par leur millésime.

Analyse

Les numéros de notices sont suivis ou non d'un indice entre parenthèses désignant le type d'ouvrage dont il s'agit : sv (savoir-vivre), Lf (langue française), ou parfois les deux pour quelques ouvrages relevant nettement des deux catégories, et constituant simultanément ou successivement un manuel de grammaire et de savoir-vivre ; ces ouvrages présentent un intérêt privilégié pour notre recherche. Les autres, dont le propos excède ces catégories étroites (essais, traités de morale ou d'éducation, littérature, etc.) ne sont affectés d'aucun indice.

La notice signalétique est généralement suivie d'une courte analyse.

Description

On a précisé la description autant que le demande ce type de recherche, afin de mettre en valeur l'intérêt de chaque ouvrage et d'offrir un panorama représentatif, notamment en énonçant les titres complets, avec pagination, format et illustration (front. = frontispice). Les parties non paginées (pages liminaires et tables) sont comptabilisées entre parenthèses. La mention "in 12*" désigne un format caractérisé par l'alternance de cahiers de 8 et de 4 feuillets (vergeures verticales). Les noms d'auteurs (vedettes) donnés entre parenthèses signalent que les ouvrages ne sont signés nulle part et qu'il s'agit donc d'anonymes ; cette mention peut être suivie d'une brève explication.

Localisation

Les ouvrages sont localisés, chaque exemplaire portant sa cote, dans les bibliothèques suivantes :

- BIUL : Bibliothèque interuniversitaire de Lyon (Quai Claude Bernard) ;
- BMCF : Bibliothèque municipale et inter-universitaire de Clermont-Ferrand ;
- BMG : Bibliothèque municipale de Grenoble ;
- BML : Bibliothèque municipale de Lyon Part-Dieu ;
- BMR : Bibliothèque municipale de Riom ;
- BN : Bibliothèque nationale ;
- BUCL : Bibliothèque de l'Université catholique de Lyon ;
- INRP (et MER) : Bibliothèque de l'Institut national de recherche pédagogique et du Musée de l'éducation de Rouen.

Il nous a semblé intéressant à l'occasion de cette recherche de donner une idée des richesses des collections françaises extérieures à la Bibliothèque nationale (qui avait d'ailleurs déjà servi de cadre unique à une recherche bibliographique sur les manuels de savoir-vivre : R4). Les cotes suivies d'un astérisque signifient que l'exemplaire désigné (s'il s'agit d'une édition parmi d'autres) ou que le titre même (une seule édition) ne figure pas au Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale.

Tableau statistique et index

On trouvera annexé à ce corpus un tableau statistique concernant la localisation des ouvrages, les types auxquels il appartient (indices Lf, sv, etc.) et les formats (la pagination est d'un intérêt relatif, afin de comparer plusieurs éditions d'un même titre ; un tableau global à ce sujet serait inutile) ainsi que deux index : le premier est un index général rappelant les types d'ouvrages tels que nous les avons indexés (sv, Lf) et les classant en deux colonnes selon qu'ils sont anonymes ou non ; le second index est celui des titres. L'index des noms, qui regroupe les auteurs et éditeurs cités dans le corpus avec les autres noms cités, se trouve à la suite des références bibliographiques et renvoie à l'ensemble du travail.

1640

C1 (sv)

FARET, Nicolas

L'Honneste homme ou l'Art de plaire à la Cour / par le Sievr Faret. - A Lyon : chez Jean Huguetan, en rue Mercière, au Phoenix.

BML 42864

(1630 -> ; nombreuses rééditions jusqu'en 1660 ; une éd. critique de Maurice Magendie, PUF, 1925)

Consacré à la "conversation" avec le Souverain et avec les égaux. Présentation avec notes et titres des sections dans les marges. Exemplaire en mauvais état.

1647

VAUGELAS, Claude Favre de

Remarques sur la langue française (-> C9)

1658

C2 (sv)

DU REFUGE, Eustache

Traité de la Cour ou Instruction des courtisans / par M. Dv Refvge. - Dernière édition. - A Paris : chez Claude Barbin. - In 12 : 380 p.

BML 811889

(1616-> ; dernière éd. repérée en 1665)

Présentation archaïque, très dense (79 chapitres subdivisés en sections, sans index autre qu'une "Table des auteurs (anciens) alleguez tant dans le texte qu'es notes marginales" (citations).

1660

ARNAULD, Antoine. LANCELOT, Claude

Grammaire générale et raisonnée , dite de Port-Royal (-> C71))

C3 (sv)

Bien/seance / de la / conversation / entre les Hommes = Communis vitae / inter Homines scita / Vrbanitas. - Reveu & corrigé avec Augmentation. - A Lyon : Chez Iean Gregoire, à la grand'rüe de l'Hospital à S. Roch. - In 8° : 263 p. - Texte latin en car. romains et trad. française en italiques en regard. - Index dans les deux langues.

BML 811713

(1617 ->)

Adaptation classique du Galatée (cf. notice suivante, C4) à l'intention des collèges de jésuites.

CE ME SERAIT UN GRAND PLAISIR, MADAME

Ce me seroit un grand plaisir, Madame, si je pouvais tant soit peu desennuyer ; vous m'asseurez que cela m'arrive quelquefois, vous qui n'estes ny trop caressante ny trop flateuse, & vous m'en assurez d'une maniere qui me fait étrangement souhaiter que cela soit bien vray...

...Et pour répondre à ce que vous me demandez, Madame, & vous dire bien clairement ce que c'est que la meilleure & la plus belle conversation, il me vient dans l'esprit qu'il seroit à souhaiter de sçavoir comme on s'entretient dans le Ciel, & d'avoir esté parmi ces esprits où paroist le bien pur & sans defect, dont il se pourroit bien que nous n'avons icy qu'une foible & legere idée...

...Le plus grand usage de la parole parmi les personnes du monde, c'est la conversation ; de sorte que les gens qui s'en acquittent le mieux, sont à mon gré les plus éloquens. J'appelle Conversation, tous les entretiens qu'ont toutes sortes de gens, qui se communiquent les uns aux autres, soit qu'on se rencontre par hazard, & qu'on n'ait que deux ou trois mots à se dire ; soit qu'on se promene, ou qu'on voyage avec ses amis, ou mesme avec des personnes qu'on ne connoist pas ; soit qu'on se trouve à table avec des gens de bonne compagnie, soit qu'on aille voir des personnes qu'on aime, & c'est où l'on se communique le plus agréablement ; soit enfin qu'on se rende en quelque lieu d'assemblée, où l'on ne pense qu'à se divertir, comme en effet, c'est le principal but des entretiens...

...La conversation veut estre pure, libre, honneste, & le plus souvent enjouée, quand l'occasion & la bienséance le peuvent souffrir, & celui qui parle, s'il veut faire en sorte qu'on l'aime & qu'on le trouve de bonne compagnie, ne doit guere songer, du moins autant que cela depend de luy, qu'à rendre heureux ceux qui l'écoutent...

**XVI - La conversation selon le Chevalier de Méré
(C8, 1677)**

1668

CHIFLET, Laurent

Essai d'une parfaite grammaire de la langue française (-> C25)

C4 (sv)

DELLA CASA, Giovanni

Galatée ou l'Art de plaire dans la conversation / de Monsieur de La Case, archevêque de Bénévent ; traduit de l'Italien en François par Monsieur Duhamel, chanoine de l'Eglise de Bayeux. - Seconde édition revue & corrigée. - A Paris : chez René Guignard. - In 12 : 226 p.

BML 803377

Le classique du genre, passé en proverbe ("savoir son galatée"). Le Père Duhamel signa également une traduction du Courtisan de Castiglione en 1690, qui, pas plus que le Galatée, ne sera apparemment réédité au XVIIIe siècle.

1671

C5

(BOUHOURS, Dominique)

Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène. - Troisième édition. - A Paris : chez Sébastien Mabre-Cramoisy... - In 12* : front. ; (12)-544-(12) p. - Table des citations.

BMCF 40731

(La 1ère éd. est de la même année ; la 2ème fut remaniée immédiatement à la suite de la parution des Sentiments de Cléante sur les Entretiens d'Ariste et d'Eugène du janséniste Barbier d'Aucour ; au moins 7 autres s'échelonnent entre 1703 et 1768)

Six entretiens : 1 - La Mer, 2 - La Langue française, 3 - Le Secret, 4 - Le Je ne sais quoi, 5 - Le Bel esprit, 7 - Les Devises

C6 (sv)

(COURTIN, Antoine de)

Novveav / traite / de la / civilite / qui se pratique / en France / parmi les honnestes gens. - A Paris : chez Helie Iosset, rue S. Jacques à la Fleur de Lys d'or. - In 8° : 174 p.

BMCF 82632

(->C69 et au moins 15 autres rééditions ; une éd. de 1766 sera augmentée de "la Civilité chrétienne", C10)

1675

BOUHOURS, Dominique

Remarques nouvelles sur la langue française (-> C62)

Dialogi familiares (-> C43)

LAMY, Bernard

De l'Art de parler (-> C31)

C7

SORBIERE, Samuel Joseph

Discours de Feu Monsieur Sorbier / I. De l'excez des complimens et de la civilité / II. De la Critique / III. De ce que l'on dit communément, que les Hommes ne changent point / IV. De la Solitude. - A Lyon : Chez François Larcher. - In 12° : 90-(4) p.

BMG F643*

1677

C8

MERE, Chevalier Antoine Gombaud de

De la / Conversation / Discours / de Monsieur / le Chevalier / de Méré / à Madame ***. - A Paris : chez Denys Thierry... et Claude Barbin... - In 12* : 111 p.

BML 340196

Opuscule court (20 lignes par page)

C9 (Lf)

VAUGELAS, Claude Favre de

Remarques / sur la / langue françoise / utiles à ceux / qui veulent bien parler / & bien écrire / par le Sieur C.F.D.V. - A Lyon : chez Claude de La Roche. - In 12 : (32)-474-(26) p.

BML 343482*

(1647-> ; -> C57, 1738, 3 vol. et autres éditions en 1690, 1698, etc.)

1680

C10

(NICOLE, Pierre)

De / l'Education / d'un / Prince / divisée en trois parties / Dont la dernière contient divers / Traitez utiles à tout le monde. - A Lyon : Chez Mathieu Liberal, en rue Mercière à la Bonne conduite. - In 12° : 426 p. - Contient "De la Civilité chrétienne", p. 289-315 (en 33 sections).

BML 803417

(1671-> : en effet...)

...ouvrage cité par Courtin dès la première édition de son traité (C6, 1671, préface) : "Il est bon de les avertir (les lecteurs) qu'au moment que ce Traité entre sous la presse, il en sort un autre intitulé, l'Education d'un Prince, qui est composé des ouvrages de deux des plus grands génies de ce siècle" (Nicole et Pascal, auteur de la lère partie).

1681

C11 (sv)

Traite / de la / civilité / nouvellement / dressé d'une manière exacte / & méthodique & suivant / les règles de l'usage vivant. - Nouvelle édition. - A Lyon : Chez Jean Certé, rue Mer/ciere, à la Trinité. - In 12° : 220 p. - "Nouveau traité de la civilité" d'après la permission.

BML 345257

BML B509685

.../...

Civilité chrétienne ; parfois attribué à Bellegarde. Exemple typique de présentation dialoguée (D = demande, R = réponse) pour la répétition en classe : "D. Qu'est-ce que la civilité ? R. C'est une science qui enseigne à nous régler avec modestie & avec honnêteté. D. D'où vient la modestie ? R. De l'humilité : on est toujours modeste quand on est humble, comme on est toujours civil quand on est modeste. D. D'où vient l'honnêteté ? R. De l'usage, c'est-à-dire de ce qui se pratique. Une chose est honnête quand elle passe pour telle dans le monde. D. Qu'est-ce qu'un enfant civil ? R. C'est celui qui rend à chacun ce qu'il lui doit, qui se met au-dessous de tous dans l'apparence & dans sa propre estime, qui est tout à tous dans les choses indifférentes, & complaisant à un chacun pourvû que Dieu ne soit point offensé (etc.)".

C12
(PIC, Jean)
Les / Devoirs / de la / vie civile / dédiés au Roy. - A Paris : chez Jean Cochart... ; Théodore Girard... au Palais. - In 8° : 323 p.
BML 340188

1683

C13 (sv)
(LA CHETARDIE, Chevalier de)
Instructions pour un jeune seigneur ou l'Idée d'un galant homme / Première partie. - A Paris : Chez T. Girard, dans la Grand salle du Palais, à l'Envie. - In 8° : 156 p.-(12) p. de tables.
BML 340163
(-> C30, C54 : 2 parties en 1 vol.)
Très gros corps (manque le vol. 2 ?). Exemplaire endommagé par l'eau.

1684

C14 (sv)
LA CHETARDYE (signature de la dédicace à Melle de Nantes)
Instructions pour une jeune princesse ou l'Idée d'une honnête femme. A Paris : chez Théodore Girard. - In 8° : (10)-129 p.
BML 803379
Fera l'objet en 1754 d'une édition conjointe avec l'Education des filles de Fénelon.

1686

MORVAN DE BELLEGARDE, Jean-Baptiste
Réflexions sur le ridicule et sur les moyens de l'éviter (-> C26, C37 et autres éditions)

1688

C15 (sv)
(MORVAN DE BELLEGARDE, Jean-Baptiste)
Réflexions sur ce qui peut plaire ou déplaire dans le commerce du monde / par M. ***. - A Paris : Chez Arnoul Seneuze. - In 12° : front. ; (48)-461-(28) p.
BMR 4941 (-> C24 etc.) .../...

Six discours (dialogues entre Euthyme et Théagène) : 1 - Le Commerce des amis, 2 - L'Entêtement, 3 - Le vray Mérite, 4 - Les Plaisanteries, 5 - Les Visites, 6 - Le Désir d'être loué. "A l'usage de ceux qui voyent le grand monde" (Avertissement) ; évite l'érudition : "les gens pour qui ces maximes sont faites n'ont pas besoin de grec ou de latin".

C16 (sv)

(ORTIGUE DE VAUMORIERE, Pierre d')
L'Art de plaire dans la conversation. - A Paris : chez Jean Guignard... - In 12* : front. ; 420-(36) p.
BML 345243
(-> C38)

C17 (sv)

(PIC, Jean)
Discours / sur / la bienséance, / avec / des maximes / & des Réflexions tres-importantes & tres-nécessaires pour réduire cette vertu en usage. - A Paris : chez la veuve de Sébastien Mabre-Cramoisy Imprimeur du Roy, / ruë Saint Jacques, aux cigognes. - In 12 : 395 p.
BML 340190

Insiste (comme C12) sur la bienséance (chrétienne) dans la conversation, notamment en ce qui concerne le discours. Maximes.

1691

C18 (sv)

L'Artisan de la fortune ou les Moyens de s'avancer dans le Monde Avec plusieurs et belles maximes. - A Toulouse : chez Jean Boude Imprimeur du Roi... - In 12 : 188 p.
BMG E30209

Ecrit en gros caractères. Texte continu suivi de 81 maximes.

1692

BOUHOURS, Dominique

Suite des remarques nouvelles sur la lanque française (-> C56)

C19 (Lf)

(CALLIERES, François de)
Des / Mots / a la mode / et des nouvelles / façons / de parler / Avec des observations sur diverses ma-/nieres d'agir & de s'exprimer / Et un Discours en vers sur les mêmes matières. - Seconde édition augmentée de plusieurs mots nouveaux & d'une Lettre sur les Mots à la mode. - A Paris : Chez Claude Barbin, au Palais, sur le second perron de la Sainte-Chapelle. - In 12° ; 249 p.

BML 343529

(La première édition est de la même année ; pas de rééditions repérées au-delà de la 3e en 1698)

Dialogues (2 Discours) satiriques entre "une Dame" et "le Commandeur".

C20

(CALLIERES, François de)

Des Bons mots / et des / Bons contes / De leur usage / de la raillerie des Anciens / de la Raillerie & des Railleurs de nôtre tems. - A Paris : Chez Claude Barbin. - In 12° ; (12)-343 p.

BML B509377

(Une réédition la même année, une autre en 1699)

Se situe à la suite du précédent (voir aussi C21). Préférence pour les anciens, mépris des équivoques et des jeux de mots. Ouvrage attrayant, tissé de bons mots, "le sel de la conversation des honnêtes gens".

REMOND DES COURS, Nicolas

La Véritable politique des personnes de qualité (-> C70)

1693

C21 (Lf)

(CALLIERES, François de)

Du Bon et du mauvais Usage dans les manieres de s'exprimer. Des façons de parler bourgeoises, et en quoy elles sont différentes de celles de la cour. Suite des Mots à la mode. - A Paris : chez C. Barbin. - In 12 : 242 p.

BN X13291

(Pas de réédition connue)

C22 (sv)

MORVAN DE BELLEGARDE, Jean-Baptiste

Les Règles de la vie civile avec des traits d'histoire pour former l'esprit d'un jeune prince / Par M. L'Abbé de Bellegarde. - A Paris : Chez André Pralard, rue Saint Jacques... - In 12° ; (24)-504 p.

BML 302975

BML 302528

(-> C47)

1696

C23

(DU ROSEL, le Père)

Conduite pour se taire et pour parler (principalement en matière de religion). - (S.l.n.d. : exemplaire sans page de titre). - In 8° ; 285 p.

BML 340164

Selon Barbier, "cet ouvrage du Père Du Rosel, jésuite, a été pillé en 1771 par l'Abbé Dinouart, coutumier du fait et que l'on a surnommé l'Alexandre des plagiaires". Ouvrage attribué aussi à l'Abbé de Bellegarde (CGLI/BN). Nouveau titre p. 217 : "Soliloque ou Réflexions particulières sur les passions déréglées des hommes qui sont les auteurs & les approbateurs de la nouveauté en matière de religion".

C24 (sv)

MORVAN DE BELLEGARDE, Jean-Baptiste

Réflexions sur ce qui peut plaire ou déplaire dans le commerce du monde / par M. l'Abbé de Bellegarde. - Dernière édition. - A Lyon : chez Claude Bachelu (tomes 1 et 2) et chez Hilaire Baritel (tome 3). - 3 vol. in 12 : (24)-316-(20) p., (8)-307-(19) p., 264-(12) p.

BML 340156

(C15->)

1697

C25 (Lf)

CHIFLET, Laurent

Essay d'une parfaite / Grammaire / de la langue françoise / où le lecteur trouvera en bel ordre, tout ce qui est de plus nécessaire, de plus curieux, & de plus élégant, en la Pureté, en l'orthographe & en la Prononciation de cette Langue / Par le R.P. Laurent Chiflet, de la Compagnie de Jésus. - Dixième & dernière édition. - A Bruxelles : Chez Lambert Marchant. - In 8° : VIII-258-(6)-59 p.

INRP 40128

(1668->)

"Je tiendrai à grand honneur que MM. de l'Académie passent leur censure afin que je me dédise de ce qu'ils auront désapprouvé..." (Préface). Cf. C29 et C45.

MORVAN DE BELLEGARDE, Jean-Baptiste
Modèles de conversations (-> C28)

C26 (Lf, sv)

MORVAN DE BELLEGARDE, Jean-Baptiste

Réflexions sur l'élégance et la politesse du stile / Par M. l'Abbé de Bellegarde. - Seconde édition. - A Trévoux : de l'impression de Nicolas Justet... - in 12* ; (12)-524 (Pagination erronée en plusieurs endroits : 540 p. environ).

BML B511673*

(Absent du catalogue de la BN. Pas de rééditions connues)

Ouvrage conçu sur le modèle des Remarques de Vaugelas, dont il entend cependant se démarquer. Parfois une certaine confusion, au simple niveau de la ponctuation, entre le texte courant de Bellegarde et les citations illustratives.

C27 (sv)

MORVAN DE BELLEGARDE, Jean-Baptiste

Réflexions / sur le ridicule / et / sur les moyens / de l'éviter ; / ou sont representez les differens caractères & les Moeurs / des Personnes de ce siècle / Par M. l'Abbé de Bellegarde. - Seconde Edition augmentée. - A Paris, au Palais : Chez Jean Guignard. - In 8° : 492 p.

BML 302527

(1686-> ; rééd. 1700, 1708 : C37, etc.)

Sur les règles de la conversation. Portraits inspirés de La Bruyère comme le titre l'indique. Suite : C34.

1698

C28

MORVAN DE BELLEGARDE, Jean-Baptiste
Modèles / de / conversations / pour / les personnes / polies / par
M. l'Abbé de Bellegarde. - Seconde édition augmentée. - A Paris,
rue S. Jacques : chez Jean Guignard. - In 8° : 475 p. - Index.
BML 302825

(1697-> ; rééd. 1701 : C33, etc.)

Le secret de la conversation est de "se proportionner au caractère des personnes que l'on fréquente" ; il est donc vain d'apprendre de mémoire. Cet ouvrage fournit cependant des sujets de morale, histoire, politique, etc. pour la conversation, à la façon des "secrétaires" donnant des modèles de lettres.

1700

C29 (Lf)

CHIFLET, Laurent

Nouvelle / et parfaite / grammaire françoise. / Où l'on trouve en
bel / ordre tout ce qui est de plus nécessaire, & de plus curieux
pour la Pureté, l'Ortographe, & la Prononciation de cette Langue.
/ Par le R.P. L.Chiflet de la Compagnie de Jésus. - Sixième
édition corrigée & augmentée d'une Methode abrégée de
l'ortographe, de Regles & Remarques sur toutes les lettres de
l'alphabet. - A Paris : chez Pierre Ribou, sur le Quay Augustins,
à la descente du Pont-neuf, à l'Image S. Louis. - In 8° : (12)-333
p.

BMCF 49351*

(1669-> ; autres éd. en 1677, 1691, 1706, 1722 : C45)

C30 (sv)

LA CHETARDYE

Instructions pour un jeune seigneur ou l'Idée d'un galant homme /
par M. de La Chétardye. - A Paris : Nicolas Le Gras. - In 12* : 2
tomes en 1 vol. : (12)-156-(12)-170-(12) p.

INRP 40133

(1683-> ; ->C54)

1701

C31 (Lf)

LAMY, Bernard

La Rhétorique ou l'Art de parler / Par le R.P. Bernard Lamy,
Prêtre de l'Oratoire. - Quatrième Edition, revûë & augmentée. - A
Paris : chez J.B. Cusson & P. Witte rue S. Jacques au Nom de Jesus
& au Bon Pasteur vis à vis la rue du Plâtre. - In 12 : (24)-441-
(12) p.

BMCF 51398

(1675-> ; rééd. en 1715, 1741)

*Ouvrage abondant composé en petits caractères serrés (la
"rhétorique" aborde tous les domaines liés à l'art de parler :*

philosophie, grammaire, tropes et figures, phonétique et prosodie, style, art oratoire). La référence majeure : Quintilien.

C32 (Lf)

(LEVEN DE TEMPLERY, Joseph)

Le Génie, la politesse, l'esprit et la délicatesse de la LF.
Nouvelles remarques contenant les belles manières de parler de la cour... le tout accompagné de pensées ingénieuses, d'exemples et de bons mots. - Paris : J. et P. Cot. - In 12 : II-254-(...) p.
BN X13300

C33

MORVAN DE BELLEGARDE, Jean-Baptiste

Modèles de conversations... - 3e édition augmentée d'une
Conversation sur les Modes. - A Paris : chez Jean & Michel
Guignard. - In 8° : 534 p.

BML 302968

(1697-> ; C28)

C34 (sv)

MORVAN DE BELLEGARDE, Jean-Baptiste

Réflexions sur la politesse des moeurs avec des maximes pour la
société civile (:) Suite des réflexions sur le ridicule / par M.
l'Abbé de Bellegarde. - Seconde édition augmentée. - A Paris :
chez Jean & Michel Guignard. - In 12* : 480 p.

BMCF 42016*

(1698-> ; C37)

1703

C35 (sv)

(LA SALLE, Jean-Baptiste de)

Les Regles / de la / bien-seance / et de la / civilité chrestienne
/ Divisé en deux parties / A l'usage des ecoles / chrestiennes. -
A Troyes & se vend à Reims : chez François Godard, marchand
libraire, ruë des Tapissiers. - In 8° : 8-258 p. - Caractères de
civilité. - Edition anastatique de l'éd. de 1703, in "Cahiers
lasalliens", n° 19.

BUCL AP8709

(-> C51 ; 126 éd. différentes actuellement repérées ; on peut
estimer le nombre total des rééditions à 180 environ, pendant deux
siècles)

*"La Bien-séance Chrétienne est...une conduite sage et réglée
que l'on fait paraître dans ses discours & dans ses actions
extérieures par un sentiment de modestie ou de respect...à l'égard
du prochain, faisant attention au temps, aux lieux & aux personnes
avec qui l'on converse, & c'est cette Bien-séance qui regarde le
prochain, qui se nomme proprement civilité."*

Deux grandes parties : I - De la modestie : 14 chapitres
concernant les différentes parties du corps ; II - De la Bien-
séance dans les actions communes et ordinaires (10 chapitres).

1706

C36 (Lf)

REGNIER-DESMARAIS, François-Séraphin

Grammaire française / par M. l'Abbé Regnier-Desmarais, Secrétaire perpétuel de l'Académie française. - A Paris : chez Jean-Baptiste Coignard, imprimeur & libraire ordinaire du Roy & de l'Académie française, rue S. Jacques... - In 12 : (8)-711-(21) p.

BMCF 49887

BML 810329

1708

C37 (sv)

MORVAN DE BELLEGARDE, Jean-Baptiste

(I) Reflexions sur le ridicule et sur les moyens de l'éviter où sont representez les differens Caracteres & les Moeurs des personnes de ce Siècle / par M. l'Abbé de Bellegarde. - Sixième édition augmentée des Réflexions sur la Politesse des Moeurs avec des Maximes pour la Société civile, tome premier. - A Paris, Rue S. Jacques : chez Jean & Michel Guignard. - In 12* : (12)-369 p.

(II) Réflexions sur la politesse des moeurs avec des maximes pour la société civile (:) Suite des Réflexions sur le ridicule..., tome second. - P. 373-713.

BMCF 42048

(Cf. C27, C34...)

1709

BUFFIER, Claude

Grammaire française sur un plan nouveau (-> C46)

1711

C38 (sv)

(ORTIGUE DE VAUMORIERE, Pierre d')

L'Art de plaire dans la conversation. - Nouvelle édition revue, corrigée & augmentée de divers entretiens. - A Amsterdam : chez Henri Schelte. - In 12 : 454-(30) p.

BMG F1774*

(C16->)

1713

C39 (sv)

MORVAN DE BELLEGARDE, Jean-Baptiste

L'Education parfaite, contenant les manières bienséantes aux jeunes gens de qualité, et des maximes et des réflexions propres à avancer leur fortune, par M. l'abbé de Bellegarde. - Amsterdam : Henri Schelte. - In 12 : front. ; 180 p.

BN R28107

Reflexions.

1. Si d'Ecrire autrement que l'on parle en France, il n'en arrivoit que peu, ou que de petits inconveniens ; & si l'on ne s'en plaignoit point par tout & depuis long-temps, personne n'auroit jamais pensé à la reforme de l'Ortographie Françoisé.

2. Il n'est pas étonnant qu'aucun de ceux qui jusqu'à maintenant ont essayé d'Ecrire comme on parle, n'ait pleinement réüssi, chacun d'entr'eux tous n'ayant qu'ébauché l'Ouvrage, que le public demande dans sa perfection. Comme je crois ne lui laisser plus rien à desirer sur cette matiere, j'ose me promettre un meilleur succès. Dieu revele aux humbles des secrets qu'il a long-temps caché. . .

3. Tout habile & pieux Ecrivain est semblable à un grand Prince, qui montre dans son tresor des nouveautés & des antiquités charmantes ; ainsi cette Ortographie, qui est nouvelle & ancienne n'effrayera que les yeux, qui n'a-

Reflexiõ.

1. Si d'Ecrire dtrma cø l'ø Parl a Fras, i-n'an ariva cøpø ø cø dø püz icoveniã ; e si l'ø nø s'a planiøa po-i partø, e dpui lø-ra, parson n'ora jama pase a la Reform de l'Ortograf Fraſøz.

2. I n'ã paz etona c'õcu dø sø, ci jusc'a mitna øt eſaie d'Ecrire com ø Parl, n'a plãnma reusi ; hacu d'atr ø rø, n'aia c'ebøhe l'Øvraj, cø lø Public domad da sa parfæcſiø. Com jø cra nø li laſe plü ri-in a dzire su ſte matiar, j'oz mø promatr u malieøer ſucſiã. Diø reval øz Øbl de ſgrã, c'il a lø-ra cahe. . .

3. Tøt abil e piøz Ecrivi ã ſablabl a u Gra Friſ, ci møtr da ſø trezor de Nøvøte e dez Aticite harmat ; iſi ſt Ortograf, ci ã Nøval e Aſiã, n'e-frãra cø løz i-ø, ci n'abøtis paz ø ſa comu. O cøtrãr al ecſitra la curio-

B iij

C40 (Lf)

(VAUDELIN, Gilles)

Nouvelle manière d'écrire comme on parle en France. - Paris : Jean Cot. - In 12 : IV-36 p. Cf. R75.

BN

1714

C41 (sv, Lf)

La Civilite honneste pour l'instruction des enfans. En laquelle est mise au commencement la maniere d'apprendre à bien lire, prononcer et écrire ; de nouveau corrigée, et augmentée à la fin d'un tres-beau Traité pour bien apprendre l'Orthographe. Dressée par un Missionnaire. Ensemble les beaux Préceptes et enseignemens pour instruire la Jeunesse à se bien conduire dans toutes sortes de Compagnies. - A Troyes : de l'Imprimerie de Fme Garnier.
(-> C76 et plusieurs rééditions)

1716

C42

CALLIERES, François de

De la manière de négocier avec les souverains. De l'utilité des Négociations, du choix des Ambassadeurs & des Envoyez, & des qualitez necessaires pour reussir dans ces employs / Par Monsieur de Callières, Conseiller ordinaire du Roy en ses Conseils, Secrétaire du Cabinet de Sa Majesté, cy-devant Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire du feu Roy, pour les Traitez de Paix conclus à Riswick. Et l'un des Quarante de l'Académie Française. - A Paris : chez Michel Brunet... - In 12* : 394 p.

BMCF 42357

(édité également à Bruxelles et à Amsterdam ; rééd. 1750 à Londres et 1757 à Riswick)

C43 (sv)

(VAN TORRE, Antoine) d'après L. Trenard (R51)

Dialogi familiares, litterarum Tironibus In pietatis, scholae ludorum exercitationibus utiles et necessarii. - Douai : Willerval. Bilingue latin/français. (1675 ->)

Forme dialoguée.

1717

C44 (sv)

CALLIERES, François de

De la Science du monde et des connoissances utiles à la conduite de la vie / par M. de Callières, Secrétaire du Cabinet de Sa Majesté et l'un des Quarante de l'Académie. - A Paris : chez Etienne Ganeau, ruë Saint Jacques, vis-à-vis la Fontaine Saint Séverin aux armes de Dombes. - In 12 : (20)-310 p.

BML 340186

(Réédité en 1754 avec l'"Avis d'une mère à son fils et à sa fille" de la Marquise de Lambert, cf. C49 et C67)

Ouvrage reprenant, sous la forme de deux "Conversations" (entre le Commandeur, Mme de..., la Marquise de... et le Duc de... -cf. C19) de nombreuses idées sur l'éducation, l'honnêteté, la religion, la littérature, et notamment : Des Bons mots, des bons contes et de leurs usages (cf. C20), Que la connoissance parfaite des beautés & des délicatesses de la langue du pays où nous vivons est nécessaire pour plaire dans la conversation des gens du monde, Utilités de la connoissance des langues mortes, etc.

1722

C45 (Lf)

CHIFLET, Laurent

Nouvelle et parfaite grammaire françoise où l'on trouve en bel ordre tout ce qui est de plus nécessaire & de plus curieux pour la pureté, l'orthographe & la prononciation de cette Langue / par le R.P. Chiflet de la Compagnie de Jésus. - Huitième édition corrigée & augmentée d'une methode abrégée de l'orthographe, de Regles & Remarques sur toutes les lettres de l'alphabet. - A Paris : chez la Veuve de Pierre Ribou... - In 8° : 12-333 p.

INRP Rés59214

(1668-> ; C29...)

1723

C46 (Lf)

BUFFIER, Claude

Grammaire françoise sur un plan nouveau ; Avec un Traité de la prononciation des e, & un Abrégé des règles de la Poésie françoise. Nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée des Préservatifs contre les fausses règles énoncées en plusieurs Grammaires Françoises de ce tems / Par le Père Buffier, de la Compagnie de Jésus. - A Paris : chez d'Houry fils... - In 12* : (24)-535-(5) p.

BMCF 49284

(1709-> ; une autre éd. en 1729)

Ouvrage novateur comme son titre l'indique. Les "Préservatifs" (contre Chiflet, La Touche, Mauger, Regnier, etc.) concernent essentiellement les règles de prononciation de la langue française.

GRACIAN, Balthasar

L'Homme universel / trad. par le P. de Courbeville (-> C50)

C47 (sv)

MORVAN DE BELLEGARDE, Jean-Baptiste

Oeuvres / diverses / de M. l'Abbé de Bellegarde / Contenant / les Règles / de / la vie civile / avec / des traits d'histoire / pour former l'esprit / d'un jeune prince. Tome quatrième. - A Paris :

chez Claude Robustel, rue S. Jacques à l'Image S. Jean. - In 12 :
(24)-504 p.

BML 346810

(C22-> ; les tomes précédents comprennent respectivement : 1 -
Réflexions sur le ridicule, 2 - Réfl. sur la politesse des moeurs,
3 - Modèles de conversations.)

1726

C48 (sv)

BUFFIER, Claude

Traité de la société civile et du moyen de se rendre heureux, en
contribuant au bonheur des personnes avec qui l'on vit, avec des
observations sur divers ouvrages renomez de morale / Par le Père
Buffier,... - Paris : P.F. Giffart. - In 12 : 2 parties en 1 vol.
BN E1908 et F25003

JACQUIER, Maurice

Méthode pour apprendre l'orthographe (-> C55)

ROLLIN

Traité des études (De la manière d'enseigner... -> C60)

1728

CLAUSIER, Jean-Louis

Rhétorique... (-> C65)

C49

(LAMBERT, Anne-Thérèse de Marguenat de Courcelles, Marquise de)
Avis d'une mère à son fils et à sa fille. - A Paris : chez Etienne
Ganeau, libraire juré de l'Université, rue S. Jacques aux armes de
Dombes, près la rüe du Plâtre. - In 12* : 207 p.

BML 340227

(-> C67)

1729

C50 (sv)

GRACIAN, Balthasar

L'Homme universel de Baltazar Gracian / traduit de l'espagnol par
le P. de Courbeville. - Seconde édition. - A Rotterdam : chez Jean
Hofhout. - In 12 : (12)-258 p.

BML 303305

(1723->)

DE LA CONVERSATION.

§ 15 **L**Es homme s'assemble pour parle, ou des affaire publique, ou de leur intere particulie; mai il converse pour s'entretenir de nouvelle, des chose du monde, quelquefois de science ou de ce qui arrive tou les jour dan le commerce ordinaire.

Cette sorte de conversation es, ou avec des Inferieur, ou avec des egau, ou avec des personne au dessus de nou.

Celle que lon a avec ses Inferieur, es la plu aise, parce quetan maitre de la conversation, nou la changeon quan il nou plai; & pouvan passé d'un sujet a l'autre, ou l'amene sur celui que lon fai le mieu, & on la soutien avec aise d'espri & de facilite.

La conversation avec no egau n es pa si aise, a cause des egar que lon y doi conserve; comme il seroi incivil de la tire toujours sur ce qui es plu de notre gou, il fau suivre quelquefois celui avec qui nou converson, & nou ne le faisons pa toujours avec succe.

Mai il ny a rien de plu difficile que de soutenir la conversation avec les personne qui son au dessus de nou. Troi ou quatre homme de qualite s'entretienne, par exemple, de l'histoire, &c; il fau se taire, ou la bien savoir pour en parle; car il nes pa permis a un Inferieur de change de matiere; que si les autre en change, il doi les suivre seulement, & avoir un gran son sur tou les sujet qu'il lui presente; & cela nes pa facile. Voila les troi sorte de conversation ou lon peu se trouve.

Pour reussir dan celle des personne de qualite, il fau qu'un Inferieur outre sa capacite, ai beaucoup de prudence pour parle a propo, & pa trop savanmen, de peur de se faire sentir au dessus des autre, & beaucoup de politesse pour dire son sentimen, de maniere qu'on ne croye poin qu'il

ai bonne opinion de ce qu'il dir. L'attention a ces chose es difficile, cependant un Inferieur la doi avoir, & quelque familie qu'il soi avec les personne considerable, il ny a poin de familiarite qui le puillé dispenser de ces egar. Sil ven paroître plu eclaire qu'eu, il blessé leur amour propre, & a la fin il leur devien incommode. Bien plu suivant le ran des personne avec qui il converse, fa tro grande science peu alle jusqu'a ruine sa fortune.

Il me souvin d'avoir oui dire autrefois au Comte de Vilabofci, qui etoi de la Cour de feu M. le Grand Duc, que ce qui avoi perdu celle d'un Cadet de la Maison Doria, etoi d'avoir trop bien parle devant un vieu Cardinal du Gouvernement de l'Eglise: ce bon Cardinal devenu Pape, ne voulu jamais lui donner le Chapeau, ne pouvan se refoudre, disoit il, a mettre dans le Sacre Colege un homme plu habile que lui.

Quant a la Conversation que lon a avec ses egau ou avec ses Inferieur, & telle qu'elle es dans l'usage du monde, elle demande aussi une grande douceur, l'air aise, les maniere honnête & obligeante, qui fasse sentir au personne avec qui on es, qu'on les ecoute avec plaisir, & qu'on fai ca de ce quelle dise; poin de ton haut ni decifif, poin d'expression aigre; poin de chaleur, ni dans les parole ni dans les sentimen, & ne donne jamais aucune marque de dedain pour les chose qu'on di.

Il ny a rien aussi de plu importun que d'acabler les autre par l'etendu de notre science; les peti & les Gran en son egalemen blessé; au lieu d'attire l'estime, on se fai hair; & comme chaque personne de la Compagnie ete oblige malgré elle de nous cede, il ny en a pa une qui ne se fasse un plaisir de nous detruire dans les occasion par une malignite cache & inseparable de la corruption de la nature.

Quant au contraire on ne veu rien dire d'extraordinaire, les personne qui connoissent notre merite, & ceu qui l'apprenne dans la fuite, nous estimen infinimen plu par notre moderation, qu'il n'auroi fai par le gran etalage de notre capacite.

XVIII - La conversation selon Jacquier (1)

(C55, 1736, B.M. Clermont-Ferrand)

C51 (sv)

LA SALLE, Jean-Baptiste de

Les Règles de la bien-séance et de la civilité chrétienne. Divisées en deux parties / par Monsieur J.B. de La Salle, Prêtre, Docteur en théologie, & Instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes. Pour l'Instruction de la jeunesse. - A Rouen : chez François Oursel... - In 8° : (16)-240 p.

INRP R37340

(C35->)

Dixième édition environ ; la première à porter le nom de son auteur : "... son humilité l'ayant empêché de mettre son nom aux éditions qui en ont été faites durant son vivant ; ce qui a donné lieu à quelques-uns de croire qu'il avait été composé par quelque autre auteur qui le fit imprimer l'an Mil sept cent treize" (Avis au lecteur).

1730

RESTAUT, Pierre

Principes généraux et raisonnés de la grammaire française

(-> C81)

1732

C52

BUFFIER, Claude

Cours de sciences sur des principes nouveaux et simples, pour former le langage, l'esprit et le coeur, dans l'usage ordinaire de la vie / Par le P. Buffier. - Paris : G. Cavelier et P.F. Giffart. - In fol., XXIV-1560-(...) col.

BN Z.341

C53 (sv)

(POIVRE, Abbé de)

Le Portrait du parfait honnête homme. - In 8° : 24 p. dans un vol. de mélanges (cotes 361512 à 361519).

BML 361518*

Nombreuses coquilles. Portrait idéal (introuvable) à la manière du Héros de Gracian.

1734

C54 (sv)

LA CHETARDIE

Instructions pour un jeune seigneur ou l'Idée d'un galant homme / par Mr de La Chétardye. - A La Haye : chez Antoine Van Dole. - In 12 : 206 p.

BMG F9180

(C13->)

LE MAITRE DE CLAVILLE, Charles F.N.

Traité du vrai mérite de l'homme (-> C58)

Bien plu le moyen infallible pour avoir l'aprobation generale, c'es de faire paroître ceu avec qui on converse, fan vouloir paroître soi meme, & de conduire la conversation de maniere que chacun dise ce qu'il lui le mieu; alor leur amour propre etan satisfai, celui qui a su admire davantage, emporte une estime plu universelle: comme il es de l'inter de ceu qui parle qu'un homme d'espri aprouve ce qu'il dise, chacun se voyan aplaudi par celui qui a le moïn brille, ne manque pa de lui trouve un merite extreme pour tire plu de gloire de son aplaudissement; Ainsi son fai les homme, il raporte tou a eu meme, & il n'estime les autre qu'a proportion qu'il contribu plu ou moïn a leur reputation.

Il es beaucou plu aise de soutenir une conversation savante, qu'une conversation du monde; les gran sujet favorise la premiere, & l'autre tire tou ses agrement des joli rien, pour ainsi parle, & des bagatelle ingenieuse: quan a celle ci on veu tro brille, on ne brille pa lon tem, a la verite on plai d'abor; mai outre qu'on ne di presque rien de nouveau, & que les autre s'acoutume a notre vivacite, les redite ou lon tombe infailiblement, nou son biento perdre l'estime que nou en avion aquis.

Il y a pourtan une ocasion ou l'effusion d'espri & de science peu etre permise, ces quan on se trouve par hasar avec des personne qu'on ne verra peutetre jamai, ou avec qui on ne se rencontrera pa d'un gran nombre d'anne; alor notre capacite passagere pour eu ne leur donnera aucune jalousie; il nou quiteron au contraire non seulement rempli de notre merite, mai il se feton honneur dan les lieu ou il von, d'avoir converse avec des gen aussi eclaire que nou leur avon paru.

On peu aussi paroître savant avec des personne qui ne se plque pa de notre meme science; au lieu de bleße leur amour propre, il nou save gre quan il nou interroge, des longue instruction que nou leur donnou.

Enfin pour etre agreable en conversation, il faut beaucou d'espri, une vivacite bien discrete, & sur tou une grande prudence par rapor au tem ou lon parle, au lieu ou lon es, a la qualite & a l'humeur des personne avec qui on s'entretien, & trouve des parole & des maniere propre a tou cela, ce qui n'es pa une chose si aise que lon pense.

M E T H O D E

pour lire comme on parle.

Il faut lire sans prendre halène tout ce qu'il y a d'une Virgule à une autre;

Etant à la Virgule [,] il ne faut que prendre halène, & recommencer aussitot.

Il faut aussi prendre halène quand on trouve les Conjonction *Et* & *Ou*, parce qu'elles tiennent lieu d'une Virgule.

2°... Trouvant le ; : ? ! () il y faut faire une petite pose en prenant halène.

3°... Rencontrant le point [.] on y fait une plus longue pose, & on change de Ton en commençant la Phrase qui suit.

Remarquez qu'il faut de même prendre halène très imperceptiblement, quoi-qu'il n'y ait pas de Virgule, quand on trouve un Verbe qui n'est pas directement après son Nominatif, ou que le Régime n'est pas directement après son Verbe.

EXEMPLES.

- § Les *enfants* étant à la promenade, *allant* à jouer.
- § Je *dois* pour plaire à Dieu, *faire* du bien à mes ennemis.
- Mais mieux,*
- § Les *enfants* étant à la promenade, *allant* à jouer.
- § Je *dois* pour plaire à Dieu, *faire* du bien à mes ennemis.

1735

TRUBLET, Nicolas Charles Joseph
Essais ssur divers sujets (-> 1768)

1736

C55 (Lf)

JACQUIER, Maurice

Méthode pour apprendre l'ortographe et la langue françoise sans sçavoir le latin. Les thèmes y sont tout préparés sans être orthographiés. Nouvelle édition par M. Jacquier. Le prix est de trois livres reliée. - A Paris : chez Le Clerc, La Veuve Josse, Le Gras, La Veuve Pissot. - In 8° : VIII-391 p.

BMCF 46183

(1726 -> ; 5 éd. jusqu'à 1740)

Texte abondant écrit "sans être orthographié", c'est-à-dire sans désinences, consonnes doubles (dans une limite compréhensible) ni accentuation.

OLIVET, Pierre Joseph Thoulier, Abbé d'
Traité de la prosodie française (-> C74)

1737

C56 (Lf)

BOUHOURS, Dominique

Suite des Remarques nouvelles sur la langue françoise. - A Paris, Rue S. Jacques : chez Jean Fr. Josse à la Couronne d'épines & Charles-Jean Baptiste Delespine le fils... - In 12° : (46)-478 p.

BML 808934*

(1692->)

1738

Les Etrennes de la Saint Jean (-> C61)

C57 (Lf)

VAUGELAS, Claude Favre de

Remarques de M. de Vaugelas sur la langue françoise. Avec des notes de Messieurs Patru & Thomas Corneille. - A Paris : chez Didot... - In 12* : 3 vol., 480 p., 456 p., 445-(46) p.

INRP 40007

(1647-> ; cf. C9)

C58

LE MAITRE DE CLAVILLE, Charles F.N.

Traité du vrai mérite de l'homme. Considéré dans tous les âges et dans toutes les conditions. Avec des principes d'éducation propres à former les jeunes gens à la vertu / Par M. Le Maître de Claville, ancien Doyen du Bureau des finances de Rouen. - 6e édition. - A Amsterdam, aux dépens de la Compagnie. - In 12 : 2 vol., 269 p., 300 p.

BMG E30397

(1734-> ; nombreuse éditions : 1736, 1737, 1738, 1740 ("4e" ??), 1742, 1745, 1748, 1759, 1761 (1 ex. BN rel. aux armes de Marie-Antoinette), 1777, etc. ; nombreux autres exemplaires BMCF et BMG)

Abondant, bien écrit et personnel, "cet ouvrage aujourd'hui oublié eut beaucoup de succès à son apparition" (Hoefler).

C59 (sv, Lf)

Règles / de la / bienséance / civile / et chrétienne / Avec des Remarques sur la / Langue Française pour servir / d'instruction à la jeunesse. - A Bourg S. Andéol : chez César Chapuis. - Petit in 8° : (6)-120-109 p.

BML 813170

Réunit une civilité chrétienne et une grammaire, toutes deux très conventionnelles (tradition lasallienne). Mais le chapitre, habituel dans les civilités, concernant la manière d'écrire les lettres, est à la fin de la grammaire : Manière de faire un billet, un portrait, une épître dédicatoire (!), des lettres de louanges (ce qui ne nous paraît pas s'imposer pour des écoliers).

C60

ROLLIN, Charles

De / la Manière / d'enseigner / et / d'étudier / les belles-lettres. Par raport à l'esprit & au coeur / Par M. Rollin, ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au College Roial, & associé à l'Académie Roiale des Inscriptions & Belles-lettres. - A Paris : chez la Veuve Estienne, libraire, rue Saint Jacques, à la Vertu. - In 4° : front. ; 2 vol., (20)-LXXVI-684-(8) p., 676-(32) p. - Faux titre : "Traité des études".

BML 103719

(1726-> ; nombreuses rééditions)

Ouvrage "philosophique" important, prônant notamment l'enseignement du français comme première langue. Idées nuancées sur la civilité : "La politesse extérieure est une des qualités que les parens désirent le plus dans leurs enfans... on ne peut s'appliquer de trop bonne heure à rendre les enfans civils et polis.

"Quand je parle ainsi, je n'entens pas qu'on doive beaucoup exercer les enfans sur tous les raffinemens de la civilité, ni qu'on doive les dresser par mesure & par méthode à toutes ces

cérémonies compassées qui règnent dans le monde. Ce petit manège n'est bon qu'à leur jeter du faux dans l'esprit, & à les remplir d'une sote vanité. D'ailleurs cette civilité méthodique qui ne consiste qu'en des formules de compliments fades, & cette affectation de tout faire par règle & par mesure, est souvent plus choquante qu'une rusticité toute naturelle..."

1742

C61

(CAYLUS, Anne-Claude Philippe de Turbières Grimoard de Pestels de Levis, comte de, et al.)

Les Etrennes de la St Jean. Seconde édition. Revûë, corrigée & augmentée par les Auteurs de plusieurs Morceaux d'esprit... - A Troyes : chez la Veuve Oudot. - In 12* : front. ; (12)-264-23 p. BMG 27627

(1738-> : ouvrage collectif anonyme publié avec le Comte de Maurepas, le Président de Montesquieu, Moncrif, Crébillon fils, Sallé, La Chaussée, Duclos, D'Armenonville et l'Abbé de Voisenon)

Facétie présentée comme un ouvrage de la Bibliothèque bleue ; le frontispice (bois de fil) représentant une Veuve Oudot quelque peu androgyne, est accompagné des vers suivants adressés au lecteur :

"Voy dans les traits que tu contemples
Un Imprimeur loyal & sans ambition,
A tes pareils, Oudot, tu serviras d'exemples,
Un Imprimeur doit faire impression."

L'exemplaire est numéroté ("ça me coûte fort peu, & ça se vend un tiers de plus, comme c'est la manière"), etc.

Cet ouvrage ne figurerait pas dans la présente bibliographie s'il n'avait été classé à la rubrique "savoir-vivre" du catalogue alphabétique matières. Il ne s'y rapporte que très secondairement, et comporte d'ailleurs une parodie des "Remarques sur Racine" de l'Abbé d'Olivet (C99) ; cf. R34.

1746

C62 (Lf)

BOUHOURS, Dominique

Remarques nouvelles sur la langue françoise / Par le Père Bouhours, de la Compagnie de Jésus. - Quatrième édition. - A Paris : chez Bordelet, vis-à-vis les Jesuites ; (chez) Durand, au Griffon. - In 12 : (44)-469-(14) p.

BIUL 22017*

(1675-> ; 3 rééd. au moins au XVIIe siècle ; voir aussi la "Suite des Remarques..." : C56)

1747

C63 (Lf)

GIRARD, Gabriel

Les Vrais principes de la langue françoise ou la Parole réduite en méthode conformément aux lois de l'usage, en seize discours / Par M. l'Abbé Girard, de l'Académie françoise... - A Paris : chez Le



Mr. ou M^r. OUDOT.
V E R S.

Voy dans les traits que tu contemples
Un Imprimeur loyal & sans ambition,
A tes pareils, OUDOT, tu serviras d'exemples:
Un Imprimeur doit faire impression.

LES
ETRENNES
DE
LA S^t JEAN.
SECONDE EDITION,

*Revue, corrigée & augmentée par les Auteurs
de plusieurs Morceaux d'esprit.*

*Cum fueret iurulentus, erat quod tollere velles.
Hor. Satyr. Lib. 1.*



A TROYES,
Chez la Veuve OUDOT.

M DCC XLII

XIX - C61, 1742
(B.M. Grenoble)

Breton, imprimeur ordinaire du Roi. - In 12 : 2 vol., X-432 p.,
468 p.

BMCF 49285

Seize discours en 2 volumes. Le premier (Discours préliminaire) se mettant "hors de la férule des précepteurs", renouvelle les catégories grammaticales de l'époque.

1748

C64

(BUCOURT, Chevalier de)

Essai sur l'éducation de la noblesse / Par M. le Chevalier de **. - Nouvelle édition corrigée & augmentée. - A Paris : chez Durand, Pissot fils. - In 12 : front. et gravures ; 2 vol., XIV-392-(35) p., 388-(31) p.

BMG F9194*

(Date de première édition inconnue, probablement peu ancienne d'après l'avertissement : "La première édition s'étant faite en l'absence de l'auteur, il s'y glissa des négligences.")

Plan d'éducation complet et éclairé.

C65 (Lf)

CLAUSIER, Jean-Louis

Rhétorique, ou l'Art de connoitre et de parler... avec... un supplément à la première édition / Par M. Clausier. - Paris : L. d'Houry. - In 16 : XXIV-365-(...) p. et le supplément.

BN ...

(1728->)

C66 (sv)

GRACIAN, Balthasar

L'Homme de Cour de Baltasar Gracian / traduit par le Sieur Amelot de La Houssaye. - Nouvelle édition corrigée et augmentée. - A Paris : chez Paulus du Mesnil. - In 12* : front. ; XLVI-(26)-377 p.

BMCF 42355

(1684-> ; rééd. en 1685, 1686, 1687, 1688, 1690, 1693, 1696, 1702, 1716, 1848...)

300 maximes ; contient des chapitres du Héros et du Discret.

C67

LAMBERT, Anne-Thérèse de Marguenat de Courcelles, Marquise de Avis d'une mère à son fils et à sa fille. Et autres ouvrages de Madame la Marquise de Lambert. Avec un abrégé de sa vie. - A La Haye : chez Jean Neaulme. - In 12 : XVI-115-292 p.

BML 389685

(C49-> ; nombreuses rééditions ainsi qu'au XIXe siècle)

L'exemplaire comporte un encart manuscrit dans le contreplat supérieur, consistant dans les trois notices suivantes :

"(1) Ed. originale (C49).

(2) Avis d'une Mère à son fils (par Madame Le Guerchois, née Magdeleine d'Aguesseau). Paris : Desaint, 1743. 2 vol. in 12.

(3) Lettre à mon fils (sans nom d'auteur). Genève : de mon imprimerie, 1759. In 12, par Madame de La Live d'Epinau, livre

LA CONVERSATION SELON ARNOULT

...Ne racontés point vos affaires domestiques, n'entretenez point la compagnie de ce qu'on fait chés vous, de ce que vous avés fait, de ce que vous faites, de ce que vous aimés, comme d'un chien ou d'un oiseau ; Ces entretiens qui vous plaisent, ne plaisent pas aux autres. Ne parlés pas facilement de ce que vous aimés, & en quoi vous êtes abile, si on ne vous en prie ; un poète veut toujours parler de ses vers. Ne racontés point vos songes ni des choses inventées ni d'autres impertinences. Il est fort incommode d'entendre toujours une personne se plaindre de quelcun ou de quelque incommode. Ne racontés pas deux fois la même histoire devant les mêmes personnes.

Parlés avec sincérité, ne mentés jamais, évités les mensonges, les équivoques, les grandes hyperboles, les exagérations, la jactance, les paroles de vanité, d'ostentation, les paroles hautaines, les tons impérieux, les accents d'autorité, les gestes de suffisance, l'affectation, l'artifice, la flatterie. N'affectés point de bien parler, d'avoir de l'esprit, de savoir plus que les autres, de parèdre, de briller. F. Mentir, entasser mensonges sur mensonges, exagérer les choses, en faire accroire aux simples, se louer, se glorifier. Ne vous servés que de termes propres, intelligibles, clairs, onètes, ordinaires ; évités les mauvaises façons de parler, les mauvais mots, les barbarismes, comme il alit, il parta j'alions ; les termes impropres. Il y a une certaine dignité même dans le langage ordinaire & familié, que les onètes gens sont obligé de garder ; quoique vous conversiés avec nos amis, ne parlés jamais patois ; évités le patois des Provinces, qui est un francès corompu ; il est de mauvaise grace & incivil d'user exprès de mauvais langage ou de parler patois, particulièrement en présence d'une personne, a qui on doit du respect. En parlant a quelcun, évités ces façons de parler : vous entendés bien, m'entendés vous bien ? comprenés vous bien ce que je vous dis ? Me fais je bien entendre ? je ne me fais peutêtre pas bien entendre, je ne sais si je m'explique bien) poursuivés votre discours, & si vous remarqués qu'il ne vous entent pas ; répétés ou éclaircissés en peu de mots ce que vous avés dit, du moins emploïés ces expressions très rarement. En racontant une histoire, ne dites pas a chaque mot : dit il, dit elle) abstenés vous des façons de parler de la lie du peuple, ne vous servés pas de certaines manières de parler populaires, comme cela vous plaît a dire, vos mépris vous servent de louanges) dites plutot : votre modestie, votre amilité vous oblige de parler ainsi) n'aiés point de termes favoris, c. ne répétés pas souvent certaines expressions, comme écoutés donc, parbleu &c. ne dites pas : si fait, non fait)....

XX - Le Précepteur (C68)

(Cet extrait constitue exactement une page du chapitre 18, "De la conversation, qui en comporte cinq.)

très rare. De la comparaison de ces 3 ouvrages entre eux, ressort la supériorité évidente de celui qui a été composé par Madame la Marquise de Lambert et où on reconnaît l'influence de Fontenelle."

(TOUSSAINT, François-Vincent)
Les Moeurs (-> C90)

1750

C68 (Lf,sv)

(ARNOULT, Jean-Baptiste)

Le Precepteur / c'est à dire, huit traités, / Savoir une grammaire / française, / une orthographe française, / et les éléments ou les principes / de l'arithmétique, / un abrégé de la chronologie, / un abrégé de la géographie, / un traité de la civilité, / les éléments ou les principaux mystères / de la religion chrétienne, / l'art de se sanctifier / ou le traité de la sainteté (sic). - (S.l.). - M.MCC.L. (sic = 1750 ?). - In 4° : 698 p.

BML 305808*

"Mon orthographe... est celle du dictionnaire français de Pierre Richelet... laquelle j'ai perfectionnée". Compilation pléthorique et hâtive (l'auteur regrette "tout ce qu'on pourrait ajouter si l'auteur était aidé suffisamment & si les libraires avançaient les frais de l'imprimeur") ; ponctuation rudimentaire ; nombreuses coquilles.

C69 (sv)

(COURTIN, Antoine de)

Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnêtes gens. - Nouvelle édition revue, corrigée & de beaucoup augmentée par l'auteur. - A Paris : chez Savoye. - In 12* : 347-(12) p.

BMCF 42017

(C6->)

1752

C70

(REMOND DES COURS, Nicolas)

La Véritable politique des personnes de qualité = La Vera politica delle persone di qualità. - A Strasbourg : chez Armand König, libraire ; In Argentina : Apresso Amando König, librajó. - In 12* : 275-(11) p.

BML 802260*

(1692-> ; rééditions nombreuses)

Bilingue. Ouvrage apparemment destiné aux nobles, dont la clandestinité s'explique par une philosophie générale très en avance sur son temps, illustrée par la préface et par la citation bilingue de Saint Jérôme mise en exergue : "Melius est clarum fieri quam nasci. Virtutem, si vis nobilis esse, cole" = "Être illustre par ses vertus, c'est être noble & grand aux yeux de Dieu."

mais peut-être plus désagréable. Enfin un ANGLAIS survint, fraîchement émancipé de l'Académie, qui voulut à son tour nous prouver qu'il n'avoit pas perdu son argent dans les leçons qu'il avoit prises de son Maître de langues. Ce fut le plus divertissant de tous : car avec sa *cantillation*, qu'il croyoit aussi nécessaire à notre Poësie qu'à la sienne, & les dactyles fréquents qu'il y introduisoit de sa pure grace, au moins il nous réjouit, & nous convainquit d'une chose que j'avois souvent ouï dire, avant même que de mettre le pié en Angleterre, savoir que *l'accent François, dans une bouche Angloise, est infiniment plus supportable qu'aucun de nos Dialectes Provinciaux.*

A. » La remarque est singulière !

B. Si donc vous aviez à lire ou à parler en Public, lequel de ces trois accents choisiriez-vous, ou celui du *Gascon*, qui est encore assez commun dans notre Refuge ; ou celui du *Bas-Normand*, qui l'est encore davantage ; ou enfin celui de l'*Etudiant* de *Cambrige* ?

A. » Quels *modèles* vous me proposez-
» là ; comme si nous étions tout-à-fait
» dépourvus à cet égard !

B.

B. Vous convenez donc qu'il y a une *vraye* Prosodie dans notre langue, puisqu'il y en a tant de fausses. Et s'il y en a une *vraye*, il faut la chercher & la trouver. Elle n'est ni à *Oxford*, ni à *Cambrige*, ni à *Londres*, ni à *Dieppe*, ni à *Montpélier*, ni à *Toulouse* ; elle est à PARIS, au centre de la lumière & du bon goût, parmi les *Dames* qui se picquent de génie & d'élocution, parmi les *Savans* & les *Ecclésiastiques* de la Cour, parmi les *Académiciens* & les *Avocats* du premier ordre, qui la cultivent sans fin & sans cesse ; d'où elle se répand plus ou moins dans le voisinage, si elle n'en vient pas originai-
rement, comme on l'assure de quelques villes de la *Loire*. C'est-là, nous dit-on, qu'il faut chercher l'*Attique* de la France, parce que le bon accent s'y est conservé depuis plusieurs siècles : vous savez que la Cour y fixa en quelque sorte son azile durant les guerres Angloises. Ne seroit-ce point une des raisons de la douceur & de la pureté de son accent ? Je n'en sçai rien ; & je ne vous donne cette conjecture que pour ce qu'elle vaut.

A. » Je ne suis pas assez instruit dans
» nos *Antiquitez* pour en juger : mais
» puis-

1754

C71 (Lf)

(DUCLOS, Charles)

Grammaire générale et raisonnée contenant. Les fondemens de l'art de parler, expliqués d'une manière claire & naturelle. Les raisons de ce qui est commun à toutes les Langues, & les principales différences qui s'y rencontrent. Et plusieurs remarques nouvelles sur la langue française. - A Paris : chez Prault. - In 12* : 216-(4) p.

INRP Rés59224

Dans la lignée directe de la Grammaire de Port-Royal.

WAILLY Noël-François de

Principes généraux et particuliers de la langue française
(-> C82)

1755

C72 (sv)

Conduite pour la bienséance civile et chrétienne, recueillie De plusieurs Auteurs, pour les Ecoles du Diocèse de Lyon. - A Lyon : chez Antoine Molin, rue des Quatre-Chapeaux (S. d., permission de 1755). - Petit in 8° de 94 p. - Car. de civilité.

BMG F27604

BML Rés807637

Avec alphabet, en caractères de civilité.

1760

C73 (Lf)

(BOULLIETTE, l'Abbé)

Traité des sons de la langue françoise et des caractères qui les représentent. (Suivi de :) Traité de la manière d'enseigner à lire servant de troisième partie au traité des sons de la langue françoise. - A Paris : chez Jean-Thomas Hérisant. - In 8° : XVI-174-62 p.

BMCF 49293

C74 (Lf)

OLIVET, Pierre Joseph Thoulier, abbé d'

Traité de la prosodie françoise / Par Mr. l'Abbé d'Olivet ; avec une dissertation de Mr. Durand sur le même sujet. - A Genève : chez les Frères Cramer & Claude Philibert. - In 12 : 202 p.

BMCF 49296

(1736-> ; -> 1767, C99, etc.)

1761

C75

(ALLETZ, Pons-Augustin)

Manuel de l'homme du monde ou connaissance générale des principaux états de la société, & de toutes les matières qui font le sujet des conversations ordinaires ce qui a pour objet (:) Les diverses dignités, charges, commissions, dans le Civil, le Militaire, la Finance, le Commerce. Les Maisons souveraines de l'Europe (...) Les notions essentielles sur les affaires civiles (...) Les parties principales des Belles-lettres (...) Les choses remarquables qui concernent particulièrement la Ville de Paris (...). - A Paris : chez Guillyn, Quai des Augustins. - In 8° : XVI-646 p. - Présentation sous forme dictionnaire.

BMG L4448

(Rééd. 1769)

Dépourvu de toute légèreté, cet ouvrage serré, qui fournit des modèles de conversations (cf. C28), pourrait être qualifié de manuel d'instruction civique.

C76 (sv, Lf)

La Civilité honneste pour l'instruction des enfans. En laquelle est mise au commencement la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et écrire ; de nouveau corrigée, et augmentée à la fin d'un tres-beau Traité pour bien apprendre l'Orthographe. Dressée par un Missionnaire... - Amiens : Caron. - In 8° : 88 p.

BN R19186

(C41->)

1764

C77 (sv)

(LEBRET, Alexis-Jean)

La Nouvelle école du monde : ouvrage nécessaire à tous les états, & principalement à ceux qui veulent s'avancer dans le monde. Tome premier. - A Lille : chez J.B. Henry, et se trouve à Paris. - In 12 : LII-324 p.

BML 340192

(Pas de tome 2)

1768

C78

TRUBLET, Nicolas Charles Joseph

Essais sur divers sujets de littérature et de morale / Par M. l'Abbé Trublet, de l'Académie Française (...). - Sixième édition revue & corrigée. - A Paris : chez Briasson. - In 12* : 3 vol., 418 p., 450 p., 480 p.

BMCF 41972

(1735-> ; rééd. 6 fois : cette éd. est la dernière)

On relève les essais suivants :

- De la conversation. - Du talent de parler & de celui d'écrire. - Des qualités nécessaires pour la société (tome I) ;
- De la politesse. - De l'usage du monde (tome II) ;
- Du stile (tome III), etc.

1769

C79 (Lf)

DU MARSAIS, César Chesneau

Logique et principes de grammaire / Par M. Du Marsais. Ouvrages posthumes en partie, & en partie extraits de plusieurs Traités qui ont déjà paru de cet Auteur. - A Paris : chez Briasson, libraire, Le Breton, premier Imprimeur du Roi, Hérisant fils, libraire. - In 8° : XV-700 p.

BIUL 52118

1770

C80 (sv)

(DE BOISMINON)

L'Ecole du monde à l'usage des jeunes gens de l'un et l'autre sexe. - A Amsterdam, et se trouve à Paris : chez Le Jay. - In 12 : XVI-358 p.

BMG L3573

Destiné à "instruire en amusant" ; portraits vertueux, pour ses propres enfants ("Je n'ai point la vanité d'être auteur").

1772

COURT DE GEBELIN, Antoine

Histoire naturelle de la parole (-> C83)

1773

C81 (Lf)

RESTAUT, Pierre

Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise. Avec des observations sur l'orthographe, les accents, la ponctuation & la prononciation ; & un abrégé des Règles de la Versification Françoise. Dédiée à M; le Duc d'Orléans, premier prince du sang / par M. Restaut, Avocat au Parlement & aux conseils du Roi. - Dixième édition corrigée très exactement & augmentée de la Vie de l'Auteur. - A Paris : aux dépens de Lottin le Jeune. - In 12 : XXVIII-(4)-519 p.

INRP 41482

(1730->)

Forme "dialoguée", par questions et réponses.

C82 (Lf)

WAILLY, Noël-François de

Principes / généraux et particuliers / de la / langue françoise, / Confirmés par des Exemples choisis, instructifs, / agréables, &

tirés des bons Auteurs ; / Avec les moyens de simplifier notre Orthographe, des Remarques sur les Lettres, la Prononciation, la Prosodie, les Accens, la Ponctuation, l'Orthographe & un Abrégé de la Versification Française / Par M. de Wailly. - 7e édition. - A Paris : chez J. Barbou. - In 122 : XLVIII-499 p.

BMCF 49287

(1754-> : la 1ère éd. a paru sous le titre "Grammaire française ou la Manière dont les personnes polies & les bons auteurs ont coutume de parler & d'écrire : ouvrage clair & précis, dans lequel les principes sont confirmés par des exemples choisis, instructifs & agréables" ; éd. suivantes très remaniées sous le présent titre: 1763, 1765, 1773, 1777, 1788 et plusieurs éd. au siècle suivant.)

1776

C83 (Lf)

COURT DE GEBELIN, Antoine

Histoire naturelle de la parole ou Précis de l'Origine du Langage & de la Grammaire universelle. Extrait du Monde Primitif / Par M. Court de Gebelin. - A Paris : chez l'Auteur... Boudet... Valleyre l'aîné... La Veuve Duchesne... Saugrain... Ruault... - In 8° : front. ; 400 p. et 2 dépliant.

BML 390166

(1772->)

1780

LHOMOND, Charles-François

Éléments de la grammaire française (-> C100)

1781

C84

DU PUY

Instruction d'un Père à sa fille tirée de l'écriture sainte sur les plus importants sujets concernant la Religion, les Moeurs & la manière de se conduire dans le monde. Dédiée à S.A.S. Mme la Duchesse du Maine / par M. Du Puy, ci-devant Secrétaire au Traité de la Paix de Riswick. - 3e édition. - A Paris : chez la Veuve Estienne... - In 12 : (16)-502 p.

BMG E30140*

Comprend 50 sections dont : De l'intempérance de la langue, Du mensonge, Du trop parler, Du tête à tête & du mot à l'oreille, Des lettres, Des compliments...

1783

C85

(PHILIPON DE LA MADELAINE, Louis)

Vues patriotiques sur l'éducation du peuple tant des villes que des campagnes avec beaucoup de notes intéressantes (;) ouvrage qui

peut également être utile aux autres classes de citoyens. - A Lyon : chez Bruyset Ponthus. - In 12 : 340 p.

BMCF 42205

Par l'auteur des Modèles de lettres sur différents sujets (1761...), et quelques années plus tard, des Homonymes français (1806), de la Grammaire des gens du monde (1807) et d'un Manuel épistolaire largement diffusé.

1784

C86 (sv, Lf)

(EVERLANGE DE WITRY, l'Abbé d')

Réflexions sur la politesse ou la Civilité moderne, Petit Ouvrage où l'on a tâché d'ôter l'air de sécheresse & d'ennui, trop ordinaires à tout écrit tendant à l'instruction & à des réformes utiles. - A Tournay : de l'Imprimerie de R. Varlé, près de la cathédrale. - In 12 : 117-(6)-31 p.

BMG E23104*

On trouve, par le même auteur (anonyme), sous la même reliure et le même format, portant la même année d'édition :

-Extrait d'un éloge à Marie-Thérèse d'Autriche. - (Cote E23100

-Mêlanges sérieux et comiques. - A Belleforest : chez la Verdure, à l'Enseigne du Printemps. - (E23101

-Supplément aux germanismes. / Par M. l'Abbé de ****. - Nouvelle édition. - A Cosmopolis. - (E23102

-Courtes réflexions critiques faites par un Belge. Sur les Germanismes / Publiés par M. l'Abbé de ***. - (E23103

Sur un ton très caustique, visant un public large ("cette critique, écrit-il à propos des Germanismes, réussira mieux près des personnes qui, regardant le bien parler comme une partie essentielle de l'éducation, seront capables d'une salubre confusion, en voyant leur ridiculité (sic) ; cette vue m'a fait préférer dans cet essai, le sel de la plaisanterie à la sécheresse didactique des grammairiens."), ce recueil situé au centre même de notre sujet institue une distinction qui fera florès dans les traités de savoir-vivre du XIXe siècle et au-delà, entre politesse de l'esprit, du langage, des manières, du maintien et du coeur, en privilégiant cette dernière (le sens du mot "politesse" a donc évolué).

1785

BARTHELEMY, Louis

Grammaire des dames (-> C92)

1786

C87

REIRE, l'Abbé

L'Ecole / des jeunes demoiselles / ou / Lettres / d'une mère vertueuse à sa fille. Avec les réponses de la Fille à sa Mère. Recueillies et publiées par M. l'Abbé Reire, Auteur du Mentor des

Enfans. Ouvrage propre à former l'esprit et le coeur des jeunes personnes du sexe. - Seconde édition. - Paris : Varin (S. d. : cf. permission). - In 12 : 2 vol., 396 p., 414 p.

BUCL 129-A-IV*

L'auteur déclare innover en s'adressant aux filles et non seulement aux mères, par "désir d'être utile", mais en passant par la distraction pour parvenir à l'instruction ; et invite le lecteur à constater un écart de style (un progrès) entre les premières et les dernières lettres de la fille à sa mère.

1787

C88 (Lf)

FABRE, l'Abbé

Syntaxe françoise ou Nouvelle grammaire simplifiée / par M. l'Abbé Fabre. - Paris : Périsset... : l'Auteur... - In 12 : XII-364 P.

BMR 5042

C89 (Lf)

POLLET, Louis-Gabriel

Elemens d'orthographe ou Méthode pour apprendre cette science parfaitement en très peu de tems / par M. Pollet, ancien receveur des domaines du Roi. - A Paris : chez l'Auteur. - In 8° : XII-XVI-239 p.

INRP 14513*

Ouvrage auto-édité. La préface très personnelle répond à des accusations de charlatanisme... "Je crois devoir prévenir la classe bourgeoise qu'elle trouvera peut-être le prix un peu cher. Il est vrai que je ne dois pas avoir d'inquiétude à ce sujet, si la classe bourgeoise, qui ne sait ni parler français ni écrire correctement, conserve l'indifférence parfaite dans laquelle elle vit relativement à la langue et à l'orthographe".

C90

(TOUSSAINT, François-Vincent. Pseudonyme PANAGE)

Les Moeurs. - Nouvelle édition. - A Amsterdam aux dépens de la Compagnie. - In 12 : XL-416 p.

BMR 4906*

(1748-> ; 1749, 1750, 1751, 1752, 1760, 1763, 1777...)

Essai publié et réédité clandestinement à l'étranger, porteur d'idées pour le moins frondeuses et souvent fort raisonnables. "Laissons la qualité d'honnête homme à qui voudra s'en contenter : on l'acquiert à trop vil prix pour que les âmes bien nées en doivent être jalouses. Beaucoup de suffisance, une fortune aisée, des vices applaudis, voilà ce qui fait l'honnête homme : la vertu n'y entre pour rien".

1788

C91 (Lf)

(BARTHELEMY, Louis)

La Cantatrice grammairienne ou l'Art d'apprendre l'orthographe françoise seul (...) par le moyen des chansons érotiques,

Ce volume renferme deux parties. La première embrasse en entier la théorie et la pratique de la prononciation française ; elle est propre à corriger toutes les prononciations vicieuses ; et, nécessaire à l'étranger, à l'habitant de département, elle ne sera pas sans utilité pour le parisien lui-même.

La seconde partie renferme tout ce qu'il faut savoir pour l'orthographe des mots et des phrases, d'après un système de classification neuf, philosophique, et à la portée de l'intelligence la plus commune. Ce traité, d'où l'on a écarté tout ce qu'il y a, dans cette étude, d'inutile, de faux et d'ennuyeux, offre, en un petit nombre de pages, les avantages réunis du dictionnaire et des règles grammaticales. C'est un livre vraiment élémentaire, qui convient aux écoles primaires, aux institutions libres des deux sexes, et à l'éducation domestique.

21236
LA PRONONCIATION
FRANÇOISE,
DÉTERMINÉE

PAR DES SIGNES INVARIABLES,

*Avec application à divers morceaux, en
prose et en vers,*

CONTENANT

Tout ce qu'il faut savoir pour lire avec
correction et avec goût ;

SUIVIE

*De Notions orthographiques, et de la nomen-
clature des mots à difficultés.*

PAR URBAIN DOMERGUE, membre de l'Institut
National, et professeur de grammaire générale à l'école
centrale des Quatre-Nations.

Annuaire de Courcier An 90
A PARIS,

L'AUTEUR, au Louvre, pavillon des archives.
Chez F. BARRET, libraire, rue Croix des Petits-
Champs, n° 133.

L'AN V DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1797

XXIII - C98, 1797

(Bibliothèque interuniversitaire de Lyon)

pastorales, villageoises, anacréontiques, etc. (...) Ouvrage destiné aux dames / par M. L'Abbé *** de Grenoble. - A Genève, et se trouve à Lyon : chez Joseph-Sulpice Grabit. - In 8°. - XVI-416 p.
INRP 7878

1789

C92 (Lf)

BARTHELEMY, Louis

Grammaire / des dames, / ou / Nouveau traité / d'orthographe française ; / Réduite aux regles les plus simples, et justifiée par des morceaux choisis, de poésie, d'histoire, etc. / ouvrage dédié et présenté à Madame la Marquise de Sylleri, ci-devant Comtesse de Genlis / Par M. l'Abbé Barthélémi, de Grenoble. - Quatrième édition entièrement refondue, et augmentée d'un tableau simplifié des synonymes de notre langue. - A Lyon : chez Amable Le Roy, libraire, et se trouve à Paris, chez Méquignon junior... - In 8° : X-311 p. - Broché.

BMCF 49776

(1785-> ; 1787, 1797)

1794

C93 (sv,Lf)

GERLET

La Civilité républicaine, contenant les Principes d'une saine morale, un Abrégé de l'Histoire de la Révolution et différents traits historiques, tirés de l'Histoire Romaine, suivis d'un Vocabulaire de la Langue Française. Ouvrage essentiellement utile et agréable aux jeunes citoyens de l'un et l'autre sexe, et propre à leur faire aimer et pratiquer les vertus. A l'usage des écoles primaires / Par le citoyen Gerlet, auteur du Catéchisme Républicain. - A Amiens : de l'Imprimerie de Caron-Berquier,... - In 12* : 112 p. - Caractères de civilité.

INRP 40213(bis)*

"Le niveau de l'égalité n'exclut point les égards que l'on se doit les uns aux autres. Ils sont même dans l'ordre de la nature. Un secret et doux penchant nous porte à admettre un Etre suprême, à aimer nos semblables, à respecter l'enfance, à estimer la vertu, à honorer le mérite, enfin à haïr le vice".

C94 (sv)

PREVOST, Nicolas

Véritable civilité républicaine, à l'usage des jeunes citoyens des deux sexes... / par le citoyen Prévost,... - 4e édition... - Paris : l'Auteur, An III. - In 12 : planche ; 96 p.

INRP 40214 (disparu)

BN R.55162

VÉRITABLE
CIVILITÉ
RÉPUBLICAINE,

A L'USAGE DES JEUNES CITOYENS
DES DEUX SEXES ;

Présentée à la Convention Nationale.

La Liberté veut des hommes & de bons
Républicains :
Elle n'en peut créer que par l'Instruction.



A ROUEN,

Chez P. SEYER & BEHOURT, Imp. de la Muni-
cipalité, rue du Petit Puits.

ET A PARIS,

Chez LANGLOIS fils, Libraire, rue de Thionville ;
N^o. 14.

III^e. ANNÉE RÉPUBLICAINE.

XXIV - C95.

(Bibliothèque de l'I.N.R.P., Rouen)

C95 (sv)

Véritable civilité républicaine à l'usage des jeunes citoyens des deux sexes présentée à la Convention nationale. - Rouen : P. Seyer & Behourt ; Paris : Langlois fils, An III. - In 8° : 55 p.

MER 3610/87324

Apparemment une contrefaçon du précédent.

1796

C96 (Lf)

BARDOUX

Grammaire française. Où l'on trouvera des principes sûrs et faciles pour apprendre à lire, orthographier et parler correctement la langue française ; avec le moyen de connaître les expressions ; augmentée des principes raisonnés de l'art d'écrire / par Bardoux, Instituteur. - Seconde édition ; prix : trois livres relié. - A Thiers : chez Michel Bernard. - In 6°* : front. ; XXII-406 p.

INRP 43874*

Plusieurs éléments habituellement inclus dans la "civilité puérile" ou ses avatars : "exemples propres à former le coeur", "expressions vicieuses (le titre courant est "expressions départementales") avec leur correctif", "principes d'écriture raisonnée" (style, avec modèles tirés des auteurs, principes, dont la posture du corps pour la calligraphie, très détaillée). Conforme au décret de la Convention du 27 brumaire.

C97

HARRIS, James

Hermès ou Recherches philosophiques sur la grammaire universelle, Ouvrage traduit de l'anglais, / de Jacques Harris. Avec des remarques et des additions / par François Thurot. - A Paris : de l'Imprimerie de la République. - In 8° : CXIX-415 p.

BIUL 24637

"Hermès (ou Mercure) forma le premier une langue exacte et réglée des dialectes grossiers dont on se servoit... Il inventa les premiers caractères, &c." (Citation de Diodore de Sicile, page de titre).

1797

C98 (Lf)

DOMERGUE, Urbain

La Prononciation française déterminée par des signes invariables. Avec application à divers morceaux, en prose et en vers, contenant (:) Tout ce qu'il faut savoir pour lire avec correction et avec goût, suivie (:) De notions orthographiques, et de la nomenclature des mots à difficultés / Par Urbain Domergue, membre de l'Institut national, et professeur de grammaire générale à l'Ecole centrale

des Quatre nations. - A Paris : chez l'Auteur, au Louvre, pavillon des archives ; F. Barret, libraire... - In 4° : 312 p.

BIUL 21236

Par le "grammairien patriote", animateur du Journal de la langue française (1784-1795).

1799

C99 (Lf)

GIRARD, Gabriel

BEAUZEE, Nicolas

D'OLIVET, Pierre Joseph Thoulier

Synonymes françois, Leurs différentes significations, et le choix qu'il faut en faire pour parler avec justesse / Par M. l'Abbé Girard, de l'Académie française. Nouvelle édition considérablement augmentée, mise dans un nouvel ordre, et enrichie de notes / Par M. Beauzée, ... Suivie de la Prosodie française, Edition de 1767, et des Essais de grammaire / par M. l'Abbé d'Olivet. - A Lyon : de l'Imprimerie de Leroy. - In 12 : 2 vol., XVI-462 p., 432 p.

BML B509972*

(1736-> ; nombreuses rééditions)

Contient aussi les Remarques sur Racine de l'Abbé d'Olivet.

1802

C100 (Lf)

LHOMOND, Charles-François

Elémens de la grammaire française / par le Citoyen Lhomond, professeur émérite en la ci-devant Université de Paris. - 9e édition adaptée aux écoles primaires. - A Paris : chez Colas. - In 6 : 83 p.

BMCF 49290

T A B L E A U S T A T I S T I Q U E

Les chiffres donnés indiquent le nombre de notices complètes du corpus, sur 100 notices au total ; ils constituent donc un pourcentage.

Localisation :

4 BIUL ; 20 BMCF ; 12 BMG ; 38 BML ; 3 BMR ; 8 BN ; 2 BUCL ;
13 INRP-MER.
20 absents catalogue général BN.

Matières traitées, selon les indices attribués :

32 Lf (4 sur 28 avant 1700, 28 / 72 après) ; 35 sv (15 / 28 avant 1700, 21 / 72 après) ; 7 svLf (ou Lfsv) ; 26 oo (pas d'indice).

Formats :

1 in folio ; 6 in 4° et in 6 ; 30 in 8° et in 16 ; 61 in 12 (et in 12*). 2 formats non relevés.

Mention d'auteur :

41 anonymes (dont 15 sur 28 avant 1700, et 26 / 72 après),
soit 7 Lf, 17 sv, 5 svLf, 12 oo ; 1 pseud. ;
59 ouvrages signés (dont 13 / 28 avant 1700, 46 / 72 après),
soit 25 Lf, 19 sv, 2 svLf, 13 oo.

I N D E X G E N E R A L d u c o r p u s
(ouvrages signés, anonymes, etc.)

ANNEE	N°	NOM (ou titre)	Anon.	Signé
1640	C1	Faret		sv
1658	C2	Du Refuge		sv
1660	C3	(Bienséance)	sv	
1668	C4	Della Casa		sv
1671	C5	Bouhours	oo	
	C6	Courtin	sv	
1675	C7	Sorbière		oo
1677	C8	Méré		oo
	C9	Vaugelas		Lf
1680	C10	Nicole	oo	
1681	C11	(Traité)	sv	
	C12	Pic	oo	
1683	C13	La Chétardie	sv	
1684	C14	La Chétardie		sv
1688	C15	Morvan de Bellegarde	sv	
	C16	Ortigue de Vaumorière	sv	
	C17	Pic	sv	
1691	C18	(L'Artisan)	sv	
1692	C19	Callières	Lf	
	C20	Callières	oo	
1693	C21	Callières	Lf	
	C22	Morvan de Bellegarde		sv
1696	C23	Du Rosel	oo	
	C24	Morvan de Bellegarde		sv
1697	C25	Chiflet		Lf
	C26	Morvan de Bellegarde		Lfsv
	C27	Morvan de Bellegarde		sv
1698	C28	Morvan de Bellegarde		oo
1700	C29	Chiflet		Lf
	C30	La Chétardie		sv
1701	C31	Lamy		Lf
	C32	Leven de Templery	Lf	
	C33	Morvan de Bellegarde		oo
	C34	Morvan de Bellegarde		sv
1703	C35	La Salle	sv	
1706	C36	Regnier-Desmarais		Lf
1708	C37	Morvan de Bellegarde		sv
1711	C38	Ortigue de Vaumorière	sv	
1713	C39	Morvan de Bellegarde		sv
	C40	Vaudelin	Lf	
1714	C41	(La Civil. honneste)	svLf	
1716	C42	Callières		oo
	C43	Van Torre	sv	
1717	C44	Callières		sv
1722	C45	Chiflet		Lf
1723	C46	Buffier		Lf
	C47	Morvan de Bellegarde		sv
1726	C48	Buffier		sv
1728	C49	Lambert	oo	
1729	C50	Gracian/Courbeville		sv
	C51	La Salle		sv

ANNEE	N°	NOM (ou titre)	Anon.	Signé
1732	C52	Buffier		oo
	C53	Poivre	sv	
1734	C54	La Chétardie		sv
1736	C55	Jacquier		Lf
1737	C56	Bouhours		Lf
1738	C57	Vaugelas		Lf
1739	C58	LeMaître de Claville		oo
1740	C59	(Règles)	svLf	
	C60	Rollin		oo
1742	C61	Caylus (et al.)	oo	
1746	C62	Bouhours		Lf
1747	C63	Girard		Lf
1748	C64	Bucourt	oo	
	C65	Clausier		Lf
	C66	Gracian/Amelot		sv
	C67	Lambert		oo
1750	C68	Arnoult	Lfsv	
	C69	Courtin	sv	
1752	C70	Remond des Cours	oo	
1754	C71	Duclos	Lf	
1755	C72	(Conduite)	sv	
1760	C73	Boulliette	Lf	
	C74	Olivet		Lf
1761	C75	Alletz	oo	
	C76	(La Civil. honneste)	svLf	
1764	C77	Lebret	sv	
1768	C78	Trublet		oo
1769	C79	Du Marsais		Lf
1770	C80	Boisminon	sv	
1773	C81	Restaut		Lf
	C82	Wailly		Lf
1776	C83	Court de Gébelin		Lf
1781	C84	Du Puy		oo
1783	C85	Philipon de la Madelaine	oo	
1784	C86	Everlange de Witry	svLf	
1786	C87	Reire		oo
1787	C88	Fabre		Lf
	C89	Pollet		Lf
	C90	Toussaint (Panage)	oo	
1788	C91	Barthélémy	Lf	
1789	C92	Barthélémy		Lf
1794	C93	Gerlet		svLf
	C94	Prévost		sv
	C95	(Véritable civilité)	sv	
1796	C96	Bardoux		Lf
	C97	Harris/Thurot		oo
1797	C98	Domergue		Lf
1799	C99	Girard (et al.)		Lf
1802	C100	Lhomond		Lf

I N D E X D E S T I T R E S

Art d'apprendre l'orthographe seul C91
 Art de connaître et de parler (L') C65
 Art de parler (L') C31
 Art de plaire à la cour (L') C1
 Art de plaire dans la conversation (L') C4, C16, C38
 Artisan de la fortune (L') C18
 Avis d'une mère à son fils C67
 Avis d'une mère à son fils et à sa fille C49, C67
 Bienséance de la conversation C3
 Bon et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer (Du) C21
 Bons mots et des bons contes (Des) C20
 Cantatrice grammairienne (La) C91
 Civilité chrétienne (De la) C10
 Civilité honnête pour l'instruction des enfants (La) C41, C76
 Civilité moderne (La) C86
 Civilité républicaine (La) C93
 Conduite pour la bienséance civile et chrétienne C72
 Conduite pour se taire et pour parler C23
 Conversation (De la) C8, C78
 Conversation sur les modes C33
 Cours de sciences C52
 Devoirs de la vie civile (Les) C12
 Dialogi familiares... C43
 Discours de Feu M. Sorbière C7
 Discours sur la bienséance C17
 Discret (Le) C66
 Ecole des jeunes demoiselles (L') C87
 Ecole du monde (L') C80
 Education d'un prince (De l') C10
 Education des filles (De l') C14
 Education parfaite (L') C39
 Eléments de la grammaire française C100
 Eléments d'orthographe ou Méthode... C89
 Entretiens d'Ariste et d'Eugène (Les) C5
 Essai d'une parfaite grammaire de la langue française C25
 Essai sur l'éducation de la noblesse C64
 Essais de grammaire C99
 Essais sur divers sujets de littérature et de morale C78
 Etrennes de la Saint Jean (Les) C61
 Excès des compliments et de la civilité (De l') C7
 Galatée C3, C4
 Génie, la politesse, l'esprit...de la langue française (Le) C32
 Grammaire des dames C92
 Grammaire des gens du monde C85
 Grammaire française C36, C68, C82, C96
 Grammaire française sur un plan nouveau C46
 Grammaire générale et raisonnée C71
 Hermès C97
 Héros (Le) C66
 Histoire naturelle de la parole C83

Homme de cour (L') C66
 Homme universel (L') C50
 Homonymes français (Les) C85
 Honnête homme (L') C1
 Idée d'un galant homme (L') C13, C30
 Idée d'une honnête femme (L') C14
 Instruction d'un père à sa fille C84
 Instruction des courtisans C2
 Instructions pour un jeune seigneur C13, C30
 Instructions pour une jeune princesse C14
 Langue française (La) C5
 Lettre à mon fils C67
 Lettres d'une mère vertueuse à sa fille C87
 Logique et principes de grammaire C79
 Manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres (De la) C60
 Manière de négocier avec les souverains (De la) C42
 Manuel de l'homme du monde C75
 Mélanges sérieux et comiques C86
 Méthode pour apprendre l'orthographe C55
 Modèles de conversations C28, C33
 Modèles de lettres sur différents sujets C85
 Moeurs (Les) C90
 Mots à la mode (Des) C19
 Moyens de s'avancer dans le monde (Les) C18
 Nouveau traité d'orthographe française C92
 Nouveau traité de la civilité C11
 Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France C6, C69
 Nouvelle et parfaite grammaire française C29, C45
 Nouvelle école du monde (La) C77
 Nouvelle grammaire simplifiée C88
 Nouvelle manière d'écrire comme on parle en France C40
 Portrait du parfait honnête homme (Le) C53
 Précepteur (Le) C68
 Précis de l'origine du langage C83
 Préservatifs contre les fausses règles C46
 Principes généraux et particuliers de la langue française C82
 Principes généraux et raisonnés de la grammaire française C81
 Prononciation fçse déterminée par des signes invariables (La) C98
 Recherches philosophiques sur la grammaire universelle C97
 Réflexions sur ce qui peut plaire ou déplaire C15, C24
 Réflexions sur l'élégance et la politesse du style C26
 Réflexions sur la politesse C86
 Réflexions sur la politesse des moeurs C34, C37
 Réflexions sur le ridicule et sur les moyens de l'éviter C27, C37
 Règles de la bienséance civile et chrétienne C59
 Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne C35, C51
 Règles de la vie civile (Les) C22, C47
 Remarques nouvelles sur la langue française C62
 Remarques sur la langue française C9, C57, C59
 Remarques sur Racine C99
 Rhétorique (La) C31, C65
 Science du monde (De la) C44
 Sentiments de Cléante C5
 Suite des remarques nouvelles sur la langue française C56
 Supplément aux Germanismes C86
 Synonymes français C99
 Syntaxe française C91

Traité de la civilité C11
Traité de la cour C2
Traité de la manière d'enseigner à lire C73
Traité de la prononciation C46
Traité de la prosodie française C74, C99
Traité de la société civile C48
Traité des études C60
Traité des sons de la langue française C73
Traité du vrai mérite de l'homme C58
Trop parler (Du) C84
Véritable civilité républicaine C94, C95
Véritable politique des personnes de qualité (La) C70
Vrais principes de la langue française (Les) C63
Vues patriotiques sur l'éducation du peuple C85

R E F E R E N C E S B I B L I O G R A P H I Q U E S

Les numéros des notices sont précédés de la lettre R afin de permettre des renvois directs. On a cité les références des ouvrages effectivement consultés, sans prétendre à l'exhaustivité; la dernière partie notamment est très parcellaire concernant l'immense domaine de la linguistique. En revanche ont été signalées les bibliographies "cachées", qui nous ont fourni des pistes pour l'extension du corpus. Le plan de classement est le suivant (sous-classement alphabétique ou précisé en tête de section) :

1. INTRODUCTION

1.1. Actualité du sujet

1.2. Outils bibliographiques

1.3. Ouvrages de référence

2. LE CADRE : HISTOIRE ET SOCIETE

2.1. Réflexion historique et sociologique en rapport avec le sujet

2.2. Histoire de l'éducation

Livres scolaires

2.3. Histoire de l'édition

Les auteurs

Les livres

3. LA CIVILITE ET SES LIVRES

3.1. Etudes de fond

3.2. Articles, monographies

3.3. Rééditions

4. COMMUNICATION, LANGUE ET GRAMMAIRE FRANCAISE

4.1. Langue et pouvoir : aspects politiques et pragmatiques

4.2. Aspects historiques

L'Académie française et l'usage

Grammaire novatrice et philosophique

Monographies et rééditions

1. INTRODUCTION

1.1. Actualité du sujet

(classement chronologique du récent au plus ancien)

R1

SLATKA, Denis. "La Politesse de la grammaire", Le Monde, 6 mars 1992, p. 24, et "Grammaire de la politesse", Le Monde, 3 avril 1992, p. 30 (La Vie du langage).

R2

"Et la politesse, bordel !" : dossier / dirigé par Isabelle GIRARD, L'Événement du jeudi, n° 380, semaine du 13 au 19 février 1992, p. 50-73.

R3

CAMUS, Renaud. Notes sur les manières du temps. Paris : P.O.L., 1985.

D'autres ouvrages pourraient être cités ici : (R42, R44, etc.)

1.2. Outils bibliographiques

(Voir l'introduction "Sources" (...))

R4

CALAIS, Michèle. Répertoire bibliographique des manuels de savoir-vivre en France. Paris : I.N.T.D., 1970. Exemplaire dactylographié. Index des auteurs et des titres.

1.3. Ouvrages de référence

Outre les dictionnaires de langue et les encyclopédies, nous entendons par "ouvrages de référence" des sommes élaborées collectivement, dont certains articles seront cités en leur place. Citons notamment :

R5

Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire / sous la dir. de Ferdinand BUISSON. Paris : Hachette, 1882-1893, 2 vol.

R6

Histoire de l'édition française / sous la dir. de Henri-Jean MARTIN et Roger CHARTIER. Paris : Promodis, 1982-1986, 4 vol. Nouvelle éd. Fayard, 1990-1991.

R7

Histoire de la vie privée / sous la dir. de Philippe ARIES et Georges DUBY. Paris : Le Seuil, 1986-1987, 4 vol.

R8

Histoire de la langue française des origines à nos jours / sous la dir. de Ferdinand BRUNOT. Paris : A. Colin, 1966, 13 vol. On a consulté les tomes IV à IX.

R9

History of Linguistic Thought and contemporary Linguistics / Ed. by Herman PARRET. Berlin, New-York : De Gruyter, 1976.

2. LE CADRE : HISTOIRE ET SOCIETE

2.1. Réflexion historique et sociologique en rapport avec le sujet (classement chronologique)

R10

ELIAS, Norbert. La Civilisation des moeurs, trad. de Ueber den Prozess der Zivilisation, cop. 1939. Paris : Calmann-Lévy, 1973 ; Presses-pocket, 1989 (Agora).

R11

ARIES, Philippe. L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime. Paris : Plon, 1960 ; Le Seuil, 1973 (L'Univers historique) et Le Seuil, 1975 (Points. Histoire).

R12

HALL, Edward T. La Dimension cachée, trad. de The Hidden Dimension, cop. 1966. Paris : Le Seuil, 1971.

R13

ELIAS, Norbert. La Société de cour, trad. de Die Höfische Gesellschaft, 1969. Paris : Calmann-Lévy, 1974 ; Flammarion, 1985 (Champs)

R14

FOUCAULT, Michel. Surveiller et punir. Paris : Gallimard, 1975.

R15

Lire et écrire : l'alphabétisation des français de Calvin à Jules Ferry / sous la dir. de François FURET et Jacques OZOUF. Paris : Minuit, 1977-1978, 2 vol. (Le Sens commun). Bibliogr.

R16

VIGARELLO, Georges. Le Corps redressé. Paris : Delarge, 1978 (Corps et culture)

R17

BOURDIEU, Pierre. La Distinction : critique sociale du jugement. Paris : Minuit, 1979 (Le Sens commun).

R18

CHARTIER, Roger. Les Origines culturelles de la Révolution française. Paris : Le Seuil, 1990 (L'Univers historique).

2.2. Histoire de l'éducation

(Voir 1.3. Ouvrages de référence : R 5)

R19

ARIES, Philippe. "Problèmes de l'éducation" in La France et les français, Paris : Gallimard, 1972 (Encyclopédie de la Pléiade ; 32), p. 871-961.

R20

CHARTIER, Roger, COMPERE, Marie-Madeleine, JULIA, Dominique. L'Education en France du XVIIe au XVIIIe siècle. Paris : SEDES, 1976.

R21

ROCHE, Daniel. "Education et société dans la France du XVIIIe siècle : l'exemple de la maison royale de Saint-Cyr" in Cahiers d'histoire, 1978, p. 10-24.

R22

SNYDERS, Georges. La Pédagogie en France aux XVIIe et XVIIIe siècles. Paris : PUF, 1965. Bibliogr.

Livres scolaires**R23**

JULIA, Dominique. "Livres de classe et usages pédagogiques", in Histoire de l'édition française, t. 3 (Le Livre triomphant : 1660-1830), p. 468-497 (1e éd. : Promodis).

R24

LE MEN, Ségolène. Abécédaires français illustrés du XIXe siècle. Paris : Promodis, 1984. Bibliogr.

R25

POUTET, Yves. "Les Livres pédagogiques de Jean-Baptiste de La Salle", in Revue française d'histoire du livre, n° 26, janvier-mars 1980, p. 29-62.

R26

" " . "Une Phase scolaire de la querelle des anciens et des modernes : la dispute des syllabaires", in Dix-septième siècle, n° 48, 3e trimestre 1960, p. 28-43.

2.3 Histoire de l'édition

Les auteurs

R27

CHARTIER, Roger. "Figures de l'auteur" in L'Ordre des livres : lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre XI^{Ve} et XVIII^e siècle. Aix-en-Provence : Alinéa, 1992.

R28

WALTER, Eric. "Les Auteurs et le champ littéraire" in Histoire de l'édition française, t. 3, p. 499-517 (nouv. éd., Fayard).

Les livres

R29

CARTER, Harry, VERVILIET, H.D.L. Civilité types. Oxford : The Oxford University press, 1966. Bibliogr.
Ouvrage technique : histoire et bibliographie des caractères dits de civilité.

R30

LAUFER, Roger
"Les Espaces du livre", in Histoire de l'édition française, t. 3, p. 156-172 (Fayard).

R31

LECLERC, Marie-Dominique, ROBERT, Alain. La Bibliothèque bleue : XVII^e-XIX^e siècle : présentation, anthologie, catalogue. Troyes : Centre départemental de documentation pédagogique, 1986. 2 vol., fac. sim.

R32

Les Livres de l'enfance du X^{Ve} au XIX^e siècle en vente à la librairie Gumuchian & Cie... / préf. de Paul GAVAILT. Paris : s.d. (1930). 2 vol., planches.

R33

MORIN, Alfred
Catalogue descriptif de la Bibliothèque bleue de Troyes. Genève : Droz, 1974.

R34

MORIN, Louis
"Quelques faux en mention bibliographique : *Les Etrennes de la St Jean, Les Ecosseuses ou les Oeufs de Pâques* n'ont pas été publiés à Troyes", in Bulletin du bibliophile, 1909, p. 313-323 (référence recueillie dans le précédent, notice concernant *Les Etrennes...*).

3. LA CIVILITE ET SES LIVRES

3.1. Etudes de fond (classement chronologique)

R35

BONNEAU, Alcide. "Des livres de civilité depuis le XVIIe siècle" in ERASME, La Civilité puérile / trad. par Alcide Bonneau, présenté par Philippe Ariès. Paris : Ramsay, 1977 (Texte conforme à l'édition d'Isidore Liseux, Paris, 1877).

R36

FRANKLIN, Alfred. La Civilité, l'étiquette, la mode, le bon ton du XIIIe au XIXe siècle. Paris : E. Paul, 1908. 2 vol. Anthologie.

R37

MAGENDIE, Maurice. La Politesse mondaine et les théories de l'honnêteté en France au XVIIe siècle : de 1600 à 1660. Paris : PUF, 1924. Thèse. Bibliographie.

R38

BERTAUT, Jules. "Les Traités de politesse en France à travers les âges" in France illustration, décembre 1946 (dans un dossier sur la politesse).

R39

ARIES, Philippe. Préf. La Civilité puérile / d'ERASME ; trad. d'Alcide Bonneau ; prés. par Philippe Ariès (cf. supra R35)

R40

CHARTIER, Roger. "Distinction et divulgation : la civilité et ses livres" in Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien régime. Paris : Le Seuil, 1987 (L'Univers historique), p. 45-86. Article initialement publié dans Lexicon Politisch-sozialer Grundbegriffe in Frankreich / sous la dir. de F. Reichart, 1986. Notes bibliogr.

R41

REVEL, Jacques. "Les Usages de la civilité" in Histoire de la vie privée (R7), t. 3, p. 170-209.

R42

LACROIX, Michel. La Politesse : essai sur la littérature du savoir-vivre. Paris : Julliard, 1990 (Commentaire). Bibliogr.

R43

La Correspondance / sous la dir. de Roger CHARTIER. Paris : Fayard, 1991.

R44

La Politesse, vertu des apparences / dir. par Régine DHOQUOIS. Paris : Autrement, 1991 (Morales).

R45

Le Savoir-vivre, vol. I / sous la dir. de Alain MONTANDON. Lyon : Cézura, 1991. Ouvrage collectif, treize contributions.

3.2. Articles, monographies

R46

GERARD, Mireille. "Art épistolaire et art de la conversation : les vertus de la familiarité", in La Lettre au XVIIe siècle, n° spécial de la Revue d'histoire littéraire de la France, vol. 78, n° 6, 1978, p. 958-976.

R47

GOURARIER, Zeev. "Convivialité et civilité", in La Table et le partage, actes des Rencontres de l'Ecole du Louvre. Paris : La Documentation française, 1986.

R48

HOCH, Philippe
Baltasar Gracian dans la culture française : approche historique et bibliographique : mémoire présenté pour le Diplôme supérieur de bibliothécaire / sous la dir. de Jeanne-Marie DUREAU.
Villeurbanne : E.N.S.B., 1985.

R49

LA FONTAINE VERWEY, Henry de. "The First Book of etiquette for children : Erasmus' *De Civilitate morum puerilium*", in Quaerendo, n° 1, 1971, p. 19-30.

R50

RANUM, Orest. "Courtesy, Absolutism and the Rise of the French State : 1630-1660", in Journal of modern history, n° 52, 1980, p. 426-451.

R51

TRENARD, Louis. "Un Guide jésuite du savoir-vivre", in Dix-huitième siècle, n° 8, 1976, p. 93-106 (C43).

3.3. Rééditions

(outre celle d'Erasmus par Philippe Ariès, R39)

R52

BOUHOURS, Dominique. Entretiens d'Ariste et d'Eugène / par le Père Bouhours ; introd. et notes de René RADOUANT. Paris : Bossard, 1920. Contient "La Langue française", "Le Bel esprit" et "Le Je ne sais quoi" (cf. C5).

R53

CASTIGLIONE, Baldassar. Le Livre du courtisan ; prés. et trad. d'après la version de Gabriel CHAPUIS (1580) par Alain PONS. Paris : G. Lebovici, 1987, et Garnier-Flammarion, 1991.

R54

LA SALLE, Jean-Baptiste de. Les Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne, fac-sim. de l'éd. de 1703, in Cahiers lasalliens, n° 19 (C35).

4. COMMUNICATION, LANGUE ET GRAMMAIRE FRANCAISE

R55

YAGUELLO, Marina. Catalogue des idées reçues sur la langue. Paris : Le Seuil, 1988 (Points. Virgule)

4.1. Langue et pouvoir : aspects politiques et pragmatiques

R56

AUSTIN, John Langshaw. Quand dire, c'est faire, trad. de How to do Things with words, Oxford, 1962. Paris : Le Seuil, 1970 (L'Ordre philosophique), et 1991 (Points. Essais)

R57

BOURDIEU, Pierre. Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques. Paris : Fayard, 1982.

R58

CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques. Une Politique de la langue : la Révolution française et les patois : l'enquête de Grégoire. Paris : Gallimard, 1975. Documents.

R59

Echanges sur la conversation : actes du colloque sur les "Interactions conversationnelles", Centre international de sémiotique et linguistique d'Urbino, 1985 / sous la dir. de Jacques COSNIER, Nadine GELAS, Catherine KERBRAT-ORECCHIONI. Paris : C.N.R.S., 1988.

4.2. Aspects historiques

(Voir 1.3. Ouvrages de référence : R8)

R60

CAPUT, Jean-Pol. La Langue française : histoire d'une institution. Paris : Larousse, 1972. 2 vol. Cite de longs extraits des ouvrages étudiés.

R61

COHEN, Marcel, COSTE, Daniel. "Un Art de dire : la langue française au XVIIIe siècle" in Manuel d'histoire littéraire de la France. Paris : Editions sociales, 1969, t. 3, p. 97-125.

R62

HELGORSKY, Françoise. "Française (langue)", article in Encyclopedia universalis, 1990.

R63

STEFANINI, Jean. "Grammaires (histoire des)", *ibid.*

L'Académie française et l'usage

R64
CAPUT, Jean-Pol. L'Académie française. Paris : PUF, 1986 (Que sais-je ?).

R65
FRANCOIS, Alexis. La Grammaire du purisme et l'Académie française. Paris : Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905. Thèse.

R66
W. Keith PERCIVAL. "The Notion of Usage in Vaugelas and in the Port-Royal Grammar" in History of Linguistic Thought and Contemporary Linguistics, 1976 (R9).

Grammaire novatrice, grammaire philosophique

R67
CHEVALIER, Jean-Claude. "La Grammaire générale et la pédagogie au XVIIIe siècle" in Le Français moderne : revue de linguistique française, 40e année, janvier 1972, n° 1, p. 40-51.

R68
CHEVALIER, Jean-Claude. Histoire de la syntaxe : la naissance de la notion de complément dans la grammaire française : 1530-1750. Genève : Droz, 1968. Bibliogr.

R69
CHOMSKY, Noam
La Linguistique cartésienne : la nature formelle du langage, trad. de Cartesian linguistics, 1966. Paris : Le Seuil, 1969 (L'Ordre philosophique).

R70
FOUCAULT, Michel. "La Grammaire générale de Port-Royal" in Langages, n° 7, 1967, p. 7-15.

R71
FOUCAULT, Michel. Les Mots et les choses : une archéologie des sciences humaines. Paris : Gallimard, 1975. Chapitre 4 : "Parler", p. 92-136.

R72
Langue et langages de Leibniz à l'Encyclopédie : Séminaire de l'Ecole normale supérieure de Fontenay / dir. par Michèle DUCHET et Michèle JALLEY. Paris : U.G.E., 1977 (10-18).

R73
SWIGGERS, Pierre. Les Conceptions linguistiques des encyclopédistes : étude sur la constitution d'une théorie de la grammaire au Siècle des lumières. Heidelberg ; Louvain : Groos, 1984. Bibliogr.

R74

SWIGGERS, Pierre. "Position idéologique et scientifique de la grammaire française aux XVIIe et XVIIIe siècles" in Trames, n° spécial "Histoire de la langue : méthodes et documents" (actes du Colloque du Groupe d'études en histoire de la langue française), Limoges, 1982.

Monographies et rééditions**R75**

COHEN, Marcel. "Le Français en 1700 d'après le témoignage de Gile Vaudelin" in Bibliothèque de l'Ecole des hautes études, Sciences historiques et philologiques, fasc. 289. Paris : Champion, 1946. Etudie la "Nouvelle manière d'écrire comme on parle en France" de Gilles Vaudelin, 1713 (C40).

R76

SOUBLIN, Françoise. "Rationalisme et grammaire chez Dumarsais" in History of Linguistic Thought... (R9), p. 383-409.

R77

SWIGGERS, Pierre. "L'Abbé Girard, grammairien et théoricien du langage" in Studia neophilologica, vol. 54, 1982.

R78

THUROT, François. Tableau des progrès de la science grammaticale : discours préliminaire à "Hermès" (de James HARRIS) / introd. et notes par André Joly. Bordeaux : Ducros, 1970 (cf. C97, 1796). A. Joly a également réédité "Hermès" traduit par Thurot (Genève : Droz, 1972).

I N D E X D E S N O M S C I T E S

Cet index contient l'ensemble des noms propres cités dans l'essai, le corpus et la bibliographie. L'astérisque (*) indique les noms des éditeurs anciens.

- ALLETZ Pons-Augustin C75
 AMELOT DE LA HOUSSAYE Nicolas-Abraham C66 87
 ARIES Philippe R7 R11 R19 R39 103
 ARNAULD Antoine R66 22 143 153
 ARNOULT Jean-Baptiste C68 114
 AUSTIN John Langshaw R56 15 127
- BACHELU Claude* C24
 BACON Francis 13
 BARBIER Antoine Alexandre 36
 BARBIER D'AUCOUR C5
 BARBIN Claude* C2 C8 C19 C20 C21
 BARBOU J.* C82
 BARDOUX C96 26 92-93 114
 BARERE DE VIEUZAC Bertrand 94
 BARITEL Hilaire* C24
 BARRET F.* C98
 BARTHELEMY Louis C91 C92 159-160
 BARTHES Roland 13
 BEAUZEE Nicolas C99 22
 BEHOURT* C95
 BENTHAM Jeremy 58
 BERNARD Michel* C96
 BERTAUT Jules R38
 BERTHAUD L'Abbé 165
 BESCHERELLE Nicolas 45
 BESSON Mgr 45
 BOISMINON C80
 BONJEAN Claude 45
 BONNEAU Alcide R35 64 103
 BORDELET* C62
 BORGES Jorge-Luis 29 150
 BOUDE Jean* C18
 BOUDET* C83
 BOUHOURS Dominique C5 C56 C62 R52 9 41 45 73-75 92 129-130 147
 BOULENGER Marcel 45
 BOULLIETTE L'Abbé C73
 BOURDIEU Pierre R17 R57 12 18 46 65 96 159 177-178
 BRIASSON* C78 C79
 BRUNET Michel* C42
 BRUNOT Ferdinand R8
 BRUYSET-PONTHUS* C85
 BUCOURT Chevalier de C64
 BUFFIER Claude C46 C48 C52 26 97
 BUISSON Ferdinand R5
- CALAIS Michèle R4 36
 CALLIERES François de C19 C20 C21 C42 C44 79 122 132

*Quelques incidents lors de l'impression sont à l'origine de quelques décalages dans la pagination (p. 80 à 118).
 des renvois sont parfois à avancer d'une page.*

CALVIN Jean 109
 CAMUS Renaud R3
 CAPUT Jean-Pol R60 R64 136
 CARON* C76
 CARON-BERQUIER* C93
 CARTER Harry R29 106
 CASTIGLIONE Baldassar R53 19 43 88
 CAVELIER G.* C52
 CAYLUS Anne-Claude Philippe...de C61 125
 CERTE Jean* C11
 CERTEAU Michel de R58 94
 CHAMFORT (Sébastien-Roch Nicolas dit) 119
 CHAPUIS César* C59
 CHAPUIS Gabriel R53
 CHARTIER Roger R6 R18 R20 R27 R40 R43 20 53 64 109 138 174-175
 CHATEAUBRIAND François-René de 171
 CHERVEL André 166
 CHEVALIER Jean-Claude R67 R68 15 26
 CHIFLET Laurent C25 C29 C45 97
 CHOMSKY Noam R69 143
 CIORANESCU Alexandre 36 96
 CLAUSIER Jean-Louis C65
 COCHART Jean* C12
 COHEN Marcel R61 R75
 COIGNARD Jean-Baptiste* C36
 COMENIUS (Jan Amos Komensky) 109 165
 COMPERE Marie-Madeleine R20 109
 CONRART Valentin 120
 CORNEILLE Thomas C57
 COSNIER Jacques R59
 COSTE Daniel R61
 COT Jean* C32 C40
 COT P.* C32
 COURBEVILLE Joseph de C50 87 88
 COURT DE GEBELIN Antoine C83
 COURTIN Antoine de C6 C10 C69 5 9 56-59 83 122 136 175-176
 CRAMER Fres* C74
 CURCIO Michèle 46
 CUSSON J.B.* C31

D'AGUESSEAU Madeleine C67
 D'HOURLY Fils* C46
 D'HOURLY L.* C65
 D'OLIVET Pierre Joseph Thoulhier C61 C74 C99 98
 DARNTON Robert 63
 DAUPHIN Cécile 72 138
 DELESPINE Charles Jean-Baptiste* C56
 DELILLE Jacques 49 121
 DELLA CASA, Giovanni C4
 DEMIA Charles 107
 DESAINT* C67
 DESCARTES René 11
 DEWEY Melvil 34
 DHOQUOIS Régine R44
 DIDOT* C57
 DINOUART C23
 DOMERGUE Urbain C98 153 165
 DU BELLAY Joachim 109
 DU MARSAIS César Chesneau C79 R76 22

DU PUY C84
 DU REFUGE Eustache C2
 DU ROSEL, Le Père C23
 DUBY Georges R7
 DUCHESNE La Veuve* C83
 DUCHET Michèle R72
 DUCLOS Charles C71
 DUHAMEL, Jean-Baptiste C4
 DUMAS Louis 165
 DURAND C74
 DURAND* C62 C64
 DUREAU Jeanne-Marie R48

ELIAS Norbert R10 R13 57 63 90 179-181
 ERASME R35 R39 18 81 100 106
 ESTIENNE La Veuve* C60 C84
 EVERLANGE DE WITRY L'Abbé C86

FABRE L'Abbé C88
 FARET Nicolas C1 56 87 122
 FARRET Herman R9
 FAVRE DE VAUGELAS Claude : voir VAUGELAS
 FENELON, François de Salignac de La Mothe C14
 FLICHY Patrice 115
 FONTANA A. 117
 FOUCAULT Michel R14 R70 R71 14 55-56 58 164
 FOURIER Pierre 107
 FRANÇOIS Alexis R65 26 75 123
 FRANKLIN Alfred R36 54 91
 FURET François R15 103 117

GANEAU Etienne* C44 C49
 GARNIER Femme C41
 GARNIER L'Aîné* 20
 GAVAULT Paul R32
 GELAS Nadine R59
 GENETTE Gérard 13
 GERARD Mireille R46 49 71
 GERLET C93 98
 GIFFART P.F.* C48 C52
 GIRARD Gabriel C63 C99 R77 22 23 50-51 147-148
 GIRARD Isabelle R2
 GIRARD Théodore* C12 C13 C14
 GODARD François* C35
 GOFFMAN Erwing 65
 GOMBAUD DE MERE Antoine : voir MERE
 GOURARIER Zeev R47
 GRABIT Joseph-Sulpice* C91
 GRACIAN Balthazar C50 C66 R48 87-89 99
 GRANJON Robert* 106
 GRASSI Marie-Claire 79
 GREGOIRE Henri R58 81 92 94
 GREGOIRE Jean* C3
 GUIGNARD Jean* C16 C27 C28 C33 C34 C37
 GUIGNARD Michel* C33 C34 C37
 GUIGNARD René* C4
 GUILLYN* C75
 GUMUCHIAN et Cie* R32

HABERMAS Jürgen 25
 HAGEGE Claude 45
 HALL Edward T. R12
 HARRIS James C97 R78 11 13
 HAÛY Valentin 116
 HELGORSKY Françoise R62
 HENRY, J.B.* C77
 HERISSANT Fils* C79
 HERISSANT Jean-Thomas* C73
 HOCH Philippe R48 96
 HOEFER H. 37
 HOFHOUT Jean* C50
 HUGUETAN Jean* C1

 IMPRIMERIE DE LA REPUBLIQUE* C97

 JACQUIER Maurice C55 91 153-157
 JAKOBSON Roman 71
 JALLEY Michèle R72
 JOLY André R78 26
 JOSSE J.F.* C56
 JOSSE La Veuve* C55
 JOSSET Hélie* C6
 JULIA Dominique R20 R23 R58 20 109 113
 JUSTET Nicolas* C26

 KERBRAT-ORECCHIONI Catherine R59
 KERMAN Alvin 77
 KOENIG Armand* C70
 KUENTZ Pierre 151 160

 L'EPEE Charles-Michel de 116
 LA CHALOTAIS Louis-René de Caradec de 110
 LA CHETARDIE Le Chevalier C13 C14 C30 C54 60 69 84
 LA FONTAINE VERWEY H. de R49 103
 LA LIVE D'EPINAY Mme de C67
 LA MOTHE LE VAYER François de 61
 LA ROCHE Claude de* C9
 LA SALLE Jean-Baptiste de C35 C51 R25 R54 55+ 96 100 107 110-113
 et176
 LACROIX Michel R42 46
 LAMBERT Anne-Thérèse de Courcelles, Mse de C49 C67 85 131
 LAMY Bernard C31
 LANCELOT Claude R66 22 143 153
 LARCHER François* C7
 LAROUSSE Pierre 64
 LAUFER Roger R30
 LE BRETON* C63 C79
 LE CLERC* C55
 LE GRAS Nicolas* C30
 LE GRAS* C55
 LE GUERCHOIS Mme de : voir D'AGUESSEAU Madeleine
 LE JAY* C80
 LE MAITRE DE CLAVILLE Charles F.N. C58 81
 LE MEN Ségolène R24 117
 LE ROY Amable* C92
 LEBRET Alexis-Jean C77
 LECLERC Marie-Dominique R31
 LEROY* C99

LEVEN DE TEMPLERY Joseph C32
 LHOMOND Charles François C100 116 161-162
 LIBERAL Mathieu* C10
 LOTTIN Le Jeune* C81
 LOUVEAU Jehan 106
 LYONS Martyn 165

MABRE-CRAMOISY La Veuve de Sébastien* C17
 MABRE-CRAMOISY Sébastien* C5
 MAGENDIE Maurice R37 79 85 131
 MAINTENON Françoise d'Aubigné, Mse de 85
 MALHERBE François de 61 (161)
 MARCHANT Lambert* C25
 MARTIN Henri-Jean R6
 MEQUIGNON Junior C92*
 MERE, Antoine Gombaud de C8
 MICHAUD M. 37 66
 MOLIERE (Jean-Baptiste Poquelin, dit) 17
 MOLIN Antoine* C72
 MONTANDON Alain R45
 MORIN Alfred R33
 MORIN Louis R34
 MORVAN DE BELLEGARDE Jean-Baptiste C11 C15 C22 C23 C24 C26 C27
 C28 C33 C34 C37 C39 C47 58 65 73 95 122 149

NEAULME Jean* C67
 NICOLE, Pierre C10

ORTIGUE DE VAUMORIERE Pierre d' C16 71 136
 OUDOT La Veuve* (faux) C61
 OURSEL François* C51
 OZOUF Jacques R15 103

PANAGE : voir TOUSSAINT

PATRU C57
 PAULUS DU MESNIL* C66
 PERCIVAL W. Keith R66 143
 PEREC Georges 150
 PERISSE* C88
 PERROT Michèle 65
 PHILIBERT Claude* C74
 PHILIPON DE LA MADELAINE Louis C85 71 158
 PIC Jean C12 C17 97
 PISSOT Fils* C64
 PISSOT La Veuve* C55
 POIVRE Abbé de C53
 POLLET Louis-Gabriel C89
 PONS Alain R53
 POUTET Yves R25 R26 110 113
 PRALARD André* C22
 PRAULT* C71
 PREVOST Nicolas C94
 PUGET DE LA SERRE 56 77

RADOUANT René R52
 RAISSON Horace 135
 RANUM Orest R50 58 179
 REGNIER-DESMARAIS François-Séraphin C36 23
 REICHART F. R40

REIRE L'Abbé C87
 REMOND DES COURS Nicolas C70 137
 RESTAUT Pierre C81 141 151
 REVEL Jacques R41 R58 106-107 179
 RIBOU La Veuve de Pierre* C45
 RIBOU Pierre* C29
 RICHELET Pierre 50
 RIVAROL Antoine (dit le Comte de) 43
 ROBERT Alain R31
 ROBUSTEL Claude* C47
 ROCHE Daniel R21 64 86
 ROLLIN Charles C60 110 115 158
 ROSART Matthieu* 105
 RUAULT* C83

SAINT-PONS L'Abbé de 110
 SAUGRAIN* C83
 SAUSSURE Ferdinand de 12
 SAVOYE* C69
 SCHELTE Henri* C38 C39
 SCHOPENHAUER Arthur 96
 SENEUZE Arnoul* C15
 SEYER P.* C95
 SLATKA Denis R1 6
 SNYDERS Georges R22
 SONNET Martine 96
 SORBIERE, Samuel-Joseph C7
 SOUBLIN Françoise R76
 STEFANINI Jean R63
 STODDARD R.E. 175
 SWIGGERS Pierre R73 R74 R77 23 164
 SYLVERE Antoine 116

THIERRY Denys* C8
 THUROT François C97 R78 11 13 26
 TOCQUEVILLE Alexis de 177
 TOUSSAINT François-Vincent (Pseud. PANAGE) C90 53 137
 TRENARD Louis R51 66 116
 TRUBLET Nicolas Charles Joseph C78 66 119 122

VALLEYRE L'Aîné* C83
 VAN DOLE Antoine* C54
 VAN TORRE Antoine C43
 VARIN* C87
 VARLE R.* C86
 VAUDELIN Gilles C40 R75 153
 VAUGELAS Claude Favre de C9 C57 R66 25 61 72-73 143-146
 VERARDI Louis 135
 VERVILIET H.D.L. R29 106
 VIGARELLO Georges R16 64
 VOLTAIRE (François-Marie Arouet dit) 119

WAILLY Noël-François de C82 158
 WALTER Eric R28 138
 WILLERVAL* C43
 WITRY, l'Abbé d'Everlange de : voir EVERLANGE DE WITRY
 WITTE P.* C31

YAGUELLO Marina R55 66

T A B L E D E S I L L U S T R A T I O N S

et des citations hors-texte

Les illustrations sont généralement des fac-similés, quelquefois des citations longues recopiées ; ces citations sont signalées ici par un astérisque (*).

- I - Avertissement extrait de Règles de la bienséance civile & chrétienne (*) p. 2
- II - Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène (1) : frontispice p. 16
- III - Extrait du tableau général des sciences et des arts tiré de la Grande encyclopédie (*) p. 28
- IV - Ariste et Eugène (2) : page de titre à l'emblème de l'éditeur p. 48
- V - Calligraphie (*Alphabets de diverses écritures*) p. 68
- VI - GRACIAN. L'Homme de cour (1748) : frontispice et page de titre p. 80
- VII - Caractères de civilité (composition de M. ROSART) p. 104
- VIII - Ariste et Eugène (3) : début du texte p. 108
- IX - Conduite des écoles chrétiennes (1720) : page de titre p. 112
- X - Ariste et Eugène (4) : début du Deuxième entretien : "La Langue française" p. 118
- XI - Ariste et Eugène (*) : extrait du Deuxième entretien p. 128
- XII - Une illustration inattendue : frontispice (?) et page de titre de la Grammaire française du Citoyen Bardoux (1796) p. 140

XIII - <u>Alphabet phonétique d'Urbain Domergue : La Prononciation française déterminée par des signes invariables</u> (1797)	p. 152
XIV - <u>Méthode pour apprendre l'ortographe</u> de Jacquier : page de titre	p. 154
XIVbis - Jacquier (<i>op. cit.</i>) : série d'exemples (*)	p. 156
XV - "19e siècle (1) : La continuité..." : <u>La Civilité qui se pratique en France...</u> (1802) : page de titre	p. 168
XVbis - "19e siècle (2) : ...dans le changement" : <u>La Conversation</u> de Jacques Delille (éd. de 1812) : frontispice et page de titre	p. 169
XVI - "Ce me serait un grand plaisir, Madame... : la conversation selon le Chevalier de Méré" (*)	p. 188
XVII - L'écriture phonétique de Gilles Vaudelin (1713)	p. 198
XVIII - La conversation selon Jacquier (<i>op. cit.</i> , 1)	p. 202
XVIIIbis - Id. (2)	p. 204
XIX - <u>Les Etrences de la St Jean</u> : frontispice et page de titre	p. 208
XX - La conversation selon Arnoult (*)	p. 210
XXI - La prosodie selon Durand	p. 212
XXII - <u>Mêlanges sérieux et comiques</u> (Everlange de Witry) : page de titre	p. 218
XXIII - Domergue (<i>op. cit.</i>) : page de titre	p. 220
XXIV - <u>Véritable civilité républicaine...</u> (An III)	p. 222

Un silence calculé :	
la réserve hautaine du <u>Discret</u> de Gracian	86
Provincialisme = barbarisme	92
Notes du chapitre 2.3.	95

TROISIEME PARTIE :

L'UN DANS L'AUTRE : QUAND LA CIVILITE PUERILE SE MELE D'ENSEIGNER LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, ET VICE VERSA

Introduction de la 3ème partie	99
Notes de l'introduction	103
3.1. Le charme gothique des caractères de civilité	105
Détournements pédagogiques	106
Anciens et modernes : latin ou français d'abord ?	109
Alphabet, syllabaire et civilité	113
Notes du chapitre 3.1.	115
3.2. Politesse des auteurs	119
L'Académie française, temple du savoir-vivre	120
Politesse des livres et de l'édition	123
Périphrase et anonymat	127
Notes du chapitre 3.2.	135
3.3. Politesse des grammaires	141
Primauté de l'usage depuis Vaugelas et Port-Royal	143
Le classement des articles	145
Le choix des exemples	151
"Enfin Lhomond vint"	158
Notes du chapitre 3.3.	163

CONCLUSION 171

"Exotisme" de l'Ancien régime	172
Histoire du livre : le sens des formes	174
La logique des champs : la communication et le reste	177
Notes de la conclusion	183

SOURCES: répertoire analytique des ouvrages anciens consultés 185

ANNEXES

Tableau statistique concernant le <i>corpus</i>	225
Index général -- -- --	227
Index des titres	229
Références bibliographiques	233
Index des noms cités	243
Table des illustrations et citations hors-texte	249
Table des matières	251

